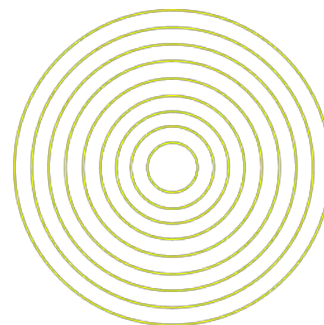




COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2024



Conformément au décret n°2007-675 du 02 mai 2007

Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels du délégataire ainsi que de données et informations propres à la Collectivité.

Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.

La définition des indicateurs les plus techniques est rappelée dans un glossaire situé en fin de rapport.

Ces indicateurs sont identifiés dans le texte du rapport par le n° d'ordre au sein du glossaire.

Sommaire

SOMMAIRE	2
EDITO	4
GLOSSAIRE	6
CHIFFRES CLÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
LES FAITS MARQUANTS DE 2024	8
PRÉAMBULE	39
1. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	39
1.1. LES COMPÉTENCES	39
1.2. LE MODE DE GESTION	40
1.3. LA GOUVERNANCE ET LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS	44
2. LE TERRITOIRE EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)	47
2.1. LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	47
2.1.1. Les usagers du service et les volumes assujettis	47
2.1.2. Le patrimoine du service	49
2.1.3. La collecte des eaux usées	50
2.1.3.1. Le réseau de collecte	50
2.1.3.2. La performance de la collecte	55
2.1.4. Le traitement des eaux usées	57
2.2. LES INTERVENTIONS ET TRAVAUX	58
2.2.1. Les principales interventions des délégataires	58
2.2.2. Les travaux engagés par La Communauté d'agglomération	62
2.3. LA GESTION CLIENTÈLE	62
2.3.1. Les réclamations	62
2.3.2. Les impayés	63
3. LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE AVEC MARCHÉS DE PRESTATION	65
3.1. LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	65
3.1.1. Les usagers du service et les volumes assujettis	65
3.1.2. Le patrimoine du service	67
3.1.3. La collecte des eaux usées	68
3.1.3.1. Le réseau de collecte	68
3.1.3.2. La performance de la collecte	71
3.1.4. Le traitement des eaux usées	72
3.2. LES INTERVENTIONS ET TRAVAUX	73
3.2.1. Les principales interventions des prestataires	73
3.2.2. Les travaux engagés par la Communauté d'agglomération	76
3.3. LA GESTION CLIENTÈLE	76
3.3.1. Les réclamations	76
3.3.2. Les impayés	77
4. LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION	78
4.1. LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	78
4.1.1. Les usagers du service et les volumes assujettis	78

4.1.2.	Le patrimoine du service	81
4.1.3.	La collecte des eaux usées.....	81
4.1.3.1.	Le réseau de collecte.....	81
4.1.3.2.	La performance de la collecte	84
4.1.4.	Le traitement des eaux usées.....	85
4.2.	LES INTERVENTIONS ET TRAVAUX.....	85
4.2.1.	Les principales interventions des exploitants	85
4.2.2.	Les travaux engagés par la Communauté d'agglomération	88
4.3.	LA GESTION CLIENTÈLE	88
4.3.1.	Les réclamations	88
4.3.2.	Les impayés.....	89
5.	LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	90
5.1.	LA REDEVANCE DE PERFORMANCE 2024.....	90
5.2.	LE TARIF DU SERVICE.....	90
5.2.1.	Communes en DSP	91
5.2.2.	Communes en régie avec marchés de prestations	98
5.2.3.	Communes en régie directe.....	102
5.3.	LES RECETTES DES DÉLÉGATAIRES.....	106
5.4.	ÉTAT FINANCIER DES DÉPENSES DE RENOUELEMENTS DES DÉLÉGATAIRES	108
5.4.1.	Contrats gérés par Véolia Eau – CGE	108
5.4.2.	Contrats gérés par Suez Eau France.....	112
5.5.	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	116
5.6.	LES AMORTISSEMENTS	116
ANNEXES		117
6.	ANNEXE I : MÉTHODE DE CALCUL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	117
7.	ANNEXE II : NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU	120
8.	ANNEXE IV – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	124

/ / / / / / / / / / / / / /

Edito

EDITO

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes au niveau du travail de structuration de la gestion de la compétence assainissement avec notamment la poursuite de l'élaboration du schéma directeur assainissement en complément de la gestion et de l'exploitation des réseaux avec efficience.

Cette année, a été particulière avec d'importantes inondations qui ont touché le territoire suite à la tempête Kirk au mois d'octobre. L'année 2024 se classe parmi les 10 années les plus pluvieuses depuis 1959. Ainsi, les sols étaient déjà gorgés d'eau alors même que les pluies diluviennes ne s'étaient pas encore abattues sur notre territoire. Les événements pluvieux entre le 09 et 18 octobre 2024, représentant plus de 1.5 mois de précipitation sur 18H, ont particulièrement impacté le territoire avec de nombreux dégâts liés aux ruissellements agricoles et débordements de réseaux et cours d'eau. Les conséquences ont parfois été désastreuses pour certains habitants et entreprises ainsi que pour nos équipements territoriaux.

Au niveau de l'agglomération, au-delà de la gestion de la crise et des nombreuses interventions réalisées pour rétablir le service le plus rapidement possible, nous avons organisé des réunions de retour d'expérience et de concertation avec les différentes communes touchées, les syndicats de rivière et les délégataires. Les Élus se sont réunis en Bureau communautaire le 27 novembre 2024 afin d'identifier les axes de travail et définir leur stratégie sur le court, le moyen et le long terme. Ainsi, l'agglomération a prévu de s'engager dans la mise en œuvre d'un plan intercommunal de sauvegarde qu'elle souhaite opérationnel dès l'année prochaine, la réalisation d'une étude de ruissellement rural ayant un impact direct sur les zones urbaines dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement et la réalisation d'un audit organisationnel de gestion de crise et d'amélioration de la résilience du territoire face au risque inondation. En effet, comprendre les phénomènes en jeu dans la gestion de l'eau, réduire la vulnérabilité des infrastructures et des biens, améliorer la communication entre les acteurs, capitaliser sur les expériences et gestions probantes menées par les différents acteurs, engager des actions concrètes, lever les contraintes réglementaires et administratives pour accélérer la réalisation des projets déjà identifiés dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, engager une réflexion sur les moyens notamment financiers mobilisables pour accélérer les projets sont autant de pistes d'amélioration qu'il est nécessaire d'explorer.

Sur le volet technique en annexe de ce document vous pourrez retrouver des exemples de retours d'interventions de gestion de crise pour différentes communes impactées montrant l'intensité des actions engagées sur le territoire par l'agglomération et ses délégataires.

Concernant le reste des activités, l'année 2024 est marquée par le renouvellement de 6 marchés d'importance qui permettent de faire fonctionner le service comme les baux de travaux, le renouvellement du contrat de service public sur les communes de Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge et Nozay, l'intégration de patrimoines supplémentaires dans les Délégations de Service Public (DSP) de Nozay, Monthéry, Marcoussis, les prolongations des DSP d'Igny et Vauhallan jusque fin 2027, la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Il faut également noter des opérations d'envergure comme le curage de 4000 Tonnes de boues dans le lac de la Blanchette à Massy permettant de le dépolluer, les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue de la Croix grignon à Gif sur Yvette pour permettre l'arrivée de la nouvelle médiathèque, les travaux de réhabilitation des réseaux de la rue de Verdun à Chilly-Mazarin, la réhabilitation des réseaux d'assainissement et le réaménagement de la rue Saint -Nicolas à Gometz-le Chatel, la réhabilitation des réseaux de la rue du Grand Noyer à La Ville-du-Bois, la réhabilitation des réseaux des avenues Kleber et Voltaire à Bures-sur-Yvette, les travaux de réhabilitation du bassin Lavoisier à Igny, et beaucoup d'autres opérations...

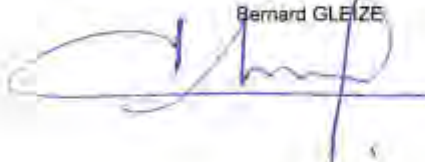
Enfin, comme évoqué, le service a engagé la finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, étude dont les conclusions seront décisives puisqu'à l'issue le service sera doté d'un programme pluriannuel de travaux et d'actions pour la période 2026-2035. Tout au long de l'année, les réunions d'échange avec les communes se sont intensifiées afin de mettre au point le programme de travaux et d'actions et un travail portant sur les cartes de zonage a été initié.

Ce rapport annuel d'activités constitue un des éléments du partage d'informations avec toutes les parties prenantes qui contribuent à l'amélioration du service d'assainissement rendu aux habitants de notre territoire et est de nature à nous permettre d'accroître la compréhension de chacun des orientations prises et des actions réalisées ou engagées qui en découlent.

Bonne lecture,
Bien cordialement

Le Président délégué à l'assainissement et l'hydraulique

Bernard GLEIZE



Glossaire

Abonné (ou client) : personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc. L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Abonné domestique ou assimilé : Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

DBO₅ : Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DSP : Délégation de Service Public.

ECPM : Eaux claires parasites météoriques.

ECPP : Eaux claires parasites permanentes.

Equivalents-habitants (Eh) : L'Equivalent-habitants est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 Eh= 60 g de DBO₅.

Prélèvement : Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

Réclamation : Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Chiffres clés du service d'assainissement collectif

Nombre
d'habitants
desservis



320 107

Nombre
d'abonnés



69 829

Prix de
l'assainissement



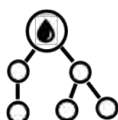
Prix min:
1,78 € TTC/m³
Prix max:
3,47 € TTC/m³

Nombre de postes
de relevage



95 postes

Longueur de
réseau



Séparatif:
813,2 km



Pluvial:
894,4 km



Unitaire:
4,71 km



Linéaire
renouvelé
6 768 ml

0,83%
de
Linéaire
renouvelé



Les faits marquants de 2024

Quelques chantiers significatifs réalisés au cours de l'année

Commune de Massy

Square du Portugal/Avenue du Maréchal Koenig RN188 :

- Pose d'un collecteur d'assainissement des Eaux Usées Ø 600 sur 100 ml ;
- Pose d'un collecteur d'assainissement des Eaux Pluviales Ø 1000 sur 100 ml ;
- Pose de regards de visite Ø1500 sur réseau EU
- Pose de regards de visite 2000x2000 sur réseau EP
- Création d'avaloirs E.P
- Travaux de pose d'un collecteur d'assainissement des Eaux Usées Ø 600 sur 100 ml;
- Travaux de pose d'un collecteur d'assainissement des Eaux Pluviales Ø 1000 sur 100 ml;
- Travaux de pose de 2 regards de visite Ø1500 sur réseau EU
- Travaux de pose de 3 regards de visite 2000x2000 sur réseau EP
- Travaux de création d'avaloirs E.P. et de reprises des branchements EU et EP





Le total coût des travaux **329 444 € HT** sur Avenue du Maréchal Koenig réalisés à fin 2024.

LAC de la BLANCHETTE (Opération de curage et de dépollution du Bassin):

Les travaux :

- Pêche de sauvegarde pour transfert des poissons vers les Bassins du Parc Georges Brassens
- Vidange du Bassin par pompage ;
- Clôture totale du périmètre des Travaux et signalisation
- Réalisation de voirie provisoire d'accès de chantier
- Curage du bassin pour rangement et évacuation des Boues polluées (Déchets Dangereux)
- Curage du bassin pour rangement et évacuation des Boues non-pollués (Déchets Non Dangereux)
- Remise en état des abords et de la voirie





- Travaux de pompage du bassin 17 250 m3;
- Travaux de curage et de séchage et évacuation de boues Polluées (Déchets Dangereux) 2 206 m3;
- Travaux de curage et de séchage et évacuation de boues non Polluées (Déchets Non Dangereux) 5 400 m3;
- Travaux de remise en état des abords et des Accès 500 m2 .

Total coût des travaux de curage et de dépollution du Bassin Lac de la Blanchette **1 026 118 € HT** fin 2024 (Bassin jamais curé depuis sa création).

Commune d'Igny

Le Bassin LAVOISIER (Travaux de reconstruction et de renforcement suite à effondrement sur RD 444):

:

- Travaux de terrassement en grande masse pour déblais (déchets et terres impropres)
- Travaux de remblaiement en grande masse en matériaux d'apport (mise en place de grave 0/31,5 et de cailloux et d'enrochements ;
- Mise en place de palplanche en acier pour renforcement et stabilisation du talus le long du RD444
- Mise en place d'ouvrages de régulation (amont et aval)
- Mise en place d'une cunette béton de type fossé à banquette (pour entretien)

- Mise en place d'un dégrilleur en sortie de bassin
- Requalification paysagère du bassin et mise en place d'une géogridde pour stabilisation des parois
- Sécurisation des accès par renforcement du clôturage et pose d'un portail (pour maintenance)



- Terrassement en grande masse pour déblais (déchets et terres impropres) 1200 m³
- Remblaiement en grande masse en matériaux d'apport (mise en place de grave 0/31,5 et de cailloux et d'enrochements 720 m³ ;
- Rideau de palplanche en acier pour renforcement et stabilisation du talus le long du RD444 3200 m²
- Ouvrages de régulation (amont et aval) 2 Unités
- Cunette béton de type fossé à banquettes (pour entretien) 80 ml
- Dégrilleur en sortie de bassin 1 unité
- Géogridde pour stabilisation des parois 2710 m²
- Mis en place de clôturage 65 mètres
- Création de portail : 1 unité en 4m

Total coût des travaux **702 950 € HT** du bassin LAVOISIER à fin 2024.

Commune d'Epinay-sur-Orge

Rue Mauregard :

- Réfection d'un tronçon d'assainissement des eaux pluviales suite à un effondrement de voirie - +/- 98 ml



Campagne de dératisation



2 campagnes par communes et par an organisées par la Communauté d'agglomération, sont incluses dans le contrat de DSP. Les campagnes ont été réalisées en 2024.

Faits marquants en 2024

Territoire de l'agglomération Paris-Saclay :

La tempête KIRK a traversé le territoire de l'agglomération Paris-Saclay à compter du mercredi 9 octobre 2024. Environ 75mm de pluie s'est déversé en moins de 24h sur la seule journée du mercredi 9 octobre, alors même que des épisodes pluvieux avaient déjà eu lieu dans les jours et semaines précédents (235mm cumulés sur 1 mois glissant selon les données du SIAVB). Les sols gorgés d'eaux ne permettant plus l'infiltration, associés au dimensionnement des bassins de gestion des eaux pluviales adapté à une pluie moins récurrente, n'ont pas pu absorber l'épisode de pluie rencontré. Des épisodes de ruissellement denses et des inondations de grande ampleur ont alors eu lieu à différentes échelles sur le territoire et dans des temps parfois différés.

A l'issue de ce premier épisode survenu entre le 9 octobre et le 13 octobre, des pluies d'intensité moyenne se sont à nouveau déversées le 17 octobre alors même que la situation n'était pas encore revenue à la normale, créant un second épisode d'inondation bien que de moindre ampleur entre le 17 octobre et le 21 octobre.



Le double épisode d'inondations qui s'est déroulé sur la période du 9 au 21 octobre 2024 a impacté l'activité des services en termes d'intervention et de coordination des équipes. Près de 70 000€TTC d'interventions commandées auprès des prestataires de l'agglomération en lien direct avec les inondations dans un laps de temps très court. Tous nos agents (10 personnes) mobilisés pendant deux semaines soirs et week-end pour aider les communes et rétablir le service le plus rapidement possible. De nombreuses vérifications de bon fonctionnement des bassins de rétention en amont de l'événement climatique. De nombreuses vérifications de bon fonctionnement des réseaux pendant et après l'événement. Montage et tenue d'une cellule de crise (2 semaines) en lien avec les communes et les partenaires institutionnels. De nombreuses interventions post événement pour régler certains problèmes de fond apparus pendant les épisodes (modification de postes de relèvement, modification de géométrie de bassins par exemple). De nombreux échanges avec les délégataires (SUEZ et VEOLIA) et environ 300 interventions de ceux-ci liées aux crues des 9 et 17 octobre. Une vingtaine d'agents mobilisés sur cette période et en permanence 8 agents en astreinte les nuits et week-end pour rétablir le service au plus vite.

Au-delà, l'année 2024 s'est traduite par la poursuite des investissements structurants visant à améliorer la qualité des réseaux.



Organisation du service

L'organisation mise en place en 2022 a été pérennisée avec l'arrivée du directeur Cycle de l'Eau Monsieur Antoine SALIOU début octobre 2023, qui s'appuie sur :

- un adjoint à la Direction en charge de l'eau potable,
- et une adjointe à la Direction en charge de l'assainissement.

Gestion des contrats et marchés

Au cours de l'année 2024 la Communauté d'agglomération a conduit la procédure permettant le renouvellement des contrats de délégation de service public de Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge et Nozay. Ces trois communes ont été regroupées dans un seul contrat de délégation de service public. Ce nouveau contrat se finira fin 2027.

2023 a également permis à la Communauté d'agglomération de mettre en œuvre des avenants d'intégration d'ouvrages aux patrimoines affermés et d'uniformisation administrative (Gif-sur-Yvette, Montlhéry, Nozay, Saulx-les-Chartreux), ou encore la signature de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de la commune d'Igny afin d'intégrer le bassin Lavoisier (ouvrage de gestion des eaux pluviales et de lutte contre les inondations) dans le périmètre affermé et de pouvoir financer une partie de la réhabilitation nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci.

Concernant la gestion des marchés, en 2024, on peut citer :

- Poursuite et fin des travaux de réalisation de la station anti-crue rue du Breuil à Epinay-sur-Orge.
- Poursuite et fin des travaux d'extension et de création d'un bassin eaux pluviales et de lutte contre les inondations avenue Georges Boillot à Linas.

Poursuite du schéma directeur

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Les différentes phases ont été poursuivies.

Le schéma directeur d'assainissement, vise prioritairement en :

- **PHASE 1** : La réalisation d'un diagnostic initial ayant pour objet de faire un bilan des éléments de connaissance sur l'assainissement du territoire.
- **PHASE 2** : La réalisation d'un bilan patrimonial et d'un programme d'amélioration de la connaissance patrimoniale.
- **PHASE 3** : La réalisation de la campagne de mesures (mise en place de points de mesure sur les réseaux ayant pour objectif principal, le calage du modèle hydraulique).
- **PHASE 4** : La proposition du plan d'autosurveillance des rejets du territoire.
- **PHASE 5** : Le bilan des désordres, et définition des solutions envisageables : Modélisation hydraulique.

- **PHASE 6** : La réalisation d'investigations complémentaires.
- **PHASE 7** : La définition du programme de travaux.

Principe général :

13 communes de l'aire d'étude possèdent un schéma directeur de moins de 5 ans, engagé ou terminé avant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'agglomération. Les 14 communes restantes ne disposent pas d'un diagnostic à jour de leurs systèmes d'assainissement.

A ce titre, deux groupes de communes sont différenciés dans les missions sur la base du critère âge du Schéma Directeur d'Assainissement existant :

- **Groupe 1** : Un diagnostic complet sera réalisé pour les communes qui ne possèdent pas de schéma directeur récent.
- **Groupe 2** : Pour les communes dont le schéma directeur est inférieur à 5 ans, la présente étude reprendra les éléments du schéma directeur en vigueur et visera à homogénéiser les données pour en faciliter l'exploitation par la Communauté d'agglomération.

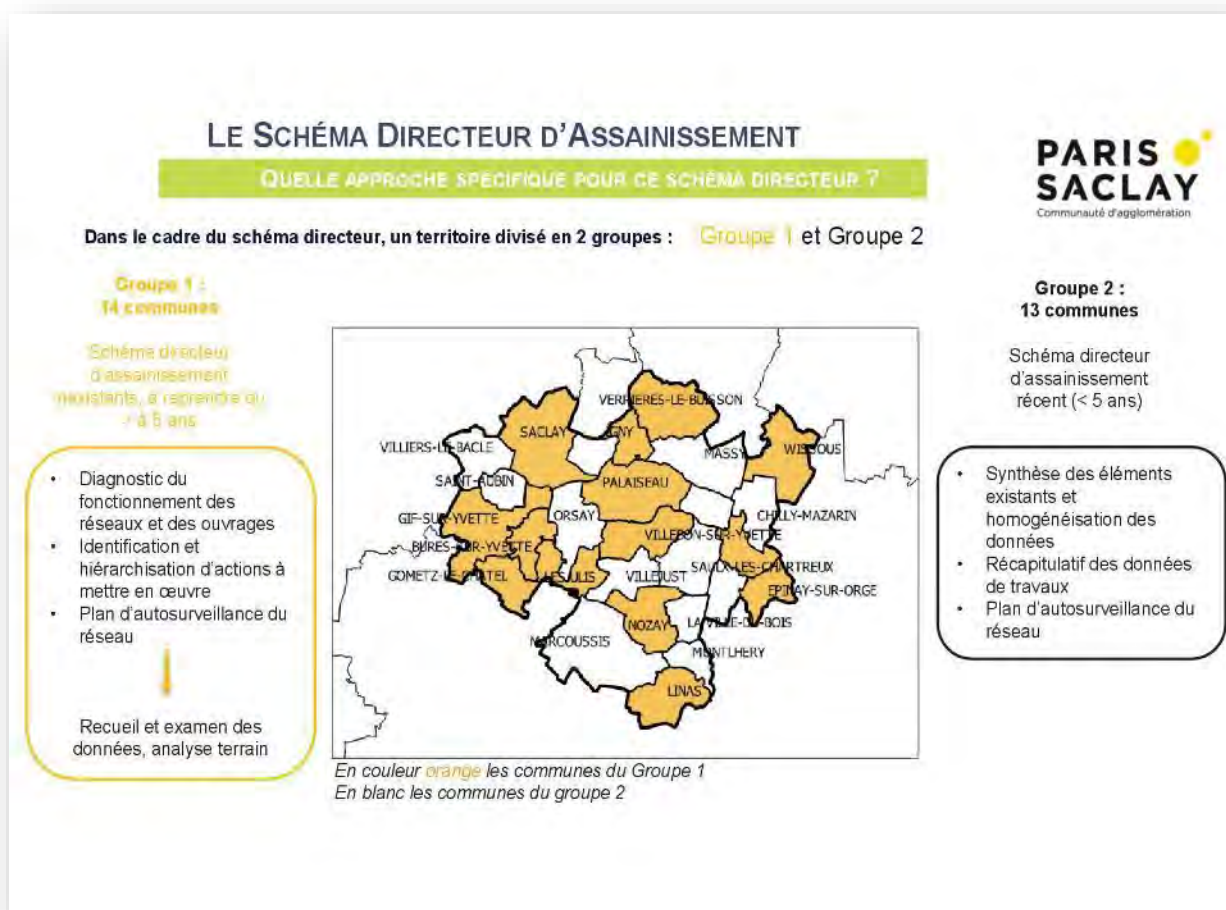


Figure 1: Approche spécifique pour le schéma directeur d'assainissement

Phase 1 : Pré diagnostic et identification des besoins et enjeux

Les objectifs de cette phase sont :

- De recueillir le maximum de données permettant de caractériser l'aire d'étude en termes de milieu naturel et contraintes par rapport à l'assainissement ;
- Décrire le réseau et son fonctionnement hydraulique ;
- De dresser un premier bilan sur la connaissance de l'assainissement de chaque commune ;
- D'aboutir à la proposition d'un programme de mesures.

Cette phase a été finalisée en 2021 et complétée en 2022 avec les données issues des Schémas Directeurs communaux de Ballainvilliers, Champlan, La Ville du Bois, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Orsay, Saint-Aubin, Saulx-Les-Chartreux, Vauhallan, Villejust, Villiers-le-Bâcle.

Phase 2 : Bilan patrimoine et définition d'un programme d'amélioration de la connaissance patrimoniale

Cette phase intègre la réalisation de levés topographiques, l'analyse des plans collectés, des visites pédestres de reconnaissance, la réalisation de fiches ouvrages, la définition des différents bassins versants, et in fine, la définition d'un programme pluriannuel d'amélioration de la connaissance du patrimoine et la définition d'outils d'aide à la gestion patrimoniale. Elle permet de consolider la connaissance du patrimoine sur le territoire.

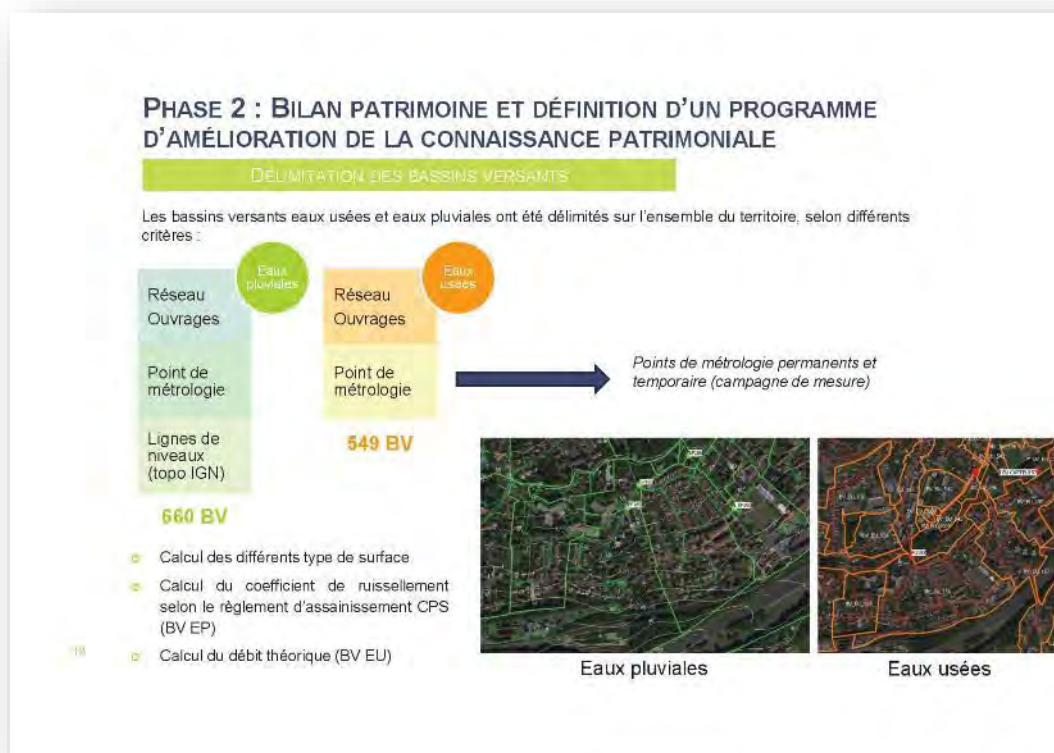


Figure 2: Aperçu de la phase 2 du Schéma Directeur d'Assainissement

En 2022, la connaissance du patrimoine a été consolidée notamment grâce à des échanges avec les communes. Ces échanges ont pris la forme d'entretiens téléphoniques, de tableur Excel à compléter et parfois d'échanges bilatéraux.

Ainsi, les retours des différentes communes concernant le patrimoine communautaire a été intégré dans le SIG.

La connaissance de l'état des réseaux s'est également accrue de par l'analyse des inspections télévisées et la réalisation des auscultations péricopiques.

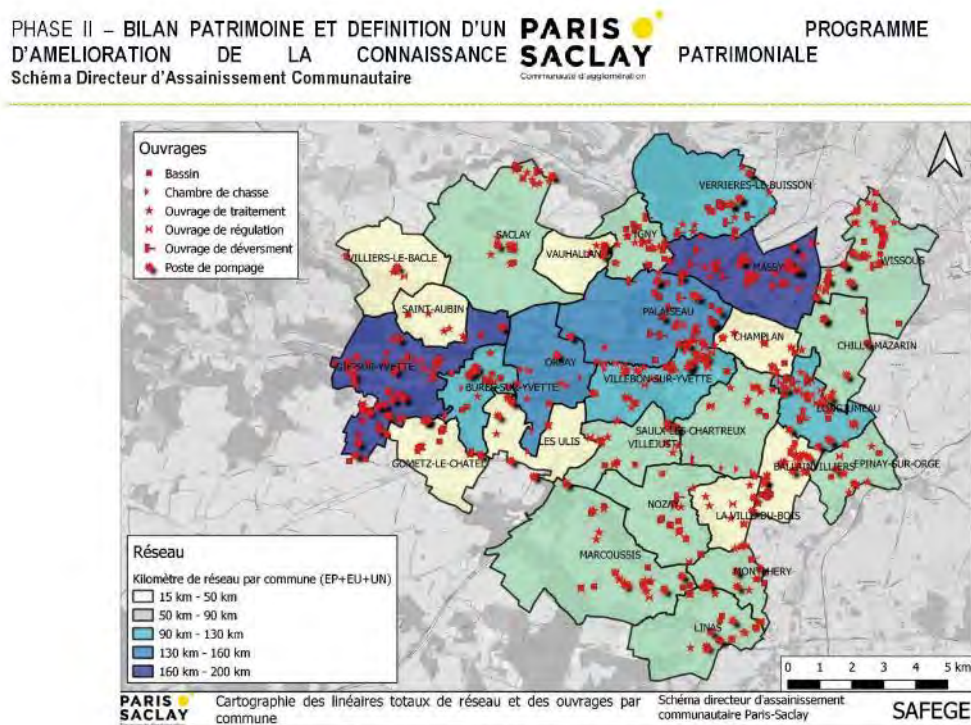


Figure 1 : Cartographie des ouvrages sur le territoire CPS

Figure 4: localisation des ouvrages

PHASE II – BILAN PATRIMOINE ET DEFINITION D'UN
PROGRAMME D'AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE PATRIMONIALE
Schéma Directeur d'Assainissement Communautaire



6 VISITES D'OUVRAGES

6.1 Ouvrages visités

144 ouvrages ont été visités lors du terrain de phase 2. Ces ouvrages ont été sélectionnés par leur type (bassin, poste de refoulement, déversoirs d'orage, trop-plein ou ouvrage de répartition interne), leur localisation (traitement ou régulation sur le linéaire), leur connaissance (pas de fiches ouvrages complètes déjà existantes).

Le tableau ci-dessous présente les ouvrages visités par type.

Le listing complet des ouvrages visités ainsi que les fiches de visites sont annexés au présent rapport.

Tableau 12 : Listing des ouvrages visités livré le 01/12/2020

Types d'ouvrages	Nombres de fiches réalisées
Fiche bassin	73
Fiche PR	27
Fiche traitement	19
Fiche régulation	6
Fiche DO/TP/ORI	6
Fiches complémentaires *	13
Total fiches réalisées	144

* : Les fiches complémentaires concernent des déplacements pour des ouvrages non accessibles, les domaines privés, et les bassins d'expansion de crues.

Figure 5: Synthèse des fiches réalisées au total)

Phase 3 : Réalisation de la campagne de mesures

Les mesures doivent permettre :

- D'analyser le fonctionnement hydraulique du réseau d'eaux usées :
 - Bilan de fonctionnement par temps sec (détermination des apports parasites permanents, taux de raccordement, taux de collecte) ;
 - Bilan de fonctionnement par temps de pluie (détermination des surfaces actives raccordées) ;
- D'estimer le flux de pollution rejeté au milieu récepteur via le réseau d'eaux pluviales et d'en évaluer l'impact ;
- De permettre le calage du modèle qui sera mis en œuvre en phase 4 de l'étude ;
- De vérifier si tous les déversoirs d'orage sont fonctionnels ;
- De vérifier la bonne conformité du système d'assainissement avec les nouveaux arrêtés d'exploiter ;
- D'établir un programme complémentaire d'inspections télévisées et de recherche de mauvais branchements ;

- De déterminer les capacités résiduelles des réseaux d'eaux usées au droit des projets d'urbanisation.

La campagne de mesures a été entreprise sur 9 semaines, entre le 15 mars 2021 et 12 mai 2021. En 2022, une campagne complémentaire de 27 points de mesure a été réalisée et concernait 7 secteurs : le secteur Fond du Guichet à Orsay (I3F), le secteur du buisson à Orsay (Aval de la Zac de Corbeville), le secteur Brossolette/République à Chilly-Mazarin, le secteur Lavoisier à Igny, le secteur Rhin Danube à Igny, le secteur du Parc Nord des Ulis (parc Loridant), le secteur des Templiers à Epinay-sur-Orge.

Les résultats ont été intégrés au rapport version 5.

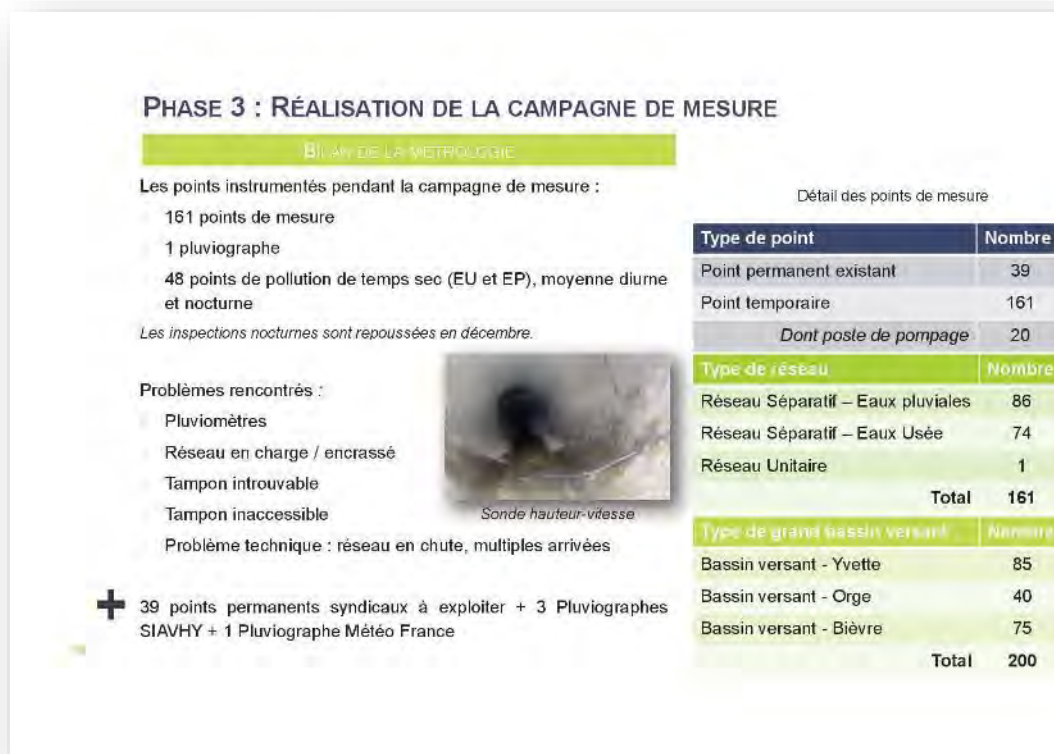


Figure 6: Campagne de mesure

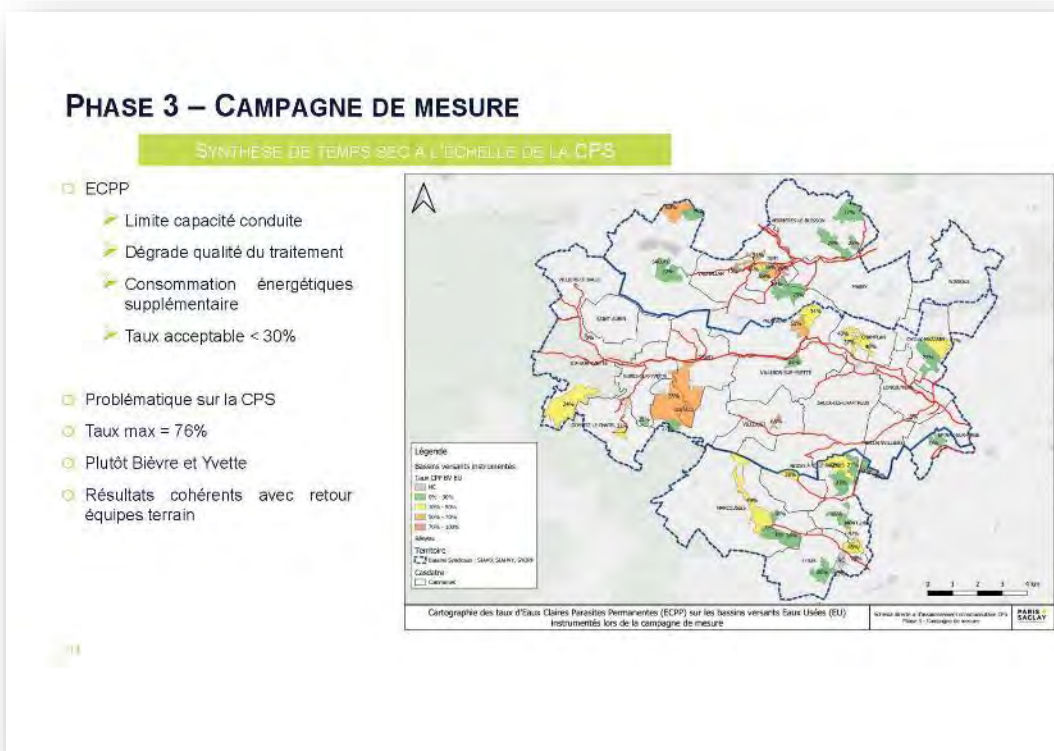
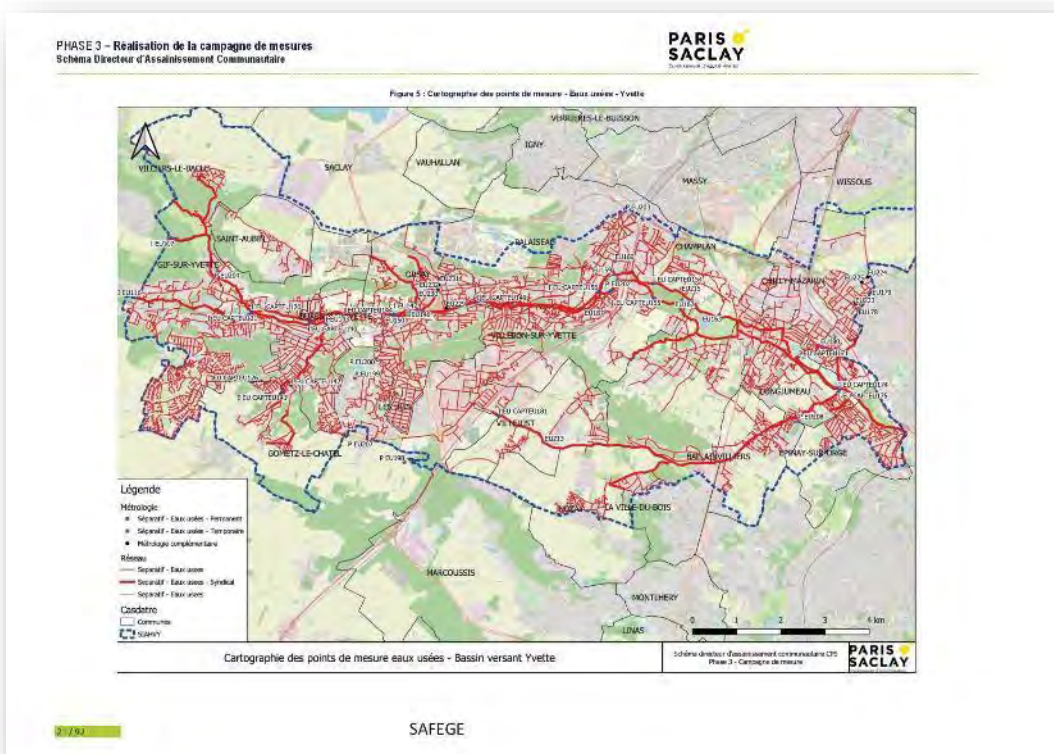


Figure 7: Exemple de cartographie des points de mesure

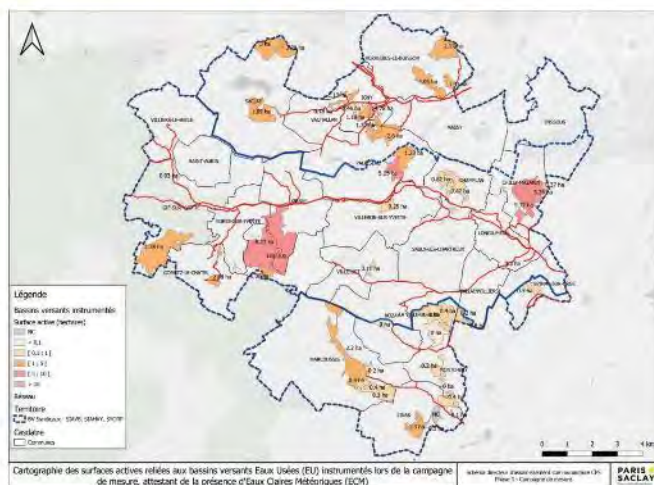
PHASE 3 – CAMPAGNE DE MESURE

SYNTHÈSE DE TEMPS DE PLUIE À L'ÉCHELLE DE LA CPS

ECM

- Mauvais branchements particuliers/avaloirs
- Risque de débordements

- Problématique sur la CPS
- Surface active max = 15 ha
- Plutôt Bièvre et Yvette



PHASE 3 – CAMPAGNE DE MESURE

PROGRAMME DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eaux usées dans les eaux pluviales

Visites domiciliaires

Priorité 1 : 5 200 bâtiments
DQE étude : 700 contrôles
Analyse plus fine des secteurs en cours pour orienter les priorités
Autres priorités : programme de travaux et d'actions



Réalisation SUEZ

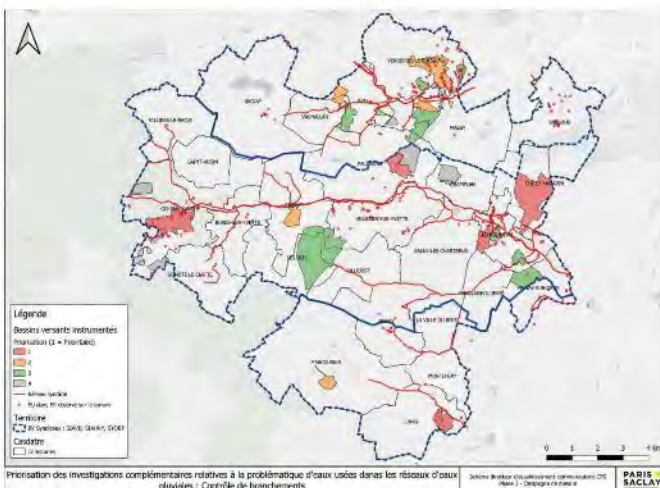


Figure 8: Exemple de cartographie des points de mesure (suite)

19.2 Saturation des réseaux en temps sec

19.2.1 Eaux usées

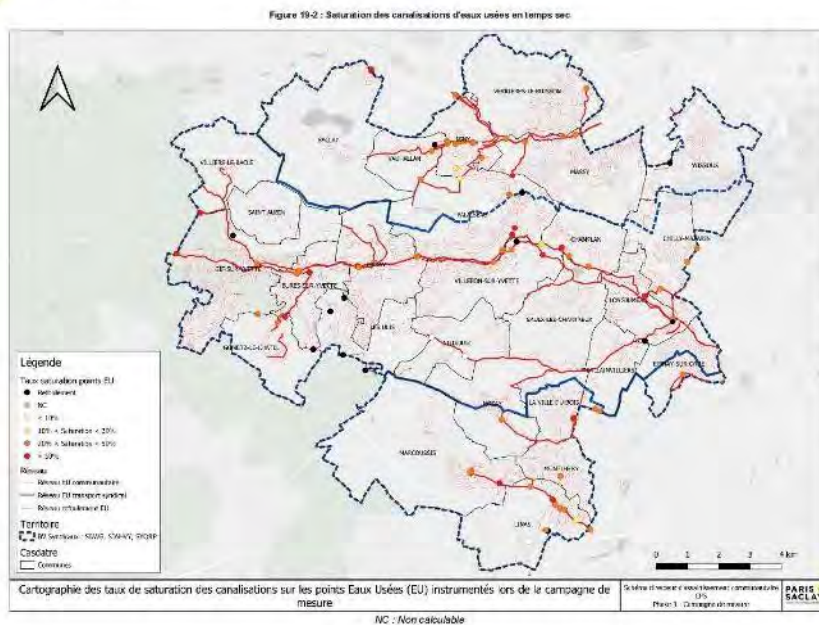


Figure 9: Exemple de cartographie des points de mesure (suite et fin)

Figure 17-1 : Localisation des points de mesure sur le secteur Parc Nord aux Ulis



Figure 10 : Exemple Campagne de mesure complémentaire sur le parc nord aux Ulis

Phase 4 : Proposition du plan d'autosurveillance des rejets du territoire

A l'issue de la modélisation du réseau issue de la campagne de mesures réalisées, une proposition d'implantation de points de mesures en phase exploitation est établie afin de permettre à l'avenir l'autosurveillance des réseaux du territoire. Cette autosurveillance peut concerner la réception de données quantitatives ou qualitatives. Également, l'un des enjeux du plan d'autosurveillance est de répondre à l'arrêté ministériel du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015. Cet arrêté définit notamment les prescriptions techniques et les modalités de surveillance et de contrôle des systèmes d'assainissement. La mise en place et la réalisation d'un diagnostic permanent sur la zone d'étude est un point phare de cet arrêté.

L'enveloppe financière d'un tel dispositif est évaluée, tant en investissement qu'en fonctionnement.

La prestation d'établissement du plan d'autosurveillance est finalisée en majorité en 2022 puis revue sur des détails en 2023 et 2024.

En 2024, CPS et SAFEGE ont procédé à une relecture commune du rapport de phase et des modifications substantielles ont été apportées. SAFEGE a également procédé à de nouvelles investigations de terrain dans le cadre de la mise à jour du patrimoine.

Ceci a mené à la conclusion suivante :

En conclusion, la Communauté de Paris Saclay ne dispose pas sur son système de collecte des eaux usées (réseaux eaux usées et unitaire) d'ouvrage de déversement nécessitant un suivi réglementaire via un équipement dédié spécifique selon les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 (Modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020).

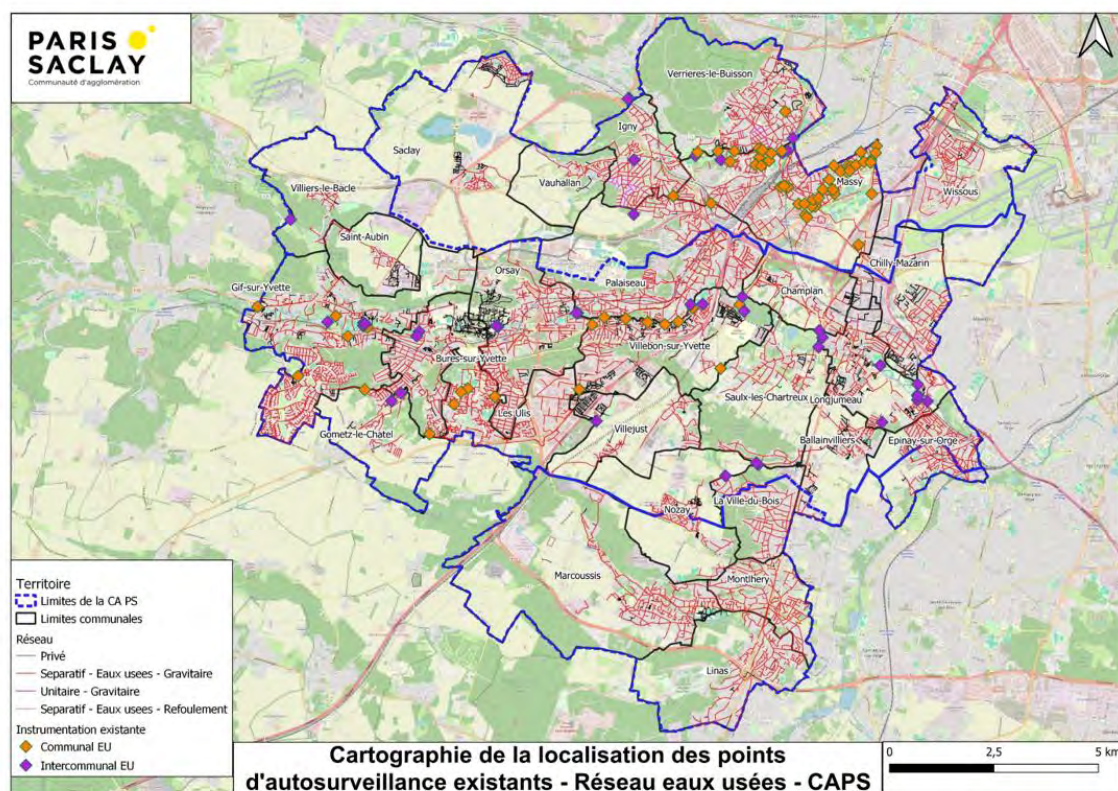


Figure 11 : Exemple Campagne de localisation des points d'autosurveillance existants sur le territoire

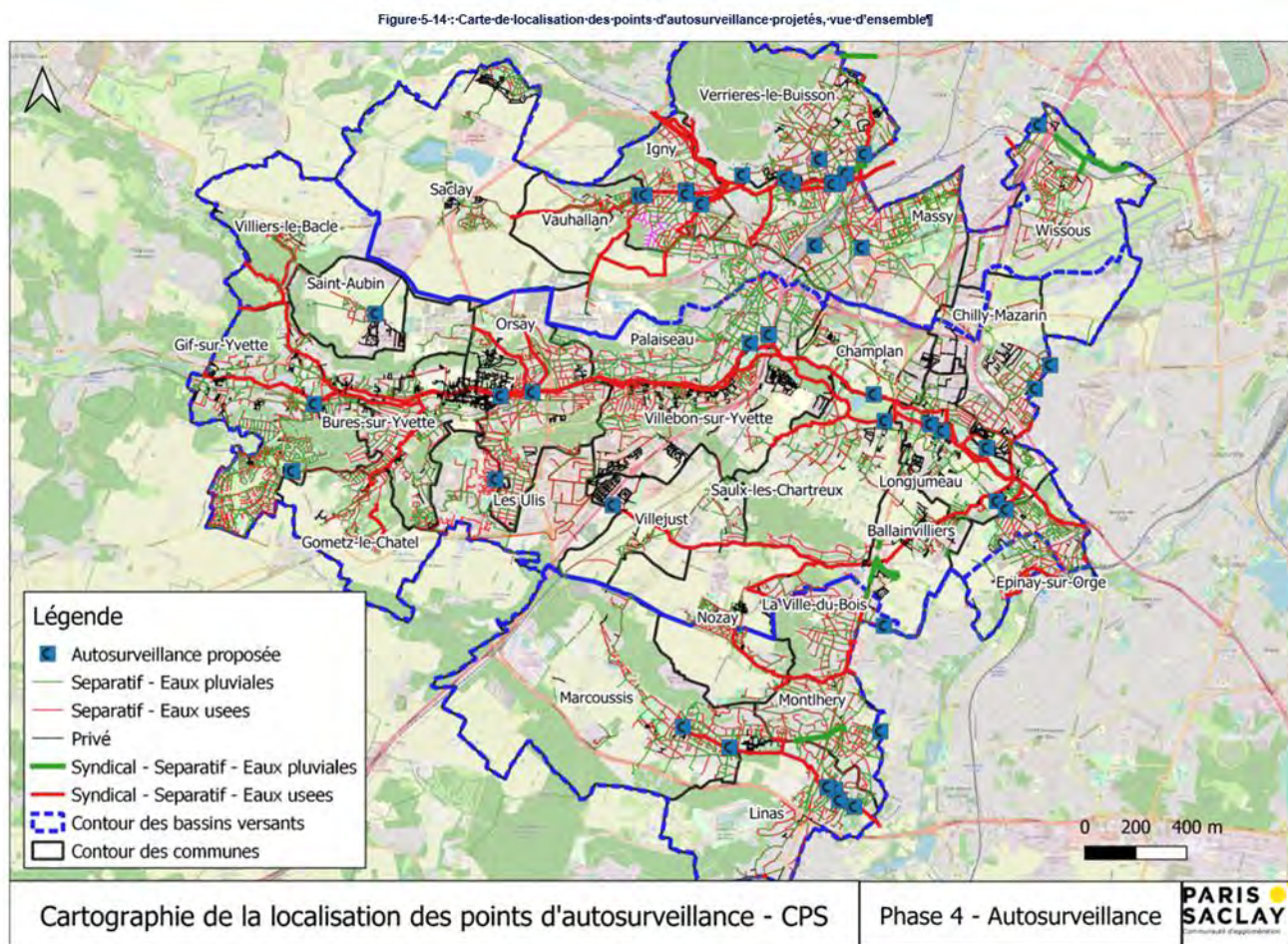


Figure 12 : Exemple Campagne de localisation des points d'autosurveillance projetés sur le territoire

La phase 4 a été approuvée le 25 octobre 2024.

Phase 5 : Le bilan des désordres, et définition des solutions envisageables : modélisation hydraulique

L'objectif de l'étude hydraulique est :

- D'établir un diagnostic capacitaire des réseaux,
- De vérifier la conformité réglementaire des réseaux vis-à-vis de l'arrêté de juin 2015,
- D'évaluer l'impact des réductions d'eau parasite sur le fonctionnement des réseaux d'eaux usées,
- De définir l'origine des débordements des réseaux d'eaux usées ou d'eaux pluviales,
- D'évaluer les débits spécifiques à retenir pour les zones d'évolution de l'urbanisation (mesures préventives),
- De dimensionner les ouvrages nécessaires à la résolution des problèmes hydrauliques en situation actuelle (curatif).

En 2023 cette phase est complétée par une demande de modélisation des réseaux structurants de chaque ville. Ainsi, ont été définis conjointement les réseaux structurants et repris sur le SIG par SAFEGE. Des modélisations complémentaires ont été réalisées sur des problématiques précises.

Livraison des modélisations spécifiques sur le secteur du parc Nord aux Ulis, l'aval de la ZAC de Corbeville à Orsay.

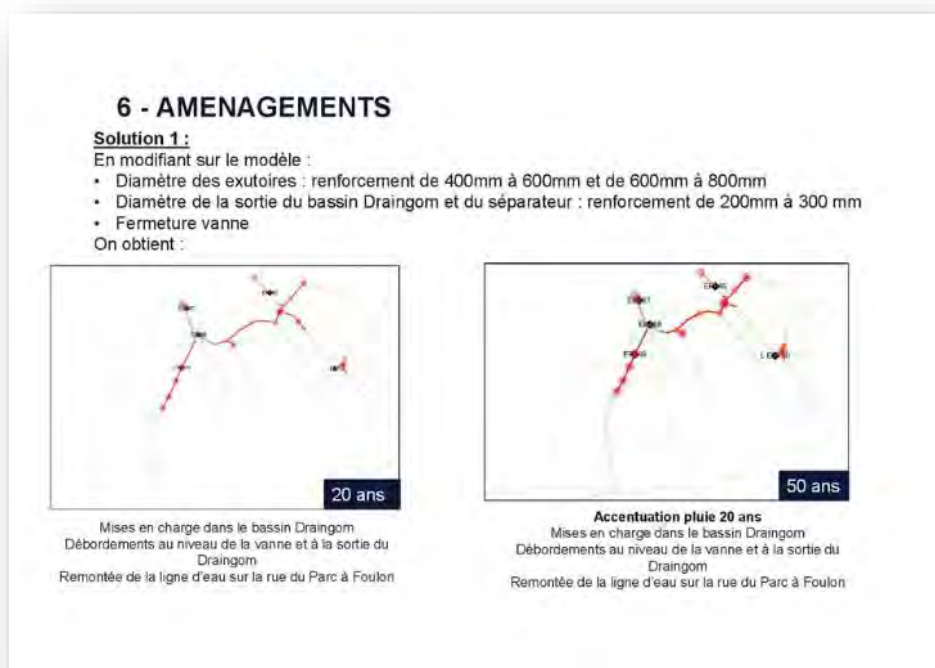


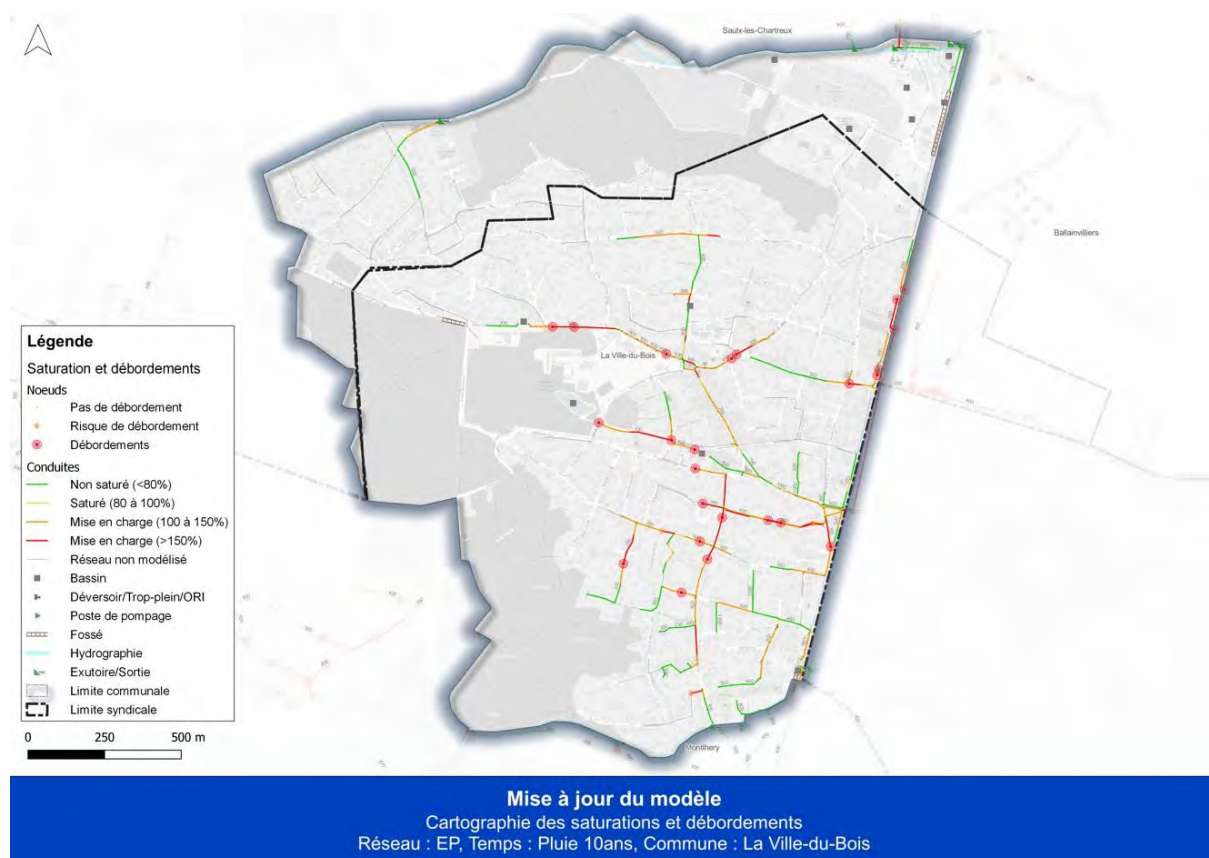
Figure 13 : Exemple de résultat de modélisation sur le secteur des Dahlias à Villebon sur Yvette



Figure 14 : Exemple conclusions de l'étude de modélisation du parc Nord aux Ulis

Également en 2022 et 2023, le travail d'échange entre SAFEGE et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay débute concernant la mise au point d'un cahier des charges de la mission d'étude de modélisation du ruissellement.

En 2023, des levés topographiques de 6000 regards ont été réalisés afin que SAFEGE puisse réaliser la modélisation des réseaux structurants et la version n°1 de la modélisation hydraulique des réseaux a été finalisée

*Figure 15 : Carte de la mise à jour de la modélisation finalisée*

En 2024, le rapport de phase 5 a été revu en fonction des résultats des modélisations complémentaires et en fonction des demandes complémentaires de modélisations précises sur des points du territoire dysfonctionnels.

En exemple, on peut citer l'intégration de plans de récolement récents et une mise à jour de la modélisation de Massy ; la réalisation de la modélisation spécifique de la rigole EP en lien avec la problématique ONERA (suppression des canalisations chemin du pont de bois à Palaiseau) ; modélisation spécifique débutée sur les bassins Ep rue des Mares Juliennes à Chilly-Mazarin ;initialisation de la modélisation du bassin du lac de la Blanchette à Massy ;Modification et complément de la modélisation spécifique de la rue de Versailles et de l'aval du quartier de Corbeville à Orsay ;Modification et apports d'éléments complémentaires concernant la modélisation du raccordement du PEM de Saclay à Saclay.

La validation de cette modélisation n'est pas encore terminée mais un rapport final a été produit par SAFEGE, des remarques ont été produites par CPS.

Concernant l'étude de modélisation des ruissellements ruraux ayant un impact direct sur les zones urbaines, les cartes de ruissellement ont été produites (2 versions en 2024) avec des relectures

effectuées en septembre 2024. Un COTECH en date des 18 et 19 juillet 2024 a été organisé avec les services techniques des communes en vue de valider les zones qui feront l'objet de propositions de solutions au niveau AVP. Un premier rapport a été produit par SAFEGE en novembre 2024.

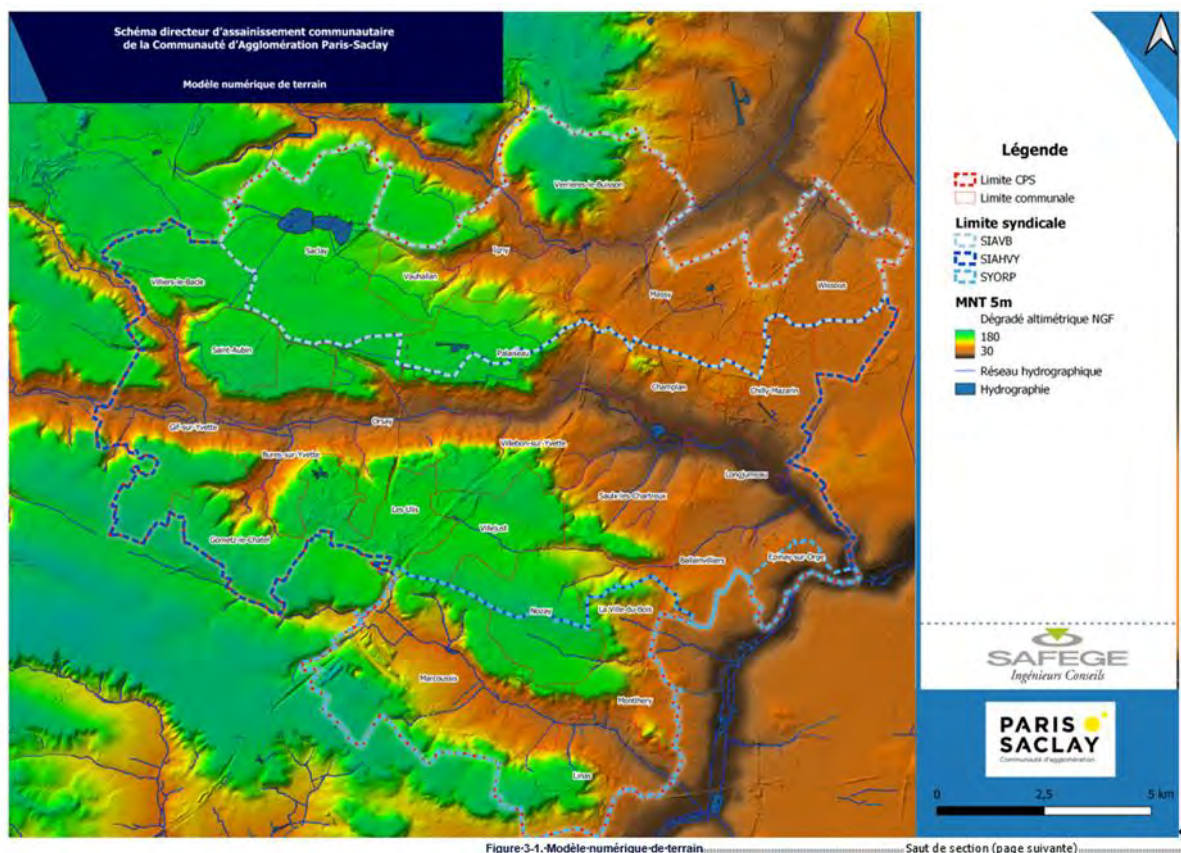


Figure 16 : Carte du modèle numérique de terrain

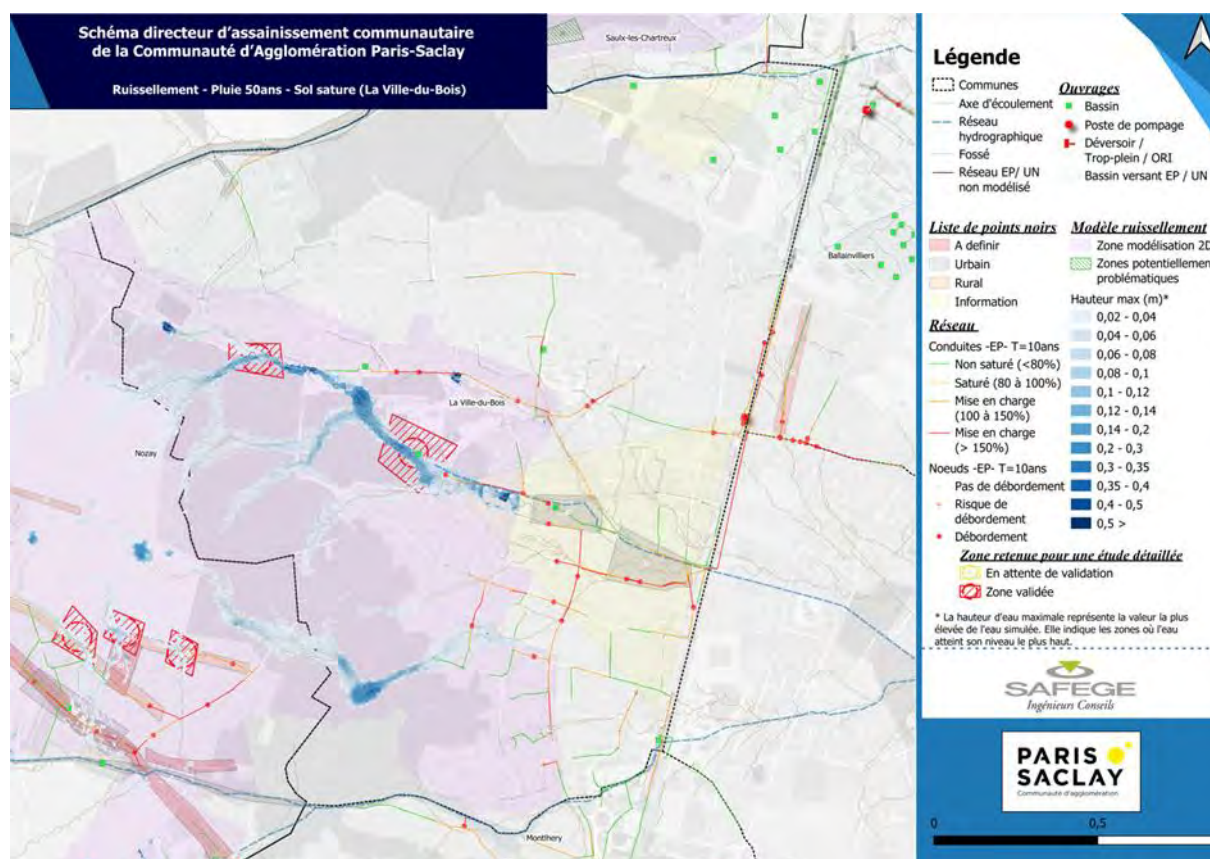


Figure 17 : Exemple de carte des hauteurs d'eaux, pluie d'occurrence 50 ans, à La Ville-du-Bois

Phase 6 : La réalisation d'investigations complémentaires

La phase n°6 est une phase dite d'investigations complémentaires qui permet une meilleure connaissance des réseaux et de la zone d'étude. Cette phase permet d'affiner le diagnostic et de compléter la connaissance des réseaux et ouvrages afin d'identifier les anomalies structurales (fissures et détériorations) et fonctionnelles (apports d'eaux claires parasites permanentes ou d'eaux claires météoriques) de ceux-ci.

Ainsi, en 2022 a été réalisé une partie des inspections télévisées soit 14.9 km sur 50km identifiés. Également, 719 enquêtes de conformité ont été réalisées sur Chilly-Mazarin et Longjumeau.

A l'issue de cette phase, la communauté d'agglomération pourra disposer d'un plan de localisation des désordres ce qui alimentera le planning prévisionnel de travaux.

En 2023, la totalité des inspections télévisées ont été finalisées soit environ 50 km. Les inspections télévisées ont également été analysées par le bureau d'études.

Également, des tests à la fumée ont été faits sur la zone de Chevry à Gif sur Yvette et sur la zone de Gutenberg et Victor Hugo à Palaiseau.

A l'issue de cette phase, la communauté d'agglomération pourra disposer d'un plan de localisation des désordres ce qui alimentera le planning prévisionnel de travaux.

En 2024, la version n°2 du rapport de phase 6 a été livrée en juillet 2024 et la CPS est en cours de relecture mais il n'y a pas eu d'avancée majeure étant donné que les cessions de terrains ont été terminées en 2023.

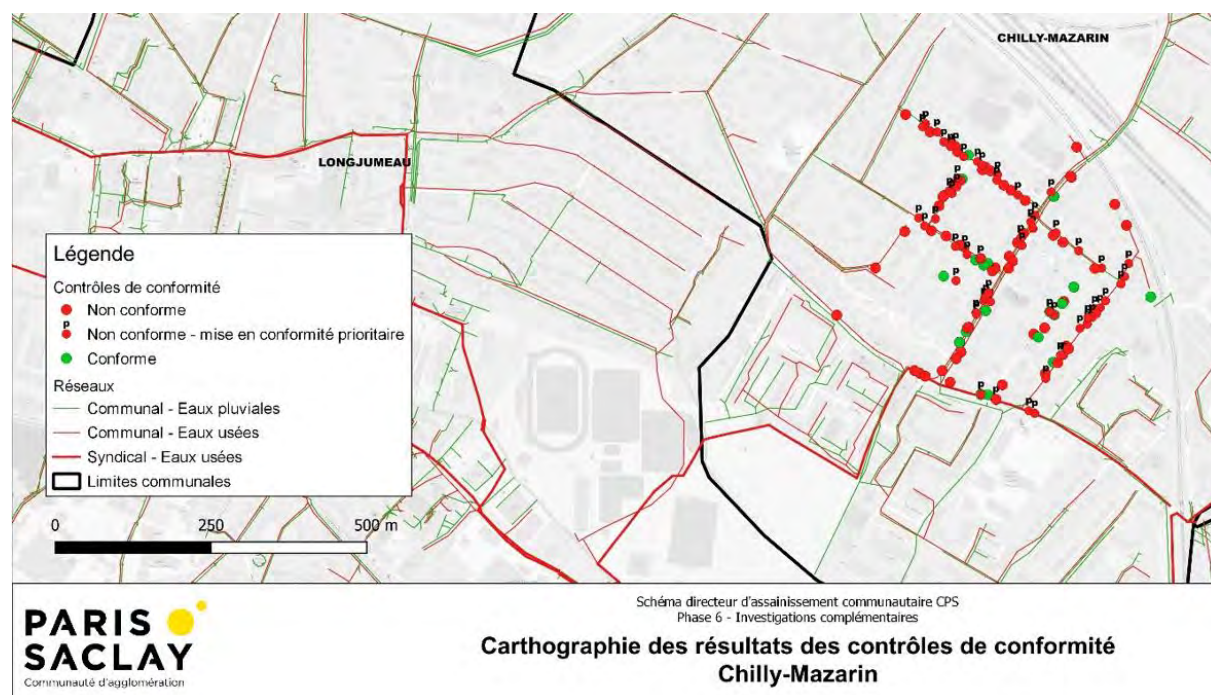


Figure 18 : Exemple de carte des résultats des enquêtes de conformité sur un quartier de Chilly-Mazarin

Tableau 1: Extrait du bilan des collecteurs eaux usées inspectés et priorisation des réhabilitations

Commune	Rue	Linéaire-concerné (ml)	Nature Réseau	Note	Priorité
Bures-sur-Yvette	Rue de la Fontaine st-Mathieu	328	EU	0,46	P2
Champlan	Route Versailles	588	EU	0,43	P2
Champlan	Rue de la Mairie	374	EU	0,48	P2
Chilly-Mazarin	Avenue des droits de l'Homme	38	EU	0,50	P2
Chilly-Mazarin	Rue d'Athis	265	EU	0,62	P2
Chilly-Mazarin	Avenue Charles de Gaulle	144	EU	0,28	P3
Chilly-Mazarin	Avenue de la République	162	EU	0,30	P3
Chilly-Mazarin	Rue de Launay	503	EU	0,27	P3
Chilly-Mazarin	Rue de Verdun	208	EU	0,30	P3
Chilly-Mazarin	Rue des Roses	271	EU	0,30	P3
Épinay-sur-Orge	Rue des Vignes	262,9	EU	0,66	P1
Gif-sur-Yvette	Allée du Bois Carré	63	EU	0,17	P3
Gometz-le-Château	Rue des Violettes	118	EU	0,28	P3
Gometz-le-Château	Rue St-Jean-Beauregard	105	EU	0,17	P3

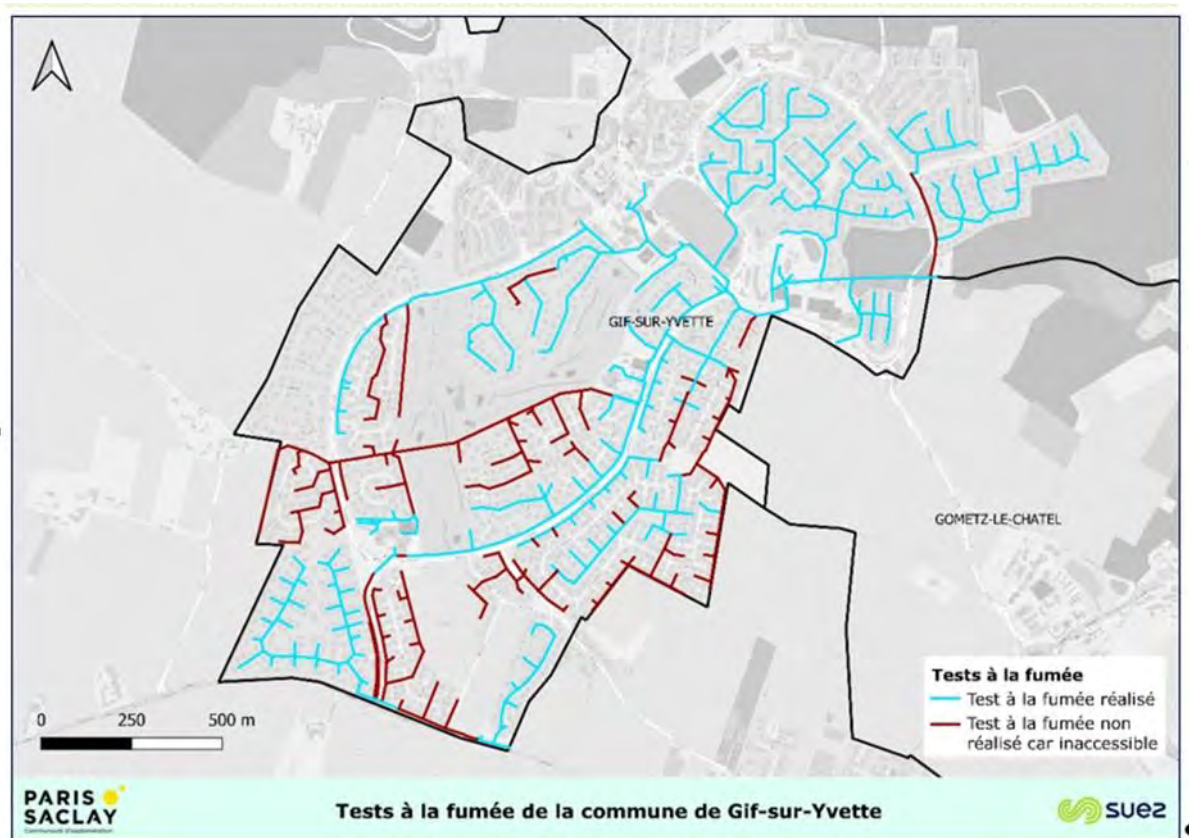


Figure 19 : Exemple de cartographie sur la réalisation des tests à la fumée – secteur Chevry II à Gif-sur-Yvette

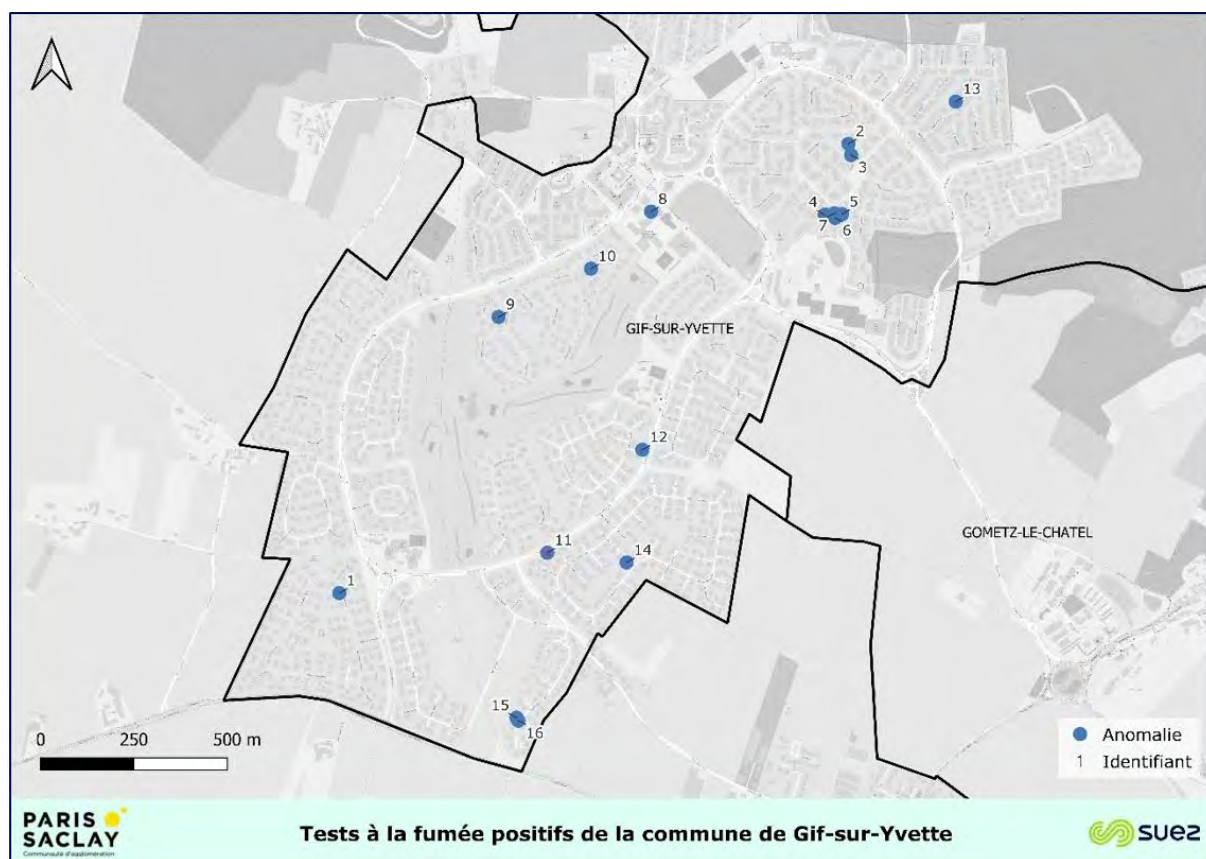


Figure 20 : Exemple de cartographie des tests à la fumée – Gif-sur-Yvette

Phase 7 : La définition du programme de travaux

En 2023, la phase n°7 qui consiste principalement à établir le programme de mesures et de travaux n'a pas encore débuté. Cependant des premiers échanges concernant les zonages sont mis en place.

En 2024, le travail a principalement été axé sur la définition du programme de travaux et du programme d'actions. Également un des axes de travail consiste en la fiabilisation des données d'entrées et la stabilisation des projections financières.

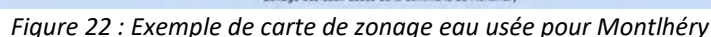
Des COTECH en date des 25 et 26 janvier 2024 et 06, 07, 18, 19 juin 2024 ont permis aux services techniques d'étudier et de se positionner sur les opérations de travaux identifiées pour le PPI 2026-2036. Les cartes associées au programme de travaux ont été réalisées mais sont à reprendre pour intégrer l'intégralité des lignes du PPI, y compris les actions liées aux PPI initial 2020-2024.

En parallèle, un travail sur la reprise des zonages EU et EP de plusieurs villes est engagé avec l'édition des cartes de zonage et surtout, l'intégration des besoins d'extensions de réseaux nécessaires dans le PPI.

PHASE 7 – PPI	RAPPEL DEFINITION ET OBJECTIF DES COTECH DE JUIN 2024
• Hiérarchisation des priorités • P1 : 0 à 5 ans • P2 : 5 à 10 ans • P3 : Après P1 et P2 ou découverte dysfonctionnement • Quelques règles appliquées pour prédéfinir les priorités • P1 : Mettre en séparatif les réseaux unitaires • P1 : Démarche de suppression des Prises de temps sec • P1 : Démarche de suppression des regards mixtes • P1 : Mise en place du diagnostic permanent • P1 : ITV Réhabilitations court terme - structurelle • P1 : Collecteur EU saturé temps sec • P1 : Réseau EP contaminé par des EU • P1 : Collecteur EP en débordement dès la pluie 1 an • P1 / P2 : Collecteur EU contaminé par des EP • P2 : Collecteur EP en débordement à partir seulement des pluies 10 ans • P2 : ITV Réhabilitations moyen terme • P2 / P3 : Redimensionnement des réseaux taille non normées • P3 : ITV observation de l'évolution d'une anomalie • Livrable : • Programme de travaux et d'action sous forme de tableau et de cartographie • Fiche de synthèse par commune – Inventaire du patrimoine • Zonage EP et / ou EU selon besoins recensés avec la CPS	

Figure 21 : Rappel des règles de priorisation des opérations de travaux du PPI

Tableau 3: Estimation financière des actions relatives aux eaux pluviales et priorisation



En 2022, le bureau d'études a également livré le diagnostic amont suite à l'analyse RSDE (Recherche des Substances Dangereuses pour l'Environnement).

L'objectif de l'analyse RSDE est de répondre à la note technique du 12 août 2016, à savoir :

- -Réaliser le diagnostic amont sur le réseau de collecte de la communauté d'agglomération, déversant dans la station Seine-Amont (SEV) à Valenton ;
- -Proposer des actions pertinentes de réduction du micropolluant identifié.

La réalisation du diagnostic amont est ainsi décomposée en trois étapes :

Phase 1 – Caractérisation de la zone d'étude, y compris l'analyse cartographique du réseau : découpage des bassins de collecte, type de réseau, mode d'occupation des sols ;

Phase 2 – Recherche des émissions potentielles des micropolluants identifiés : activités potentielles, cartographie des émetteurs potentiels, priorisation des émetteurs potentiels ;

Phase 3 – Définition de propositions d'actions : plan d'actions adaptées, identification des micropolluants pour lesquels aucune action n'est possible.

Tableau 4: Les différentes phases du schéma directeur assainissement

Lots	Phases	Contenu
1	1	Pré diagnostic et identification des besoins et enjeux (terminé)
	2	Bilan patrimoine et définition d'un programme d'amélioration de la connaissance patrimoniale
	3	Réalisation de la campagne de mesures
	4	Proposition du plan d'autosurveillance des rejets du territoire
	5	Bilan des désordres et définition des solutions envisageables - établissement du programme hiérarchisé d'actions et de travaux de réhabilitations / aménagements
	6	Investigations complémentaires
	7	Définition du programme de travaux, élaboration des zonages et dossiers d'enquête publique
2	1	Identification des zones à fort potentiel de récupération de chaleur
	2	Etude DIAG et AVP des sites éligibles

Dans un souci d'amélioration continu du système de collecte et dans l'attente des conclusions du SDA, des études diagnostiques du système de collecte et des préconisations de travaux sont réalisées par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay dans le cadre du diagnostic permanent. Selon les conclusions des études et en fonction de l'urgence, des travaux de rénovation et modernisation des tronçons de réseaux sont entrepris chaque année.

Par ailleurs l'année 2022 a également permis au bureau d'études de livrer le diagnostic amont suite à l'analyse RSDE (Recherche des Substances Dangereuses pour l'Environnement).

L'objectif de l'analyse RSDE est de répondre à la note technique du 12 août 2016, à savoir :

- Réaliser le diagnostic amont sur le réseau de collecte de la communauté d'agglomération, déversant dans la station Seine-Amont (SEV) à Valenton ;
- Proposer des actions pertinentes de réduction du micropolluant identifié.

La réalisation du diagnostic amont est ainsi décomposée en trois étapes :

- **Etape 1 – Caractérisation de la zone d'étude**, y compris l'analyse cartographique du réseau : découpage des bassins de collecte, type de réseau, mode d'occupation des sols ;
- **Etape 2 – Recherche des émissions potentielles des micropolluants** identifiés : activités potentielles, cartographie des émetteurs potentiels, priorisation des émetteurs potentiels ;
- **Etape 3 – Définition de propositions d'actions** : plan d'actions adaptées, identification des micropolluants pour lesquels aucune action n'est possible.

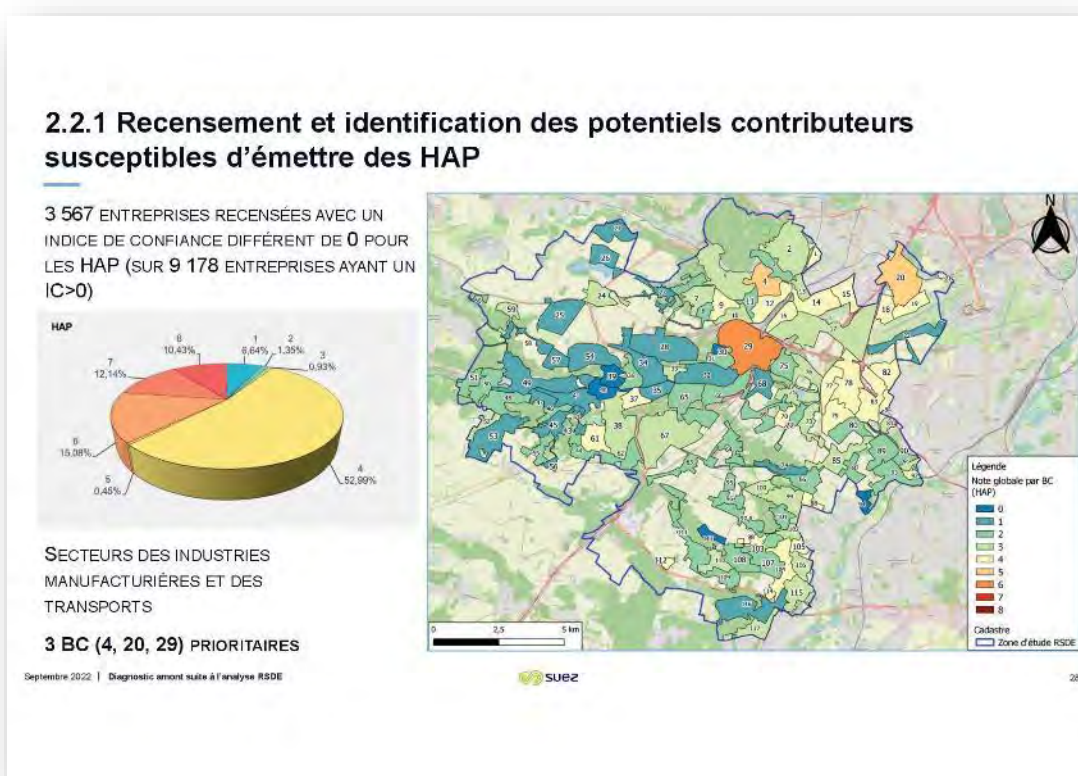


Figure 23 : Exemple de rendu

3.2 Application au territoire de la CPS – Actions de réduction

N° plan	Intitulé de l'action
R.1	Autosurveillance par installation d'équipements métrologiques (outils de mesure ou d'évaluation, équipements pour le transfert des données, équipements pour l'exploitation des données) et le génie civil (mise en conformité des chambres de mesures, adaptation des ouvrages de rejet en vue de leur équipement pour la mesure ou l'évaluation) sur les systèmes de collecte
R.2	Mise en œuvre de solutions pour la gestion de l'espace public par la formation des agents, l'utilisation de nouveaux équipements et la mise en place d'un plan de gestion différencié en mettant l'accent sur les bassins à ciel ouvert en lien avec l'action P.10
R.3	Études de réalisation et travaux assurant la valorisation de la matière contenue dans les boues et effluents concentrés et traitement centralisé des produits de curage et matières de vidange
R.4	Incitation de mise en place des technologies propres, de substitution, de systèmes (individuels ou centralisés) de valorisation de la matière contenue dans la pollution émise (notamment dans le cadre des conventions de déversement)
R.5	Visite de conformité & mise en conformité dans les établissements liés aux activités de l'industrie manufacturière
R.6	Visite de conformité & mise en conformité dans les établissements liés aux activités de transports et entreposage
R.7	Visite de conformité & mise en conformité dans les établissements liés à la santé humaine
R.8	Visite de conformité & mise en conformité dans les établissements liés à la construction
R.9	Proposition de solutions aux entreprises déjà identifiées (postes d'activités sur rétention, dispositif de récupération et traitement des eaux polluées, substitution de produits...), avec les CCI, dans le cadre d'une journée de sensibilisation...
R.10	Études pour réduire ou maîtriser les rejets chroniques, les rejets de temps de pluie et les rejets accidentels des installations économiques existantes, pour mettre en conformité les parties publiques et privées des branchements, ou pour mettre en place des technologies propres, de substitution, de systèmes (individuels ou centralisés) de valorisation de la matière contenue dans la pollution émise, de dispositifs de traitement
R.11	Incitation à faire des travaux relatifs aux actions spécifiques de réduction d'un flux de micropolluants concernant les sites en rejet direct au milieu naturel ou les sites raccordés à un réseau public d'assainissement suite à l'action R.10
R.12	Incitation à la réalisation de travaux d'installation qui permettent la réduction à la source des quantités de polluants déversés par les industriels et artisans dans les milieux récepteurs ou les réseaux lors d'épisodes pluvieux courants concernant des installations existantes, des transferts ou extensions d'installations existantes suite à l'action R.10
R.13	Incitation à la réalisation de travaux d'installation de dispositifs de collecte, d'épuration ou de prétraitement des effluents pollués avant raccordement, de traitement des sous-produits associés ou de collecte et de stockage d'effluents concentrés ou d'effluents graisseux avant envoi en centre autorisé suite à l'action R.10

Figure 24 : Exemple des actions identifiées et à mener pour réduire les émissions de substances dangereuses pour l'environnement

Actualisation du projet de territoire

Dans son axe 3 « Réussir la transition écologique sur le territoire », atteindre un taux de conformité des installations supérieur à 50% et limiter les envois d'eaux usées directement au milieu naturel doivent permettre de réussir à atteindre l'objectif **« d'une réelle excellence environnementale et en faire un vecteur de rayonnement »**.

4. Optimiser la gestion des eaux :

- Développer une stratégie de maîtrise foncière à destination des personnes habitant en zone à risque d'inondation, et pour la préservation de la faune et de la flore locales ;
- Préserver au moins 80 % des zones humides existantes et restaurer 100 % des zones humides en propriété publique via une politique d'entretien et de réhabilitation ;
- Atteindre un taux de 50 % de conformité des installations privatives d'assainissement des particuliers et de 70 % pour les entreprises ;
- Limiter les exfiltrations d'eaux usées vers le milieu naturel par une réhabilitation des réseaux avec taux de renouvellement de 1,2 % par an ;
- Réduire les fuites des réseaux d'eau potable par un renouvellement de 1,2 % du linéaire par an, soit une baisse de 12 à 8 Mm³ perdus par an d'ici 5 ans.
- Protection de la ressource en eau via la recréation de points d'eau (mares, renaturation des rivières) et la protection des zones humides et semi-humides.

Figure 25 : Extrait du projet de territoire

Les objectifs fixés dans le cadre du projet de territoire s'inscrivent totalement dans les actions engagées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay est compétente en assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020, conformément aux dispositions prévues par les lois NOTRe et MAPTAM.

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay exerce la compétence collecte sur les 27 communes du territoire.

- Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP),
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
- Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

Le SIAAP, gestionnaire des usines d'épuration, traite les effluents de la Communauté d'agglomération (compétence traitement). Les effluents sont traités sur l'usine Seine Amont.



1.2. Le mode de gestion

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay compte 27 communes sur son territoire, gérées comme suit :

- **Régie directe** : Palaiseau, Gometz-le-Châtel, Villiers-le-Bâcle, Saint-Aubin, Champlan,
- **Régie avec marchés de prestation** : Linas, La Ville-du-Bois, Orsay, Les Ulis, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Wissous,
- **Délégation de service public** :
 - Veolia EAU - CGE : Vauhallan, Igny, Massy,
 - Suez Eau France : Saclay, Bures sur Yvette, Gif-sur-Yvette, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Saulx-les-Chartreux, Nozay, Marcoussis, Montlhéry, Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge.

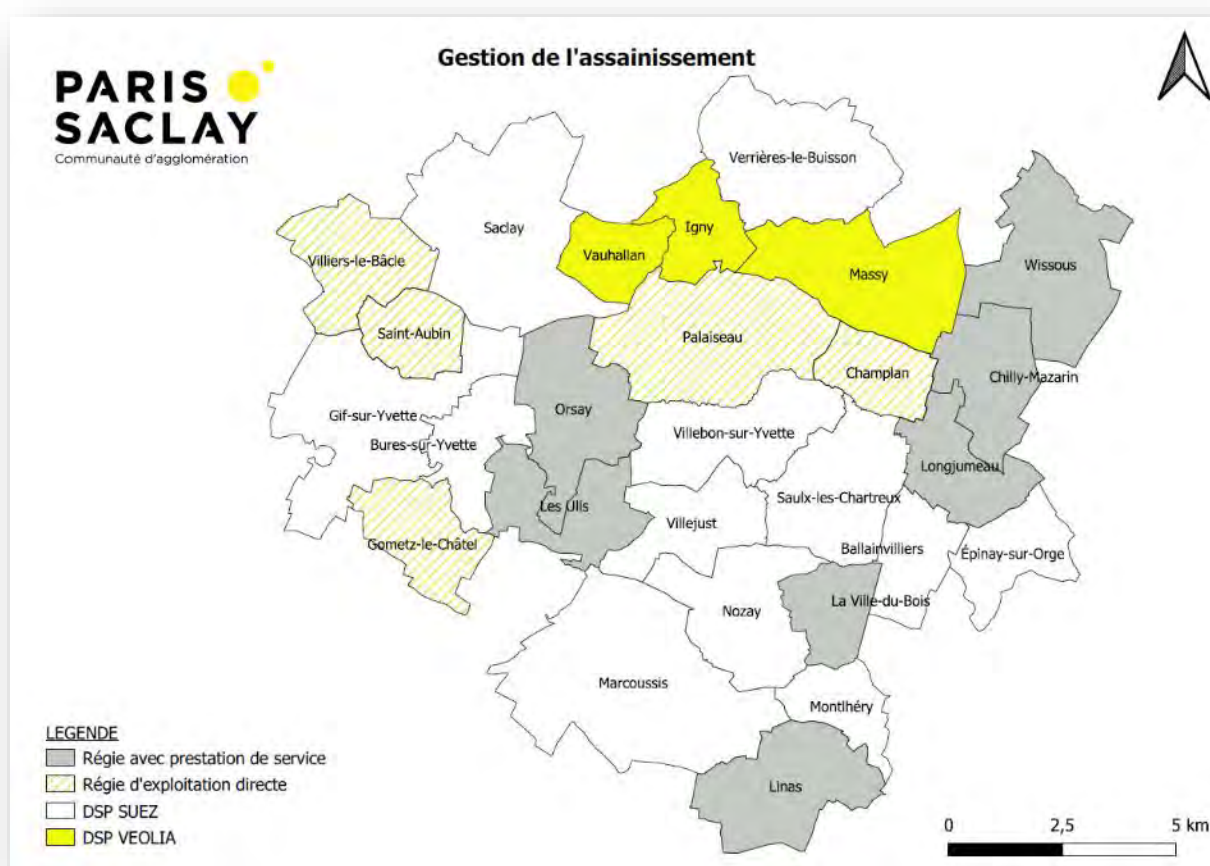


Figure 26 : Répartition des modes de gestion

Les travaux eux menés en maîtrise d'ouvrage (MOA) par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et le plus souvent en maîtrise d'œuvre (MOE) interne avec des baux portant sur les travaux en tranchée ou sans tranchée.

L'ensemble des actions de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en matière d'investissement est intégré dans les contrats territoriaux eau et climat cosignés avec l'Agence de l'Eau Seine – Normandie et les syndicats porteurs de ces contrats (un pour chaque bassin versant : Syndicat de l'Orge pour la rivière Orge, SIAHVY pour la rivière Yvette et SMBVB pour la rivière Bièvre).

Les actions majeures portent notamment sur la gestion à la source des eaux pluviales, la mise en œuvre d'un nouveau règlement d'assainissement actant cette gestion, et la réduction des apports polluants au milieu via des contrôles de conformité suivis des actions correctives auprès des pétitionnaires contrôlés.

Concernant les contrats de délégation, les échéances contractuelles sont les suivantes :

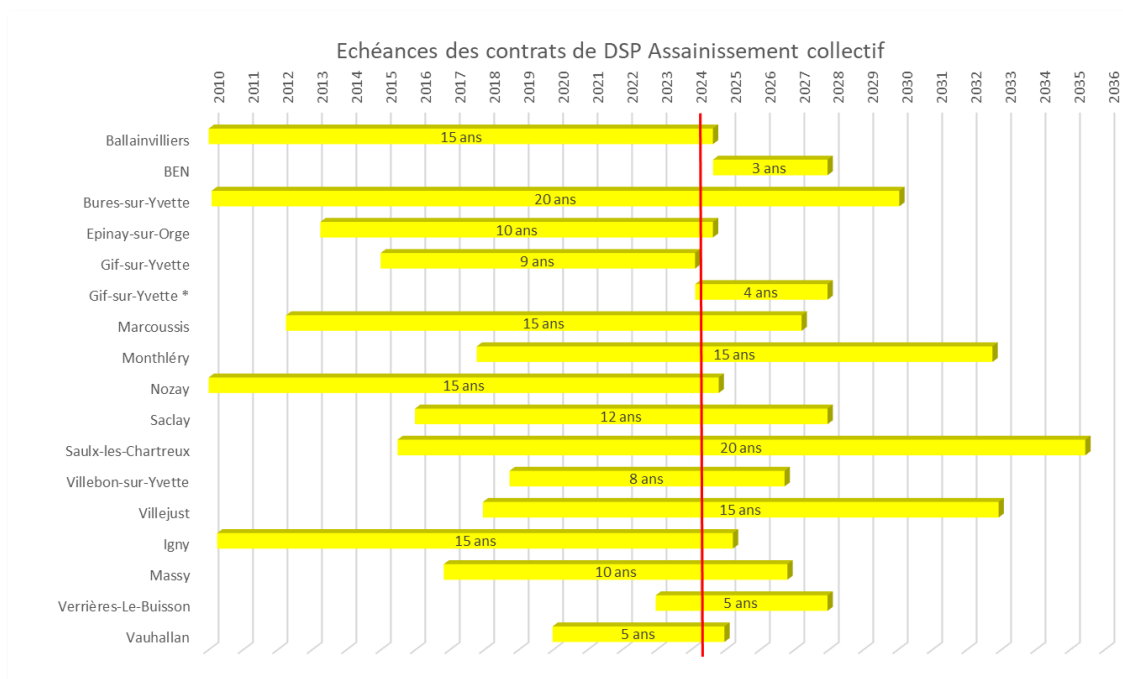


Figure 27 : Récapitulatif des échéances contractuelles

Ces contrats ont fait objet des avenants décrits dans le tableau suivant :

	Ballainvilliers	Bures-sur-Yvette	Epinay-sur-Orge	Gif-sur-Yvette	Marcoussis	Montlhéry	Nozay
Avenant 1	13/03/2009	20/07/2010	08/08/2017	01/01/2020	01/07/2013	01/01/2020	01/04/2011
Avenant 2	23/12/2011	13/03/2012	01/01/2020	26/06/2023	18/06/2014	26/06/2023	01/01/2020
Avenant 3	01/01/2020	01/11/2013	31/03/2023		23/07/2018		26/06/2023
Avenant 4	26/06/2023	31/08/2015			01/01/2020		
Avenant 5		09/12/2016					
Avenant 6		01/01/2020					
Objet avenant 1	Avenant rétroactif pour corriger une erreur de formule de prix	Avenant de réhabilitation et de renouvellement du réseau d'assainissement collectif	Travaux de réhabilitation de réseaux Intégration nouveaux périmètres Processus de relance sur les enquêtes de conformité SIG Intégration nouvelle réglementation	Compétence Communauté d'Agglomération Paris-Saclay	Avenant Travaux concessifs + Intégration "Construire sans Détruire"	Compétence Communauté d'Agglomération Paris-Saclay	Avenant de travaux concessifs
Objet avenant 2	Prestations de doublement redevances assainissement pour clients non conformes	Aménagement des conditions contractuelles de l'avenant n°1	Compétence Communauté d'Agglomération Paris-Saclay	Intégration patrimoniale	Intégration nouveaux réseaux EU et EP	Mise en place d'un fonds de travaux	Compétence Communauté d'Agglomération Paris-Saclay
Objet avenant 3	Compétence Communauté d'Agglomération Paris-Saclay	Construire sans détruire + travaux concessifs	Prolongation 1 an, modification travaux et patrimoine		Intégration patrimoine		Avenant patrimonial
Objet avenant 4	Prolongation contrat au 31/08/2024	Intégration nouveaux réseaux et ouvrages EP			Intégration nouveaux réseaux EU et EP		

	Ballainvilliers	Bures-sur-Yvette	Epinay-sur-Orge	Gif-sur-Yvette	Marcoussis	Montlhéry	Nozay
Objet avenant 5		Modification du programme de travaux concessifs Adaptation des quantités de prestations Enquêtes de conformité aux besoins de la commune					
Objet avenant 6		Compétence Communauté d'Agglomération Paris-Saclay					

	Saclay	Saulx-les-Chartreux	Villebon-sur-Yvette	Villejust	Igny	Massy	Vauhallan
Avenant 1	06/11/2017	01/01/2020	01/01/2020	01/01/2020	02/01/2019	01/01/2020	01/01/2020
Avenant 2	01/01/2020	26/06/2023			01/01/2020		
Objet avenant 1	Intégration de patrimoine	Compétence Communauté d'Agglomération Paris-Saclay	Compétence Communauté d'Agglomération Paris-Saclay + intégration patrimoine	Compétence Communauté d'Agglomération Paris-Saclay	Intégration d'ouvrages (6 bassins d'orage) et l'adaptation de certaines prestations (renouvellement de canalisations d'eaux usées, contrôles de conformités)	Transfert de compétence à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et l'harmonisation des dispositions du contrat	Transfert de compétence et harmonisation des dispositions du contrat
Objet avenant 2	Transfert compétence Communauté d'agglomération Paris-Saclay	Intégration patrimoniale augmentation du linéaire d'ITV			Transfert de compétence et harmonisation des dispositions du contrat.		

Le présent rapport fait état de l'activité du service sur l'exercice 2024. Il se décompose en 4 parties :

- Partie I : communes gérées en DSP,
- Partie II : communes gérées en régie avec marchés de prestation,
- Partie III : communes gérées en régie d'exploitation,
- Partie IV : bilan financier des délégataires, prestataires et de la Communauté d'agglomération.

1.3. La gouvernance et le partage des responsabilités

La gouvernance du service du cycle de l'eau est au service d'un territoire, des consommateurs et citoyens. Cette finalité ordonne la gouvernance.

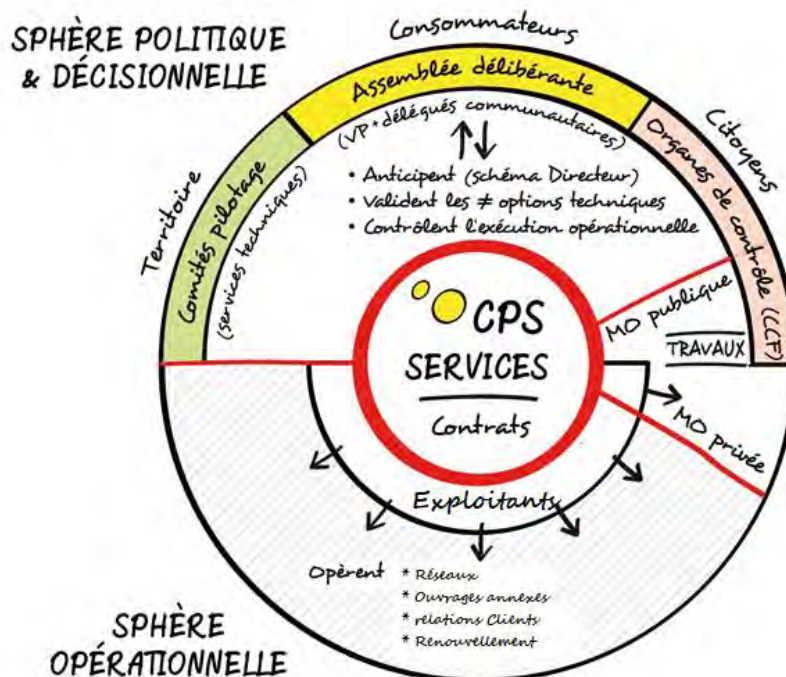
Les élus et les organes de contrôle portent et garantissent cette finalité.

Les responsabilités sont réparties entre une sphère politique et décisionnelle et une sphère opérationnelle. Les services techniques de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay assurent la transmission entre cette sphère politique et la sphère opérationnelle.

Cette sphère opérationnelle est attribuée à des entreprises privées dans le cadre de délégations de service public, mais également aux régies du territoire. Ces intervenants opérationnels interviennent sur les réseaux, les ouvrages, les renouvellements, ainsi que la relation client.

Les travaux de renouvellement de réseaux sont répartis entre les services du cycle de l'eau de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les délégataires, Suez et Veolia.

SPHERE POLITIQUE & DECISIONNELLE & OPERATIONNELLE



La maîtrise du service par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Les compétences du service du cycle de l'eau de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la disposition d'un budget pour les travaux et les études permettent d'assurer la mission assainissement en coopération avec les régies et les délégataires.

Une redevance assainissement permet à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de gérer l'investissement selon un plan pluriannuel d'investissement. Le lancement de marchés de travaux allotés géographiquement a permis de diversifier les opérateurs travaux sur le territoire via une mise en concurrence plus régulière.

La qualité du partenariat entre les services et les exploitants repose sur la compétence, la transparence et la confiance.

La transparence et la coopération sont assurées par des réunions fréquentes à tous les niveaux et une concertation permanente sur le terrain pour les chantiers :

- 12 rencontres mensuelles contractuelles,
- 12 rencontres opérationnelles,
- Rencontres au besoin,
- 5 comités de pilotage (3 COPIL schéma directeur, 1 COPIL assainissement et 1 COPIL GEMAPI),
- 1 rencontre avec la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux),
- 1 rencontre avec la CCF (Commission de contrôle des finances).

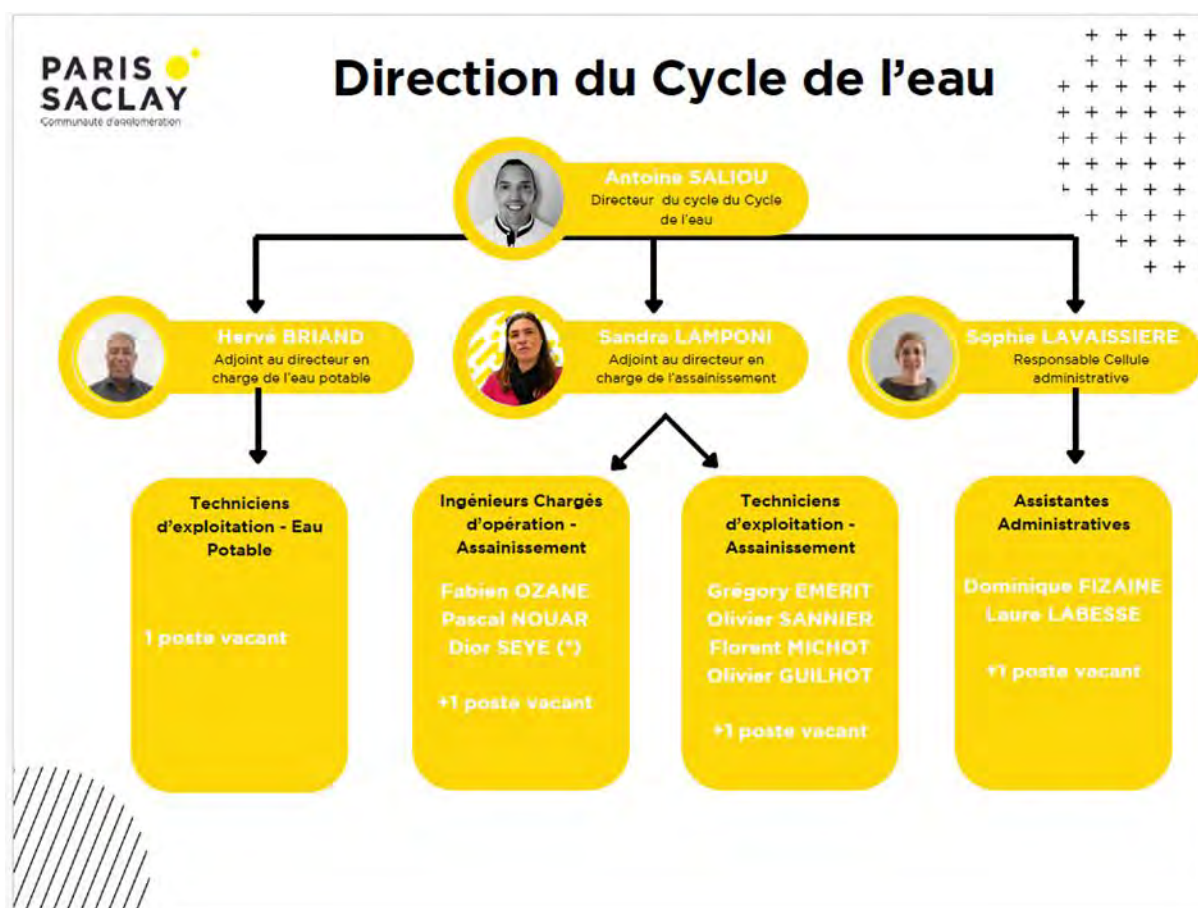
Uniquement sur le territoire délégué à Suez, en sus, le principal outil d'information et de contrôle, « Tout Sur Mes Services », extranet qui donne un accès aux données, permet de visualiser des indicateurs, d'échanger des documents et suivre les milliers d'interventions annuelles, y compris directement avec les communes.

Cette organisation, ces réunions, ces outils sont animés, incarnés par les femmes et les hommes du service de l'assainissement, qui travaillent au quotidien, chacun à son niveau et en coordination avec les autres, les collègues, en hiérarchie, les clients, les services supports.

La coordination entre les services techniques, les délégataires et les sous-traitants est constante.

LES FEMMES ET LES HOMMES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

En 2024, le service du cycle de l'eau de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'organisait comme suit :



Par ailleurs, la Régie de Palaiseau est composée de 7 personnes qui interviennent sur les communes de Palaiseau, Champlan, Gometz-le-Châtel, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle.

2. Le Territoire en Délégation de Service Public (DSP)

2.1. Les caractéristiques techniques du service

2.1.1. Les usagers du service et les volumes assujettis

Les abonnés

Le nombre d'abonnés du service d'assainissement collectif, des communes en DSP, est de 38 727 en 2024, en légère augmentation de 0,8 % par rapport à l'exercice 2023. Pour rappel en 2023, une grande partie de l'augmentation du nombre d'abonné est due au démarrage du nouveau contrat de délégation de service public de Verrières-le-Buisson après une année de gestion via des marchés de prestations de service.

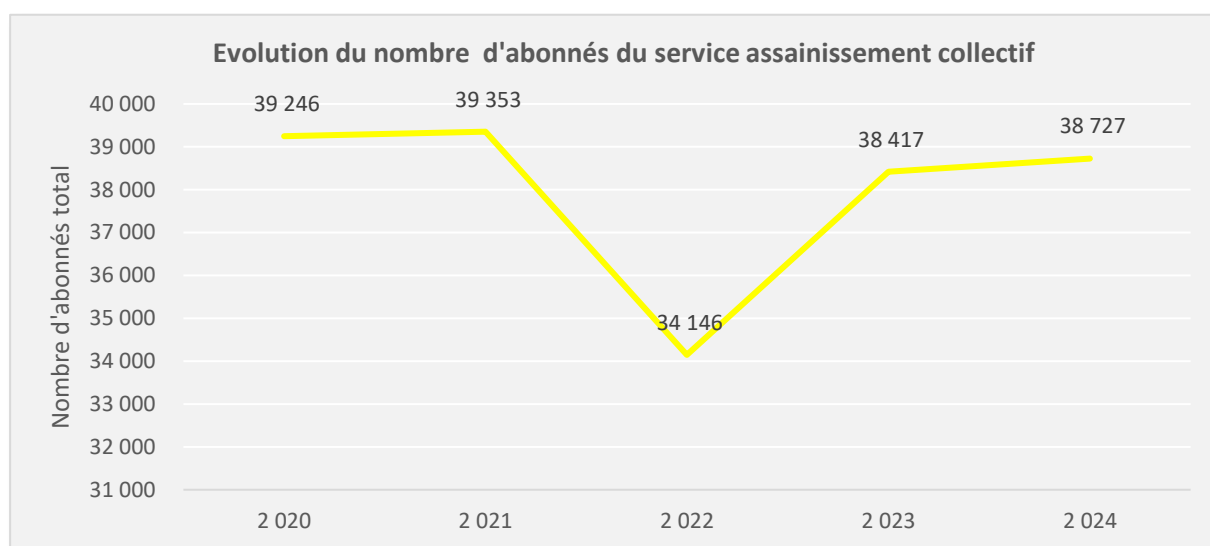


Figure 28: Graphique représentant l'évolution du nombre d'abonnés d'assainissement collectif

Le détail du nombre d'abonnés par commune est donné par le tableau qui suit :

Tableau 5: Nombre d'abonnés par commune

NOMBRE D'ABONNÉS	2021	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Ballainvilliers	1 308	1 366	1 511	1 514	0,2%
Bures-sur-Yvette	2 841	2 866	2 878	2 880	0,1%
Epinay-sur-Orge	3 008	3 013	3 028	3 023	-0,2%
Gif-sur-Yvette	5 179	5 213	5 245	5 267	0,4%
Igny	3 164	3 157	3 176	3 195	0,6%
Marcoussis	2 867	2 938	3 014	3 041	0,9%
Massy	4 338	4 338	4 347	4 418	1,6%
Montlhéry	2 246	2 299	2 340	2 445	4,5%

NOMBRE D'ABONNÉS	2021	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Nozay	1 372	1 376	1 388	1 408	1,4%
Saclay	1 426	1 460	1 466	1 469	0,2%
Saulx-les-Chartreux	1 788	1 846	1 888	1 880	-0,4%
Vauhallan	766	766	767	814	6,1%
Verrières-le-Buisson	3 721	-	3 727	3 731	0,1%
Villebon-sur-Yvette	2 601	2 628	2 683	2 676	-0,3%
Villejust	863	880	959	966	0,7%
Wissous	1 865	-	-	-	0,2%
Nombre total d'abonnés	39 353	34 146	38 417	38 727	0,8%

Volumes assujettis

La facturation des usagers du service d'assainissement collectif se fait sur la consommation d'eau potable.

Les volumes assujettis à la redevance d'assainissement collectif sont de 8 051 617 m³ en 2024, en diminution de 2,9% par rapport à 2023.

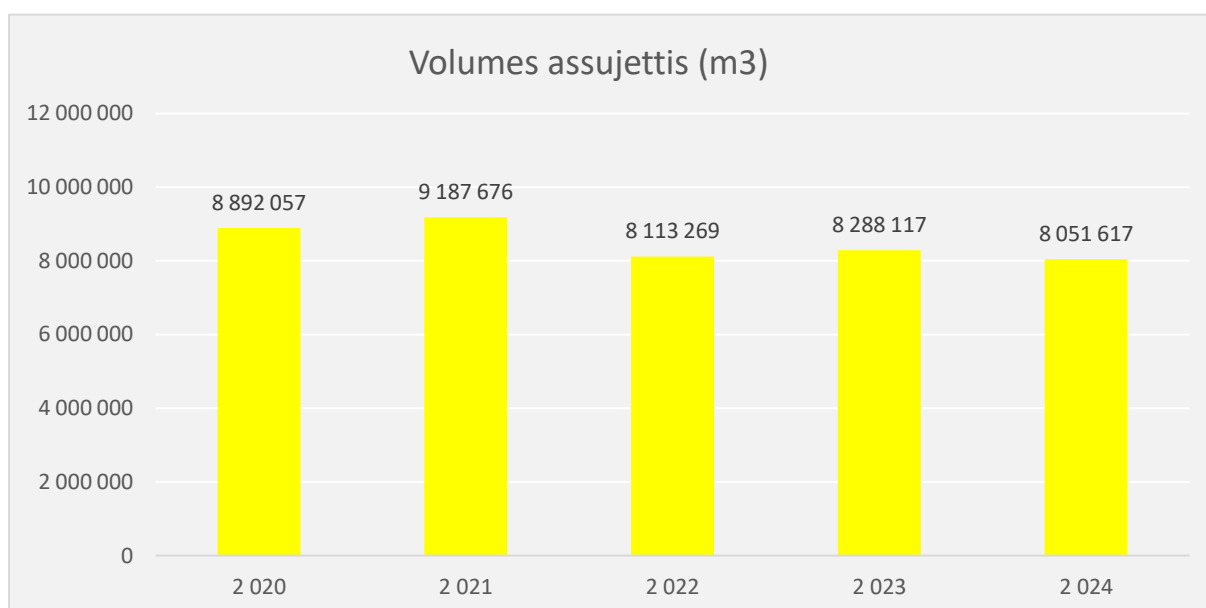


Figure 29: Graphique représentant l'évolution des volumes assujettis

NOTA : les volumes de 2019 ne prennent pas en compte les volumes de la commune de Vauhallan, dont la donnée n'est pas disponible.

NOTA : Les volumes assujettis ont augmenté moins sensiblement que le nombre d'abonnés malgré l'intégration de Verrières-le-Buisson dans le périmètre DSP en 2023.

Les volumes assujettis, par commune, sont résumés ci-dessous :

Tableau 6: Volumes assujettis par commune

Volumes assujettis (m ³)	2021	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Ballainvilliers	200 783	205 498	256 125	212 062	-17,2%
Bures-sur-Yvette	492 656	453 599	445 675	405 301	-9,1%
Epinay-sur-Orge	517 057	534 454	516 466	513 223	-0,6%
Gif-sur-Yvette	1 075 526	1 138 138	1 083 323	1 348 960	24,5%
Igny	481 525	450 104	421 969	414 201	-1,8%
Marcoussis	423 131	448 721	401 421	413 931	3,1%
Massy	2 903 845	2 955 750	2 845 862	2 883 524	1,3%
Montlhéry	417 743	440 376	430 596	420 866	-2,3%
Nozay	233 635	228 272	244 459	218 054	-10,8%
Saclay	192 047	193 009	196 901	217 111	10,3%
Saulx-les-Chartreux	286 213	276 117	302 056	274 884	-9,0%
Vauhallan	81 919	81 176	80 650	69 694	-13,6%
Verrières-le-Buisson	743 323	-	386 633	-	-
Villebon-sur-Yvette	522 361	574 235	534 852	507 940	-5,0%
Villejust	139 130	133 820	141 129	151 866	7,6%
Wissous	476 782	-	-	212 062	-
Total	9 187 676	8 113 269	8 288 117	8 051 617	-2,9%

L'évolution des volumes assujettis varie d'une commune à l'autre. On note toutefois une évolution très marquée sur la commune de Ballainvilliers et Vauhallan.

2.1.2. Le patrimoine du service

Le patrimoine d'exploitation¹ depuis la collecte des eaux usées jusqu'au rejet des eaux traitées est le suivant :

- 468,7 km de réseaux de réseaux d'eaux usées séparatifs (SIG 2024),
- 536,1 km de réseaux d'eaux pluviales séparatifs (SIG 2024),
- 4,1 km de réseaux d'eaux usées unitaires (SIG 2024),
- 15 966 branchements, dont 7 915 d'eaux usées séparatifs, 7 318 d'eaux pluviales (SIG 2024),
- 43 postes de relèvement,
- 34 948 regards,
- 103 bassins d'orage,

¹ Le périmètre d'exploitation a été mis à jour sur la base des informations validées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

- 26 chambres à sable et décantation (SIG 2024),
- 70 séparateurs d'hydrocarbure (SIG 2024),
- 14 ouvrages de dégrillage (SIG 2024),
- 5 prises de temps sec, 6 déversoirs d'orages, 9 trop-pleins et 7 organes ²de répartition (SIG 2024),
- 67 ouvrages de régulation,

2.1.3. La collecte des eaux usées

2.1.3.1. Le réseau de collecte

Linéaire de réseau

Le réseau compte près de 1 075 km de canalisation d'assainissement : des réseaux séparatifs d'eaux usées, des réseaux unitaires et des réseaux séparatifs d'eaux pluviales.

² En 2023, un bilan a été fait sur les trop pleins et déversoirs d'orage suite à un courrier de la Police de l'eau. Aucun des points de rejet au milieu naturel ne collecte une pollution lui imposant de mettre en place un dispositif d'autosurveillance réglementaire.

RÉPARTITION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES SÉPARATIF - PAR MATÉRIAU

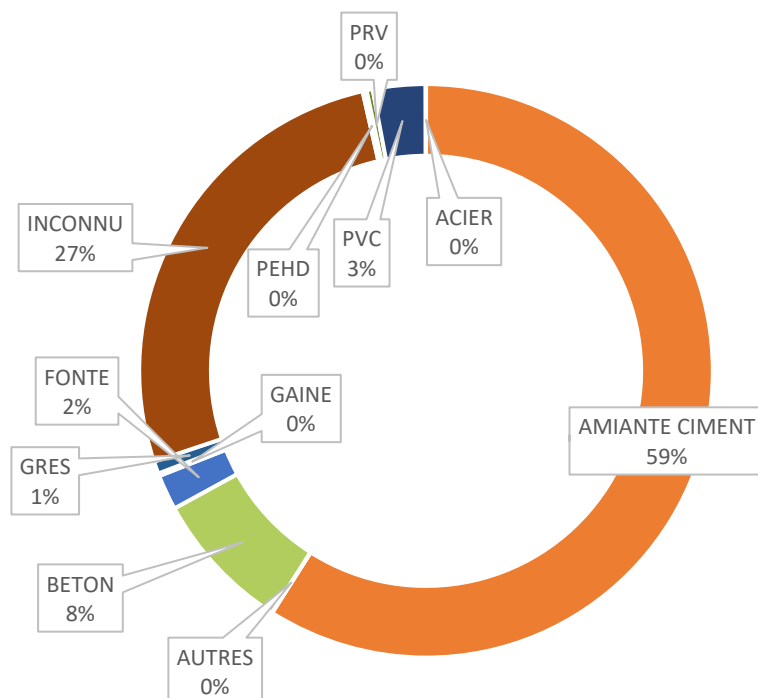


Figure 30 : Graphique représentant la répartition du réseau séparatif par matériau

RÉPARTITION DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES - PAR MATÉRIAU

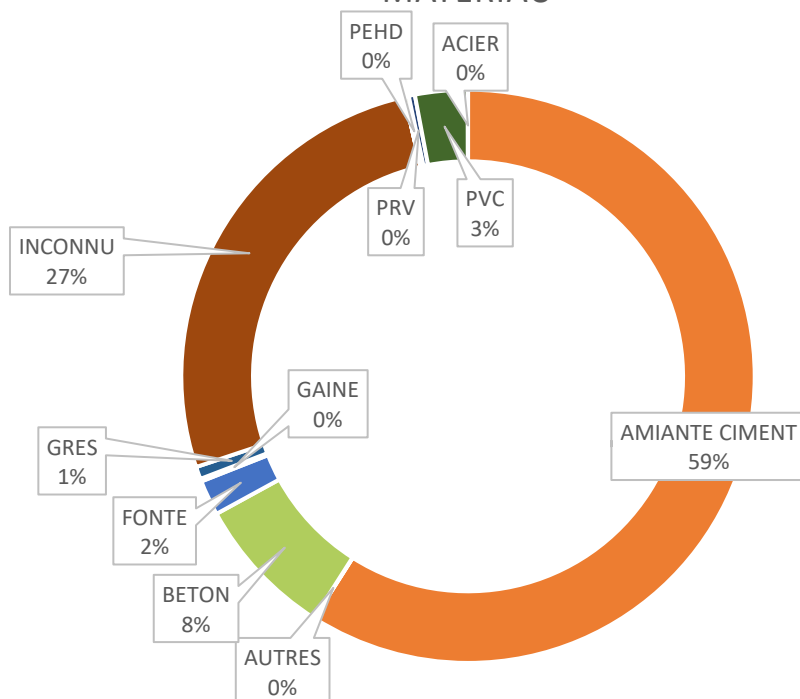


Figure 31 : Graphique représentant la répartition du réseau d'eau pluviale par matériau

Branchements

En 2024, le patrimoine de la Collectivité compte 38 717 branchements, soit une augmentation de 0,7% par rapport à 2023.

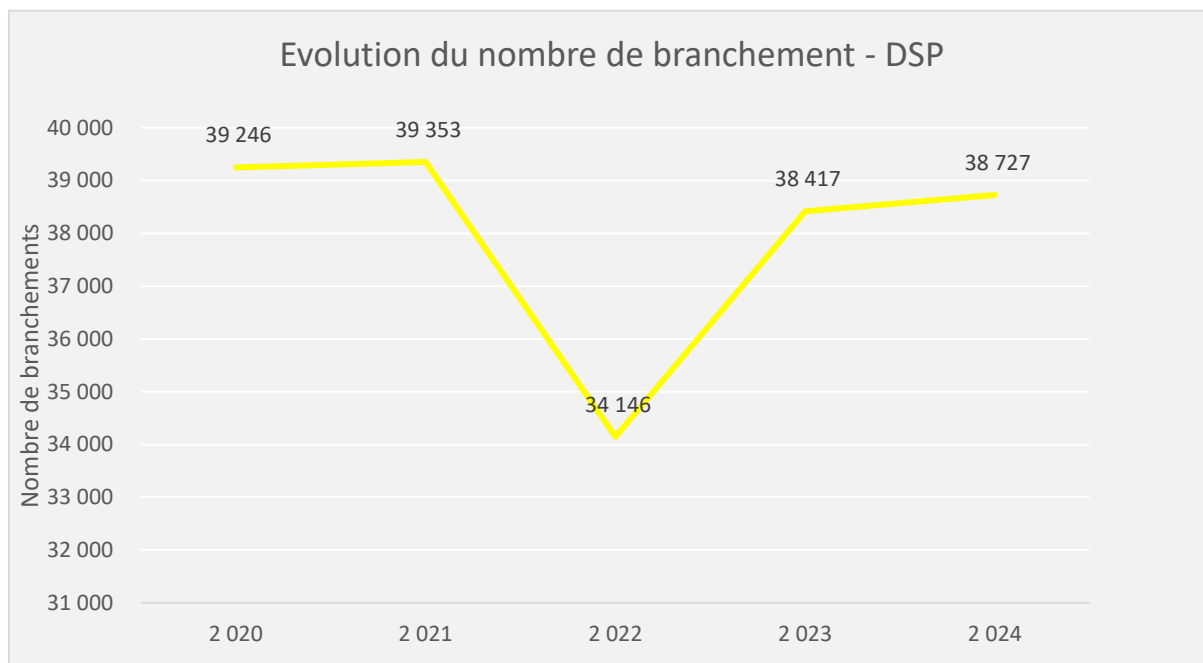


Figure 32 : Graphique représentant l'évolution du nombre de branchements

En l'absence des données, nous avons considéré l'hypothèse suivante : 1 branchement = 1 abonné.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

En 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif ¹³ [P202.2B] des communes est constant par rapport à 2023. Il est obtenu de la façon suivante :

Tableau 7: Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	POINTS MAXIMUM
Partie A	
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10
Mise à jour du plan au moins annuelle.	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
Partie B	
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
Partie C	
Existence d'information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	15
Localisation et description de tous les ouvrages annexes et des servitudes	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10
Localisation des interventions	10
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseaux	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10
TOTAL	120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des communes est donné par le tableau suivant :

Tableau 8: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux des communes

Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	2021	2022	2023	2024
Ballainvilliers	91	91	91	30*
Bures-sur-Yvette	30	30	30	30
Epinay-sur-Orge	30	30	30	30
Gif-sur-Yvette	30	30	30	26
Igny	15	15	15	15
Marcoussis	30	30	30	30
Massy	37	37	37	37
Montlhéry	30	30	30	30
Nozay	30	30	30	30
Saclay	27	30	30	30
Saulx-les-Chartreux	30	30	30	30
Vauhallan	15	15	15	15
Verrières le Buisson	15	'-	15	26
Villebon-sur-Yvette	29	29	29	30
Villejust	30	30	30	30

*Indice dû à l'uniformisation de l'ensemble des indices sur le nouveau contrat qui regroupe les communes de Ballainvilliers, Epinay-sur-Orge et Nozay.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus dans les parties A et B pour que le service puisse bénéficier des points de la partie C.

Pour les nouveaux contrats, la Communauté d'agglomération demande aux candidats de prendre des engagements sur l'amélioration de l'ICGPR et le géoréférencement en classe A des réseaux.

2.1.3.2. La performance de la collecte

- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Tableau 9: Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par commune

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	2021	2022	2023	2024
Ballainvilliers	92,2%	92,8%	93,9%	93,9%
Bures-sur-Yvette	99,5%	99,3%	99,6%	99,2%
Epinay-sur-Orge	98,4%	98,8%	99,0%	99,0%
Gif-sur-Yvette	97,4%	97,5%	98,0%	98,1%
Igny*				
Marcoussis	92,6%	92,7%	93,5%	93,4%
Massy*				
Montlhéry	96,2%	96,3%	98,1%	97,2%
Nozay	97,2%	97,2%	97,7%	97,7%
Saclay	96,8%	97,1%	97,6%	98,5%
Saulx-les-Chartreux	96,3%	96,1%	97,1%	95,7%
Vauhallan*				
Villebon-sur-Yvette	95,9%	94,9%	96,1%	98,1%
Verrières le Buisson	98,1%		98,1 %	95,1%
Villejust	88,9%	89,3%	94,8%	93,2%

*Valeurs RAD 2024

- Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Tableau 10: Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers par commune

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (u/1000 habitants)*	2021	2022	2023	2024
Ballainvilliers	0	0	0	0
Bures-sur-Yvette	0	0	0	0
Epinay-sur-Orge	0	0	0	0
Gif-sur-Yvette	0	0	0	0
Igny	0	0	0	0
Marcoussis	0,2	0	0	0
Massy	0	0	0	0
Montlhéry	0	0	0	0
Nozay	0	0	0	0
Saclay	0	0	0	0
Saulx-les-Chartreux	0	0	0	0
Vauhallan	0	0	0	0
Verrières le Buisson			0	0
Villebon-sur-Yvette	0	0	0	0
Villejust	0	0	0	0

*Valeurs RAD 2024

Les taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers affichés dans les différents rapports des délégataires ne sont pas significatifs de l'année 2024. En effet, ils sont calculés sur la base des réclamations écrites.

En octobre 2024, la Communauté d'agglomérations a connu des nombreux épisodes d'inondation sur le territoire.

Le taux de débordement réel est ainsi calculé en fonction des courriers (tous formats) reçus par la Communauté d'agglomération.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (u/1000 habitants)	2024
CPS	0,17

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3) :

Tableau 11: Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées par commune

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (points /100)	2021	2022	2023	2024
Ballainvilliers	100	100	100	100
Bures-sur-Yvette	100	100	100	100
Epinay-sur-Orge	100	100	100	100
Gif-sur-Yvette	100	100	100	100
Igny	30	30	30	30
Marcoussis	100	100	100	100
Massy	30	30	30	30
Montlhéry	100	100	100	100
Nozay	100	100	100	100
Saclay	100	100	100	100
Saulx-les-Chartreux	100	100	100	100
Vauhallan	30	30	30	30
Verrières le Buisson			100	100
Villebon-sur-Yvette	100	100	100	100
Villejust	100	100	100	100

La phase 4 du schéma directeur d'assainissement devrait permettre une fois que les données auront été consolidées d'augmenter cet indice de connaissance sur les secteurs où il est le plus faible.

2.1.4. Le traitement des eaux usées

L'ensemble des eaux usées du périmètre sont traitées sur l'unité de traitement Seine Amont située à Valenton et exploitée par le SIAAP.

Ouvrages d'épuration

Voir rapport édité par le SIAAP.

Performance du système épuratoire

Voir rapport édité par le SIAAP.

Production de boues, déchets et autres sous-produits

Voir rapport édité par le SIAAP.

2.2. Les interventions et travaux

2.2.1. Les principales interventions des délégataires

Interventions sur les postes de refoulement

En 2024, plusieurs interventions de maintenance curative et préventive ont eu lieu sur les postes de relevage.

Tableau 12 : Interventions sur les postes de refoulement

Interventions sur postes	2024
Ballainvilliers*	-
Bures-sur-Yvette	3
Epinay-sur-Orge	6
Gif-sur-Yvette	463
Igny*	-
Marcoussis	48
Massy	15
Montlhéry	198
Nozay	4
Saclay	163
Saulx-les-Chartreux*	-
Vauhallan	23
Verrières le Buisson	94
Villebon-sur-Yvette	75
Villejust	428
Total général	1 520

*Il n'existe pas de poste de relevage sur ces communes.

Interventions d'entretien du réseau

Le curage des réseaux et les inspections télévisées sont des missions qui incombent aux délégataires :

Tableau 13 : Détail des interventions sur réseau

Entretien du réseau	2021	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Linéaire de réseau séparatif (ml)	538 526	465 618	475 172	478 118	0,6%
Linéaire de curage préventif (ml)	40 260	28 853	29 606	40 601	37,1%
% linéaire du réseau	7,5%	6,2%	6,2%	8,5%	36,3%
Linéaire inspecté (ITV) (ml)	17 747	9 451	19 146	20 949	9,4%
% linéaire du réseau	3,3%	2,0%	4,0%	4,4%	8,7%
Désobstructions sur branchements	87	89	40	94	135,0%

Entretien du réseau	2021	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Désobstructions sur réseaux	215	157	168	187	11,3%

NOTA : Les linéaires de curages tiennent compte du curage préparatoire aux ITV. Les données des communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ne sont pas intégrées aux valeurs 2022.

Le linéaire de curage préventif a fortement augmenté sur l'ensemble du territoire entre 2023 et 2024. Le linéaire ayant fait objet d'inspection télévisée a également augmenté sur la même période. Le détail par commune est fourni en **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]

Le nombre de points du réseau de collecte [P252.2] nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau est donné par le tableau ci-dessous.

La localisation des points noirs est fournie en **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

Tableau 14 : Nombre de points noirs du réseau de collecte

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2021	2022	2023	2024
Ballainvilliers	0,0090	0,0117	0,0039	0,0405
Bures-sur-Yvette	0,0061	0,003	0,1714	0,0334
Epinay-sur-Orge	0,0131	0,0101	0,0117	0,0405
Gif-sur-Yvette	0,0038	0,0053	0,0100	0,0100
Igny	-	-	3,1400	3,1400
Marcoussis	-	0,0068	-	0,0144
Massy	9,52	9,52	4,0700	5,3200
Montlhéry	0,0032	0,0031	0,1318	0,0285
Nozay	0,0072	-	0,0115	0,0405
Saclay	-	-	-	0,1025
Saulx-les-Chartreux	0,0092	0,0025	0,0174	0,0396
Vauhallan	-	-	-	-
Verrières le Buisson			0,0050	
Villebon-sur-Yvette	0,0059	0,0027	0,1503	0,0117
Villejust	-	0,0032	0,0353	0,0146

FOCUS sur MASSY :

Des opérations de curage préventif sont réalisées toutes les 2 semaines sur les points noirs suivants pour éviter les désagréments pour les usagers :

- Rue Jeanne d'Arc : point noir curé (lingettes),
- Angle rue Dauphiné/rue Languedoc : point noir curé (lingettes),
- Rue d'Alger : point noir curé (lingettes).

Ces points sont listés en **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

FOCUS sur La Ville-du-Bois :

La rue Gaillard a été intégrée comme un point noir car il y a des nombreuses pollutions aux hydrocarbures.

FOCUS sur Linas :

La rue de Guillerville a été intégrée comme un point noir car il y a la présence d'eaux usées dans les eaux pluviales sur l'ensemble de la commune.

Renouvellements des canalisations

En 2024, 52 ml de réseau ont été renouvelés par les délégataires.

La collectivité a renouvelé 5 576 ml de réseaux sur le territoire géré en délégation de service public.

Tableau 15 : Linéaire renouvelé par la Collectivité et le délégataire

Renouvellement du réseau	2024
Linéaire de réseau séparatif (ml)	468 692
Réseau renouvelé	5 628
Taux moyen de renouvellement	1,20%

Le détail de ce linéaire par commune est :

Tableau 16 : Détail du linéaire renouvelé par la Collectivité par commune

Commune	2024
Ballainvilliers	0
Bures sur Yvette	352
Epinay sur Orge	51
Gif sur Yvette	360
Igny	222
Marcoussis	1 625
Massy	2 377
Montlhéry	0
Nozay	0
Saclay	125
Saulx les Chartreux	0
Vauhallan	0
Verrières le Buisson	120
Villebon sur Yvette	344
Villejust	0
Linéaire total	5 576

Branchements

Les délégataires n'ont pas l'exclusivité de la réalisation des branchements neufs.

Il est par conséquent très difficile d'obtenir de façon fiable le nombre de branchement neufs créés dans l'année. La perte de cette information ne permet pas de fiabiliser non plus la collecte de la PFAC.

Pour information, les services de CPS ont délivré 5 arrêtés de raccordement sur ce périmètre. Cette valeur est très faible au regard du dynamisme du territoire.

En 2024, 2 467 contrôles de branchements existants ont été réalisés sur le territoire communautaire, avec un taux de conformité global de 69%.

Tableau 17 : Enquêtes sur branchements réalisées

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'enquêtes de conformité (ventes)	1 368	861	476	633
Nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	1 149	2 031	1 079	1 211
Nombre d'enquêtes non conformes	1 172	1 208	642	613
Taux de conformité des branchements contrôlés (%)	55%	58%	56%	68%

Le détail des contrôles réalisés en 2024 est donné par le tableau suivant :

Tableau 18 : Détail des contrôles de branchements réalisés

Contrôle de branchements en 2024	Nombre d'enquêtes de conformité (ventes)	Nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	Nombre d'enquêtes non conformes	Taux de conformité des branchements
Ballainvilliers	20	69	43	52%
Bures-sur-Yvette	11	94	34	68%
Epinay-sur-Orge	46	31	35	55%
Gif-sur-Yvette	241	176	141	66%
Igny	62	68	85	35%
Marcoussis	25	104	55	57%
Massy	103	306	100	76%
Montlhéry	40	69	46	58%
Nozay	9	54	9	86%
Saclay	20	68	18	80%
Saulx-les-Chartreux	13	44	19	67%
Vauhallan	12	31		100%
Verrières le Buisson				
Villebon-sur-Yvette	22	97	26	78%
Villejust	9	-	2	78%
Total général	633	1 211	613	68%

Dans ses aspirations futures, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay a la volonté de sensibiliser et d'inciter les usagers à se remettre en conformité afin de diminuer les pollutions dans les rejets d'eaux pluviales et diminuer l'apport d'eaux claires dans les réseaux d'assainissement.

2.2.2. Les travaux engagés par La Communauté d'agglomération

En 2024, sur le périmètre géré en délégation de service les travaux réalisés ont été répartis de la façon suivante :

Tableau 19 : Liste des travaux engagés par la Collectivité en 2024

	Chemisage de collecteur principal (ml)	Création / Remplacement collecteur principal (ml)	Travaux de désamiantage de collecteur et branchement EU et EP	Travaux sur regards (u)	Création / Remplacement de branchement (u)	Boîte de branchement (u)	Travaux sur gargouilles et grilles, création d'avaloir (u)	Gainage branchement (u)
Ballainvilliers								
Bures-sur-Yvette	387	352	67	20	45	40	2	20
Epinay sur Orge								
Gif sur Yvette		360		14		11		
Igny	1 070	221	50	11	18	26	5	12
Marcoussis		1 625		39	41	36		
Massy	402	2 377	135	91	6	2	75	
Montlhéry								
Nozay	76							2
Saclay	487	125	125	10		10		23
Saulx les Chartreux								
Vauhallan		50	3	4				
Verrières le Buisson		120			2	2		
Villebon-sur-Yvette		344		18		16		
Villejust	48							
Total 2024	2 420	5 574	381	207	112	143	85	57

2.3. La gestion clientèle

2.3.1. Les réclamations

Le taux de réclamations⁹ [P258.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues. Il est obligatoire si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL.

Ce taux est supérieur à la moyenne nationale de 2,48 u/1000 abonnés (Donnée SISPEA 2024) dans toutes les communes, hormis Marcoussis.

Tableau 20 : Récapitulatif du taux de réclamations par commune

Taux de réclamations (u/1000 abonnés) *	2021	2022	2023	2024
Ballainvilliers	-	-	-	-
Bures-sur-Yvette	-	-	-	5,56*
Epinay-sur-Orge	-	-	-	-
Gif-sur-Yvette	-	-	-	3,56*
Igny	-	-	-	-
Marcoussis	0,67	-	-	2,85*
Massy	0,20	0,20	-	-
Montlhéry	-	-	-	1,82*
Nozay	-	-	-	-
Saclay	2,10	-	-	7,49*
Saulx-les-Chartreux	-	-	-	11,57*
Vauhallan	-	-	-	-
Villebon-sur-Yvette	-	-	-	7,47*
Villejust	-	-	-	23,8*
Verrières-le-Buisson	-	-	-	3,56*
Wissous	-	-	-	-

*SUEZ, afin d'afficher un indicateur exhaustif, intègre les contacts et réclamations relatifs aux données non techniques (gestion de l'abonnement, facturation, recouvrement, ...). Précédemment, seuls les contacts en lien avec des problèmes technique l'étaient

2.3.2. Les impayés

En 2024, le taux d'impayés a varié d'une commune à l'autre par rapport à 2023. La valeur observée dans chaque commune est inférieure à la moyenne nationale qui est de 2,25 % (Donnée SISPEA 2024).

Tableau 21 : Récapitulatif du taux d'impayés par commune

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2021	2022	2023	2024
Ballainvilliers	1,63%	1,08%	1,34%	0,92%
Bures-sur-Yvette	0,24%	0,28%	0,42%	0,29%
Epinay-sur-Orge	1,02%	1,02%	0,96%	0,92%
Gif-sur-Yvette	0,60%	0,16%	0,43%	0,00%
Igny	1,61%	3,89%	0,00%	0,16%
Marcoussis	0,85%	1,46%	1,50%	1,17%
Massy	1,61%	8,83%	0,59%	0,02%
Montlhéry	1,65%	1,48%	1,60%	2,18%
Nozay	0,52%	0,89%	0,66%	0,92%
Saclay	0,38%	0,43%	2,63%	1,48%
Saulx-les-Chartreux	1,01%	1,40%	1,77%	2,68%
Vauhallan	0,98%	0,49 %	0,23%	1,00%
Verrières le Buisson	-	-	-	-
Villebon-sur-Yvette	0,39%	0,43%	0,40%	1,32%

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2021	2022	2023	2024
Villejust	1,28%	1,32%	1,35%	1,32%

3. Le Territoire de la régie avec marchés de prestation

3.1. Les caractéristiques techniques du service

3.1.1. Les usagers du service et les volumes assujettis

Les abonnés

Le nombre d'abonnés du service d'assainissement collectif est de 21 441 en 2024, en augmentation de 9,2% par rapport à l'exercice 2023.

L'augmentation en 2022 est due à l'intégration des abonnés des communes de Verrières-le-Buisson et Wissous

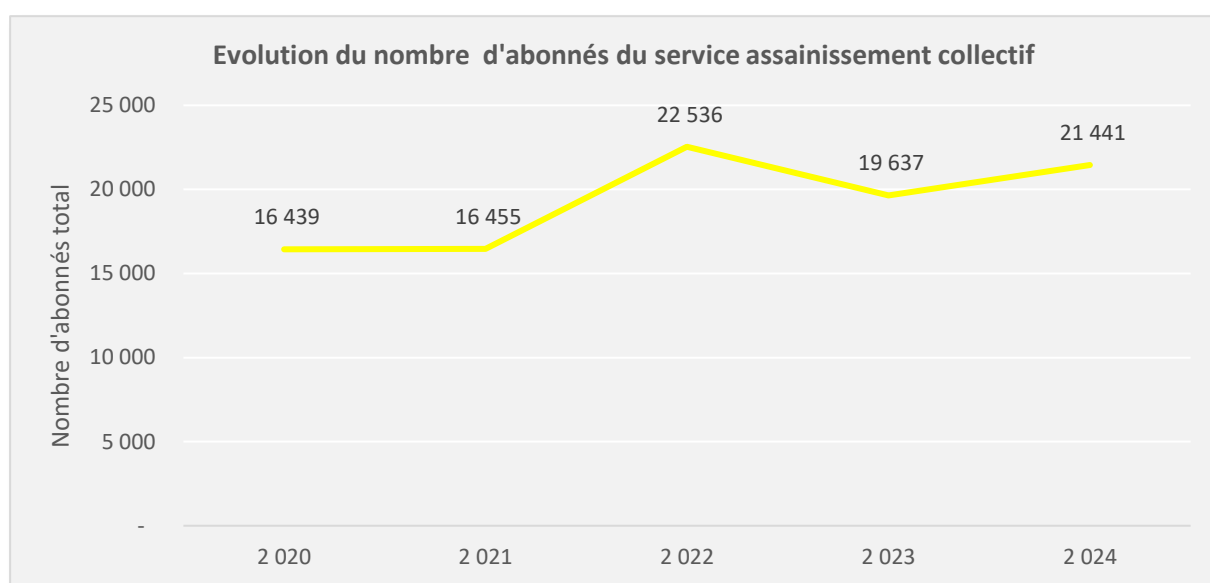


Figure 33 : Graphique représentant l'évolution du nombre d'abonnés d'assainissement collectif

Les abonnés sont répartis comme suit sur le territoire :

Tableau 22 : Nombre d'abonnés par commune

Nombre d'abonnés	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Chilly-Mazarin	2 177	2 145	2 160	2 501	2 659	6,3%
Les Ulis	1 440	1 469	1 506	1 687	1 853	9,8%
Linas	2 324	2 331	2 543	1 530	2 697	76,3%
Longjumeau	3 412	3 406	3 447	3 915	4 021	2,7%
Orsay	4 485	4 496	4 631	5 042	5 150	2,1%
La Ville-du-Bois	2 600	2 608	2 652	3 040	3 095	1,8%
Wissous	-	-	1 873	1 922	1 966	2,3%
Nombre total d'abonnés	16 227	16 439	22 536	19 637	21 441	9,2%

NOTA : La méthodologie utilisée pour l'estimation des abonnés pour les années 2020 à 2022 est la suivante :

- Il a été considéré que le nombre d'abonnés d'assainissement collectif variait de la même façon que le nombre d'abonnés d'eau potable. Ainsi, à partir des évolutions du nombre d'abonnés d'eau potable, le nombre d'abonnés d'assainissement collectif a été reconstitué.

NOTA : En 2023, cette donnée a été prise dans les données consolidées du schéma directeur. Ce qui explique les différences.

NOTA : pour les communes des Ulis et Longjumeau, le nombre d'abonnés n'est pas représentatif de la population desservie car ces communes regroupent beaucoup d'ensemble de logements collectifs.

Volumes assujettis

La facturation des usagers du service d'assainissement collectif se fait sur la consommation d'eau potable.

Les volumes assujettis à la redevance d'assainissement collectif sont de 5 420 128 m³ en 2024, en diminution de 2,9% par rapport à 2023.

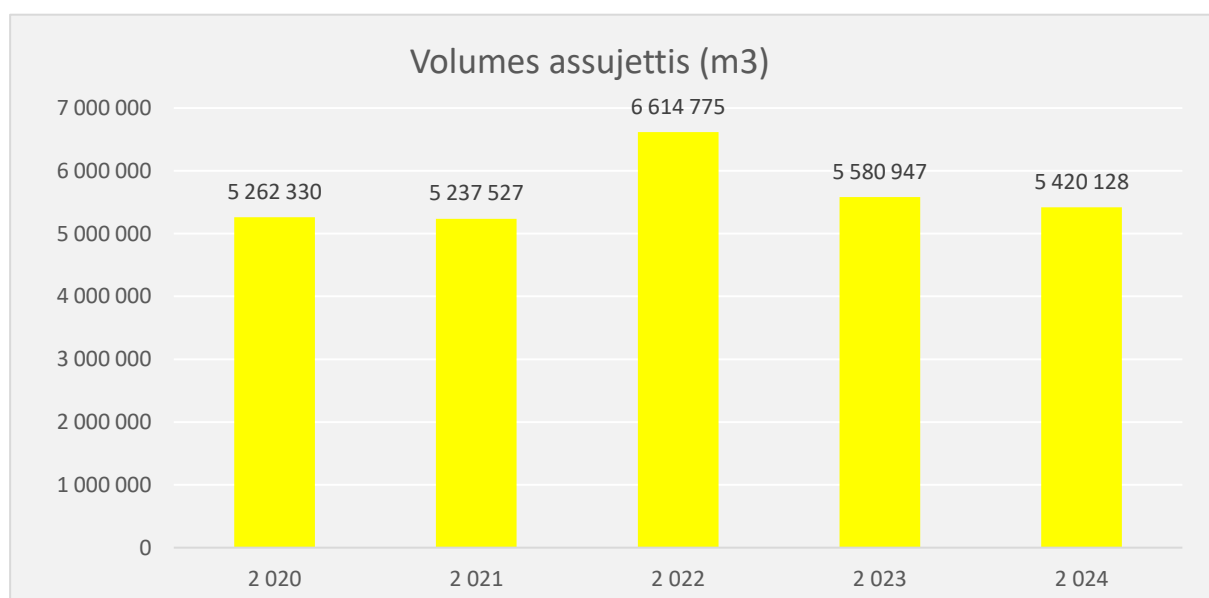


Figure 34 : Graphique représentant l'évolution des volumes assujettis

Le détail des volumes est donné par le tableau suivant :

Tableau 23 : Volumes assujettis par commune

Volumes assujettis (m ³)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Chilly-Mazarin	996 740	982 512	999 066	928 974	968 117	4,2%
Les Ulis	1 567 501	1 503 091	1 499 386	1 659 918	1 443 488	-13,0%
Linaz	380 079	423 285	349 361	296 237	324 935	9,7%
Longjumeau	1 089 476	1 083 728	1 097 853	997 085	1 026 703	3,0%
Orsay	878 965	867 439	894 604	805 035	860 759	6,9%
La Ville-du-Bois	349 569	377 471	439 312	335 756	354 992	5,7%
Wissous*	-	-	543 718	557 942	441 133	-20,9%
Volumes assujettis totaux (m³)	5 262 330	5 237 527	6 614 775	5 580 947	5 420 128	-2,9%

Pour la période 2020-22, la méthodologie utilisée pour l'estimation des volumes assujettis est la suivante :

- A partir du nombre d'abonnés d'assainissement collectif et eau potable, le pourcentage d'abonnés raccordés au système d'assainissement collectif a été calculé. Les volumes d'eau potable vendus aux abonnés ont été multipliés par ce pourcentage afin d'exclure les volumes revenant aux abonnés en assainissement non collectif.
- *Pour les communes de Verrières-le-Buisson et Wissous, les volumes assujettis ont été reconstitués pour correspondre à une année pleine.

En 2023, seuls les volumes de Wissous ont été reconstitués à partir des ratios. Tous les autres volumes ont été fournis par les délégataires en charge de l'eau potable.

La commune de Verrières-le-Buisson est désormais gérée en délégation de service public, ce qui explique en grande partie la diminution des volumes.

3.1.2. Le patrimoine du service

Le patrimoine d'exploitation³ depuis la collecte des eaux usées jusqu'au rejet des eaux traitées est le suivant :

- 232,1 km de réseaux eaux usées séparatifs et 239,4 km de réseaux d'eaux pluviales (SIG 2024),
- 44 postes de relèvement (SIG 2024),
- 15 968 regards,
- 35 bassins d'orage et/ou rétention,

³ Le périmètre d'exploitation a été mis à jour sur la base des informations validées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

- 11 chambres à sable (SIG 2024),
- 18 séparateurs hydrocarbure (SIG 2024),
- 5 dégrilleurs (SIG 2024),
- 10 déversoirs ou trop-plein et 8 ouvrages de répartition,
- 33 ouvrages de régulation (SIG 2024).

NOTA : le nombre de branchements n'est pas connu pour le territoire géré en régie avec prestation de service.

3.1.3. La collecte des eaux usées

3.1.3.1. Le réseau de collecte

Linéaire de réseau

Le réseau compte 582,9 km de canalisations de type séparatif (hors branchement), avec 290,4 km de réseaux eaux usées séparatifs, 292,5 km de réseaux d'eaux pluviales et 0,043 km de réseaux unitaires.

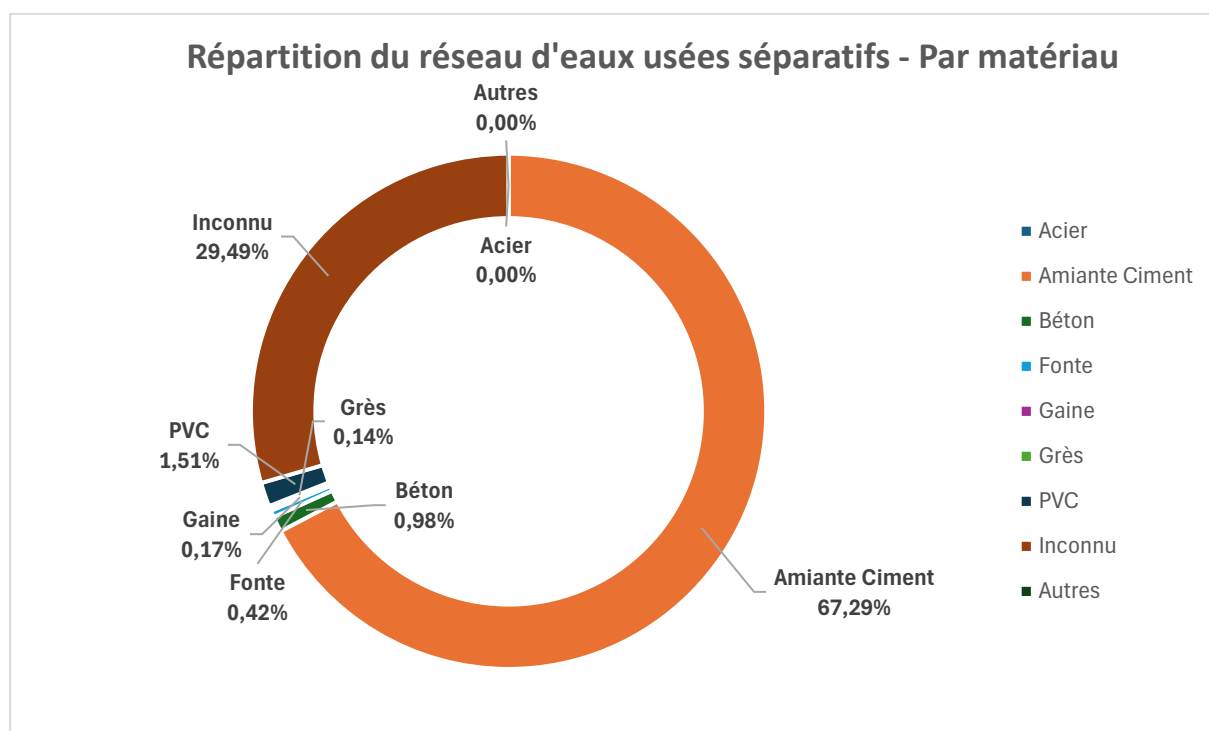


Figure 35 : Graphique représentant la répartition du réseau séparatif par matériau

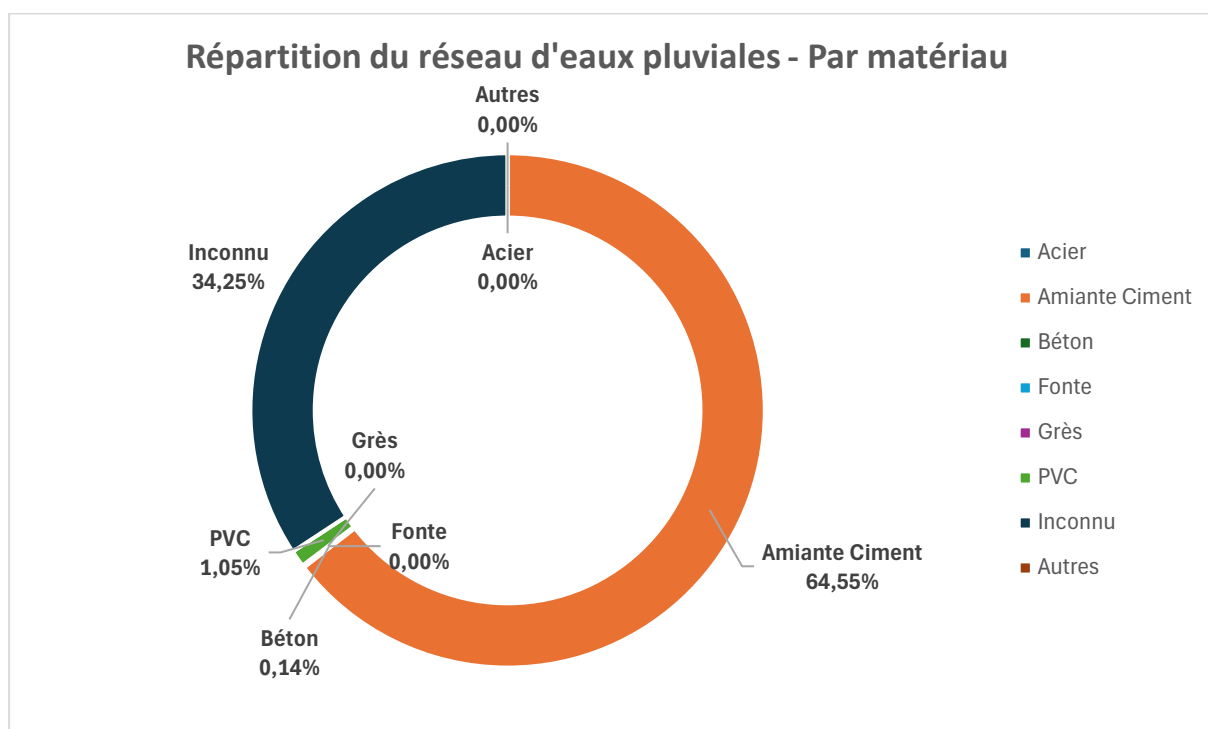


Figure 36 : Graphique représentant la répartition du réseau d'eau pluviale par matériau

Branchements

Le nombre de branchements n'est pas connu pour le territoire géré en régie avec prestation de service. En première approche, il peut être considéré qu'un abonné représente un branchement.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

En 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif¹³ [P202.2B], a été estimé à 15 points au minimum sur un barème de 120 à partir du SIG, sauf pour Wissous où il était déjà de 28 points. Il est obtenu de la façon suivante :

Tableau 24 : Calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux des communes en régie avec prestations de services

	POINTS MAXIMUM
Partie A	
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10
Mise à jour du plan au moins annuelle.	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
Partie B	
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants	
Partie C	
Existence d'information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	15
Localisation et description de tous les ouvrages annexes et des servitudes	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10
Localisation des interventions	10
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseaux	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10
TOTAL	120

Tableau 25 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux des communes

Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	2020	2021	2022	2023	2024
Chilly-Mazarin	15	15	15	15	15
Les Ulis	15	15	15	15	15
Linas	15	15	15	15	15
Longjumeau	15	15	15	15	15
Orsay	15	15	15	15	15
Wissous	28	28	28	28	28
La Ville-du-Bois	15	15	15	15	15

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus dans les parties A et B pour que le service puisse bénéficier des points de la partie C.

3.1.3.2. La performance de la collecte

- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Tableau 26 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par commune

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	2020	2021	2022	2023	2024
Chilly-Mazarin	94,5%	94,5%	94,5%	94,0%	94,0%
Les Ulis	95,1%	95,1%	95,1%	91,0%	91,0%
Linas	-	-	68,0%	93,8%	94,0%
Longjumeau	98%	98%	98%	97,4%	97,0%
Orsay	98,6%	98,6%	98,6%	97,9%	98,0%
La Ville-du-Bois	98,2%	98,2%	98,2%	98,1%	98,0%
Wissous			93%	98,2%	98,0%

Ces taux ont été calculés en rapportant le nombre d'abonnés d'assainissement collectif au nombre d'abonnés d'eau potable (potentiellement raccordables).

- Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Tableau 27 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers par commune

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (u/1000 abonnés)	2024
Chilly-Mazarin	-
Les Ulis	-
Linas	-
Longjumeau	-
Orsay	-
La Ville-du-Bois	-
Wissous	-

En octobre 2024, la Communauté d'agglomérations a connu des nombreux épisodes d'inondation sur le territoire.

Le taux de débordement réel est ainsi calculé en fonction des courriers (tous formats) reçus par la Communauté d'agglomération.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (u/1000 habitants)	2024
CPS	0,17

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

Tableau 28 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées par commune

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (points/100)	2024
Chilly-Mazarin	70

Les Ulis	100
Linas	100
Longjumeau	100
Orsay	100
La Ville-du-Bois	100
Wissous	30

La phase 4 du schéma directeur d'assainissement devrait permettre une fois que les données auront été consolidées d'augmenter cet indice de connaissance sur les secteurs où il est le plus faible.

3.1.4. Le traitement des eaux usées



L'ensemble des eaux usées du périmètre sont traitées sur l'unité de traitement Seine Amont située à Valenton et exploitée par le SIAAP.

Ouvrages d'épuration

Voir rapport édité par le SIAAP.

Performance du système épuratoire

Voir rapport édité par le SIAAP.

Production de boues, déchets et autres sous-produits

Voir rapport édité par le SIAAP.

3.2. Les interventions et travaux

3.2.1. Les principales interventions des prestataires

Interventions sur les postes de refoulement

L'entretien électromécanique des postes de relèvement du secteur est géré via un marché de prestation confié à l'entreprise EMU. Le détail de ces interventions se trouve en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Tableau 29 : Interventions sur les postes de refoulement

Nombre d'interventions par postes et par commune	2024
Chilly-Mazarin	17 interventions sur les PR Assainissement, dont 5 en astreinte
Les Ulis	23 interventions sur les PR Assainissement, dont 19 en astreinte
Linas	10 interventions sur les PR Assainissement,
Longjumeau	7 interventions sur les PR Assainissement
Orsay	3 interventions sur les PR Assainissement, dont 2 en astreinte
La Ville-du-Bois	3 interventions sur les PR Assainissement
Wissous	11 interventions sur les PR Assainissement, dont 3 en astreinte
Nombre total	74 interventions sur les PR

Le curage des postes est confié aux entreprises SEA et SECHE ENVIRONNEMENT également via un marché de prestation.

L'ensemble des postes du périmètre sont curés un fois par an, cette opération est réalisée par SEA conjointement avec la visite annuelle d'EMU.

Interventions d'entretien du réseau

Le curage des réseaux et linéaires ayant fait objet d'inspection télévisée sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 30 : Détail des interventions sur réseau

Entretien du réseau	2021	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Linéaire de réseau séparatif (ml)*	183 208	261 500	290 386	232 077	-20,1%
Linéaire de curage préventif (ml)	11 497	6 973	4 626	3 940	-14,8%
% linéaire du réseau	6,3%	2,7%	1,6%	1,7%	6,6%
Linéaire inspecté (ITV) (ml)	2 375	2 748	4 686	33	-99,3%
% linéaire du réseau	1,3%	1,1%	1,6%	0,01%	-99,1%
Désobstructions sur branchements	4	15	30	21	-30,0%
Désobstructions sur réseaux	292	174	154	177	14,9%

Le linéaire de curage préventif a diminué sur l'ensemble du territoire entre 2023 et 2024.

Le détail par commune est fourni en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]

Le nombre de points du réseau de collecte [P252.2] nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau en 2024 est donné par le tableau ci-dessous.

La localisation des points noirs est jointe en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Tableau 31 : Nombre de points noirs du réseau de collecte

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2024
Chilly-Mazarin	0,0020
Les Ulis	0,0018
Linas	0,0015
Longjumeau	0,0010
Orsay	0,0008
La Ville-du-Bois	0,0013
Wissous	0,0010

Ces données proviennent des tableaux de suivi des interventions ; les rues prises en compte pour le calcul de l'indicateur sont celles qui revenaient le plus souvent en termes de curage.

Depuis la récente prise en compétence, la Communauté d'agglomération déploie ses efforts afin de détecter les points noirs existants sur ses territoires. A travers des investigations auprès des communes et l'acquisition de l'expérience terrain.

Campagnes de dératisation

Au total, 2 campagnes de dératisation par commune ont été menées sur le territoire de la communauté d'agglomération pendant l'année 2024.

Branchements

En 2024, 1 410 contrôles de branchements existants ont été réalisés sur le territoire communautaire, avec un taux de conformité global de 66 %.

Tableau 32 : Enquêtes sur branchements réalisées

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'enquêtes de conformité (ventes)	841	1 827	1 123	1 038
Nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	360	1 066	186	372
Nombre d'enquêtes non conformes	377	1 044	324	482
Taux de conformité des branchements contrôlés (%)	69%	64%	76%	66%

Le détail des contrôles réalisés en 2024 est donné par le tableau suivant :

Tableau 33 : Détail des contrôles de branchements réalisés

Contrôle de branchements en 2024	Nombre d'enquêtes de conformité (ventes)	Nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	Nombre d'enquêtes non conformes	Taux de conformité des branchements
Chilly-Mazarin	217	0	34	84%
Les Ulis	160	1	17	89%
Linas	99	1	28	72%
Longjumeau	216	0	55	75%
Orsay	188	27	82	62%
La Ville-du-Bois	74	334	245	40%
Wissous	84	9	21	77%
Total général	1 038	372	482	66%

Dans ses aspirations futures, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay a la volonté de sensibiliser et d'inciter les usagers à se remettre en conformité afin de diminuer les pollutions dans les rejets d'eaux pluviales et diminuer l'apport d'eaux claires dans les réseaux d'assainissement.

3.2.2. Les travaux engagés par la Communauté d'agglomération

Pour le secteur géré en régie avec prestation de service, tous les travaux sont portés par le service assainissement de la Collectivité.

En 2024, les travaux ont eu lieu sur les communes suivantes :

Tableau 34 : Liste des travaux engagés par la Collectivité en 2024

Ville	Chemisage de collecteur principal (ml)	Création/ Remplacement collecteur principal (ml)	Travaux sur regards (u)	Création / Remplacement de branchement (u)	Boîte de branchement (u)	Travaux sur gargouilles et grilles (u)	Gainage Branchement (u)
Chilly Mazarin		550	22		40		
La Ville Du Bois	441	143		3	3		
Linas		15		1	1		
Longjumeau	34	146		21	1	6	
Orsay		102					2
Wissous	697	56	30		1	2	36
Total 2024	1 172	1 012	52	25	46	8	38

Les linéaires de réseau renouvelés par la Collectivité sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 35 : Linéaire renouvelé par la Collectivité

Renouvellement du réseau	2024
Linéaire de réseau séparatif (ml)	232 077
Réseau renouvelé	1 012
Taux moyen de renouvellement	0,44%

3.3. La gestion clientèle

3.3.1. Les réclamations

Le taux de réclamations⁹ [P258.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues. Il est obligatoire si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL.

Ce taux est compris entre 3,91 et 9,48 réclamations pour 1 000 abonnés en 2024. La moyenne nationale est de 2,48 u/1000 abonnés (Donnée SISPEA 2024).

Tableau 36 : Taux de réclamations par commune

Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	2020	2021	2022	2023	2024
Chilly-Mazarin	10,86	10,58	12,20	10,58	8,54
Les Ulis	5,28	13,60	14,50	10,58	3,91
Linas	14,37	11,34	9,66	0,00	9,48
Longjumeau	6,89	6,90	5,70	3,39	9,00
Orsay	14,37	11,34	9,66	0,00	9,48
La Ville-du-Bois	14,37	11,34	9,66	0,00	9,48
Wissous	-	-	0,99 ⁴	1,59	8,54

Les données ci-dessus proviennent des données eau potable sur la même période.

De nombreux appels sont gérés par le service du cycle de l'eau (près de 1 000 appels par mois). Ces appels concernent les réclamations, ces demandes liées au certificat de conformité, les permis de construire, les inondations, ...

Toutefois, ces appels ne sont pas comptabilisés dans l'indicateur réglementaire du taux de réclamation car celui-ci ne tient compte uniquement des réclamations écrites.

3.3.2. Les impayés

En 2024, le taux d'impayés a varié par rapport à 2023. Les valeurs observées sont néanmoins inférieures à la moyenne nationale qui est de 2,25% (Donnée SISPEA 2024).

Tableau 37 : Taux d'impayés par commune

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2020	2021	2022	2023	2024
Chilly-Mazarin	0,92%	1,02%	0,89%	0,00%	0,85%
Les Ulis	0,26%	0,77%	0,22%	0,00%	0,85%
Linas	1,17%	1,34%	1,45%	3,60%	1,54%
Longjumeau	0,78%	1,01%	1,11%	2,13%	2,00%
Orsay	1,17%	1,34%	1,45%	0,63%	1,54%
La Ville-du-Bois	1,17%	1,34%	1,45%	2,68%	1,54%
Wissous	-	-	0,01%	1,87%	-

Les données ci-dessus proviennent des données eau potable sur la même période (2020-2024).

⁴ Valeur issue du RPQS produit le SEDIF

4. Le Territoire de la régie d'exploitation

Le service est exploité en régie par l'unité assainissement, composée de 7 personnes.

Cette unité assure l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur l'ensemble du périmètre par hydrocurage des réseaux. Elle effectue des contrôles de conformités des branchements d'assainissement. Elle assure également le suivi des travaux de branchements et le suivi des travaux sur les réseaux (réhabilitation, extension, ...).

La régie de Palaiseau intervient sur les communes de Champlan, Gometz-le-Châtel, Palaiseau, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle.

Par ailleurs, afin d'assurer une continuité et une gestion efficace du service public de l'assainissement la commune de Saint-Aubin a également conclu deux contrats avec la société Suez Eau France :

- Le premier visant à assurer la gestion des urgences sur les réseaux pouvant intervenir le soir les week-ends et les jours fériés,
- Le second concerne le recouvrement et la facturation des usagers du service public.

4.1. Les caractéristiques techniques du service

4.1.1. Les usagers du service et les volumes assujettis

Les abonnés

Le nombre d'abonnés du service d'assainissement collectif est de 9 661 en 2024, en augmentation de 2,6 % par rapport à l'exercice 2023.

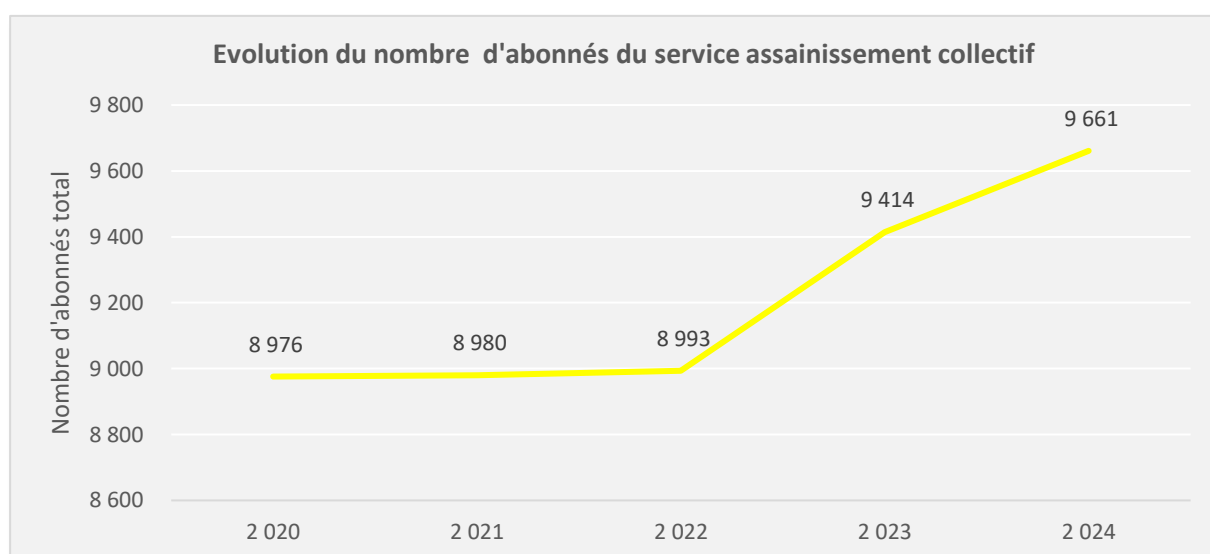


Figure 37: Graphique représentant l'évolution du nombre d'abonnés d'assainissement collectif

Le détail du nombre d'abonnés par commune est donné par le tableau qui suit :

Tableau 38 : Nombre d'abonnés par commune

Nombre d'abonnés	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Champlan	959	945	953	1 107	1 107	0,0%
Gometz-le-Châtel	930	935	941	932	932	0,0%
Palaiseau*	6 413	6 426	6 426	6 659	6 870	3,2%
Saint-Aubin*	274	274	274	308	318	3,2%
Villiers-le-Bâcle*	400	400	400	408	434	6,4%
Nombre total d'abonnés	8 976	8 980	8 993	9 414	9 661	2,6%

Nous avons considéré que le nombre d'abonnés d'assainissement collectif varie de la même manière que le nombre d'abonnés d'eau potable. Ainsi, à partir des évolutions du nombre d'abonnés d'eau potable, nous avons reconstitué le nombre d'abonnés d'assainissement collectif pour les années 2020 à 2022. En 2024, cette donnée a été prise dans les données consolidées du schéma directeur. Ce qui explique les différences.

*En l'absence des données historiques d'eau potable, les données de 2021 ont été reprises pour 2022, ce qui explique pourquoi le nombre d'abonnés n'évolue pas.

Volumes assujettis

La facturation des usagers du service d'assainissement collectif se fait sur la base de la consommation d'eau potable.

Les volumes assujettis à la redevance d'assainissement collectif sont de 1 988 687 m³ en 2024, en augmentation de 4,7% par rapport à 2023.

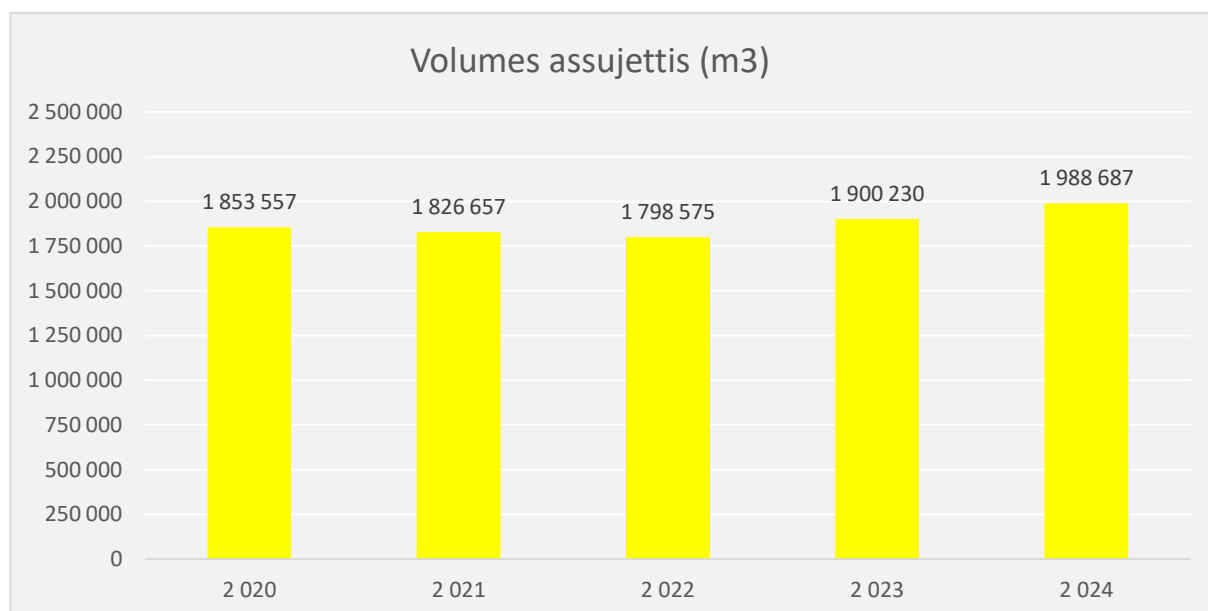


Figure 38: Graphique représentant l'évolution des volumes assujettis

La répartition des volumes par commune est donnée par le tableau suivant :

Tableau 39: Volumes assujettis par commune

Volumes assujettis (m ³)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Champlan	146 272*	143 609	114 313	139 230	127 052	-8,7%
Gometz-le-Châtel	67 501	64 761	63 271	98 424	116 678	18,5%
Palaiseau	1 488 430	1 475 985	1 475 985	1 529 503	1 642 956	7,4%
Saint-Aubin	98 267	101 073	102 993	89 109	60 085	-32,6%
Villiers-le-Bâcle	53 087	41 229	42 012	43 964	41 916	-4,7%
Volumes assujettis totaux (m³)	1 853 557	1 826 657	1 798 575	1 900 230	1 988 687	4,7%

*Données issues du RAD de la commune de Champlan.

Pour la période 2020 -2022, la méthodologie utilisée pour l'estimation des volumes assujettis est la suivante :

- A partir du nombre d'abonnés d'assainissement collectif et d'eau potable, nous avons calculé le pourcentage d'abonnés raccordés au système d'assainissement collectif. Les volumes d'eau potable vendus aux abonnés ont été multipliés par ce pourcentage afin d'exclure les volumes revenant aux abonnés en assainissement non collectif.

- Pour la commune de Palaiseau, les volumes considérés en 2022 sont ceux de 2021.

Pour 2024, les données ont été fournies par les délégataires de l'eau potable sauf pour la commune de Palaiseau où les volumes ont été calculés avec les ratios des années précédentes.

4.1.2. Le patrimoine du service

Le patrimoine d'exploitation⁵ depuis la collecte des eaux usées jusqu'au rejet des eaux traitées est le suivant :

- 112,4 km de réseaux eaux usées séparatifs et 118,9 km de réseaux d'eaux pluviales (SIG 2024),
- 12 postes de relèvement (SIG 2024),
- 9 661 branchements,
- 7 696 regards,
- 9 bassins d'orage (SIG 2024),
- 3 chambres à sable (SIG 2024),
- 7 séparateurs hydrocarbure (SIG 2024),
- 2 dégrilleurs (SIG 2024),
- 1 prise de temps sec et 7 ouvrages de répartition (SIG 2024),
- 5 ouvrages de régulation (SIG 2024).

4.1.3. La collecte des eaux usées

4.1.3.1. Le réseau de collecte

Linéaire de réseau

Le réseau compte 231,3 km de canalisations de type séparatif (hors branchement) : 118,9 km de réseaux d'eaux pluviales et 112,4 km de réseaux d'eaux usées.

Ces réseaux sont constitués des matériaux suivants :

⁵ Le périmètre d'exploitation a été mis à jour sur la base des informations validées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

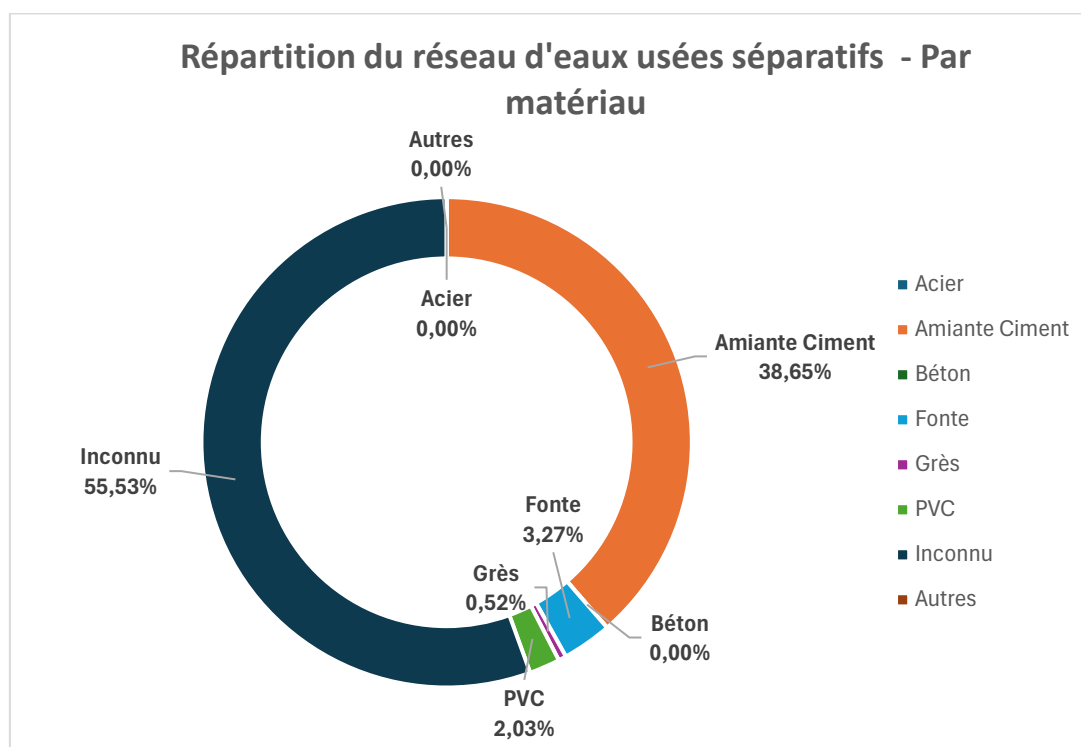


Figure 39 : Graphique représentant la répartition du réseau séparatif par matériau

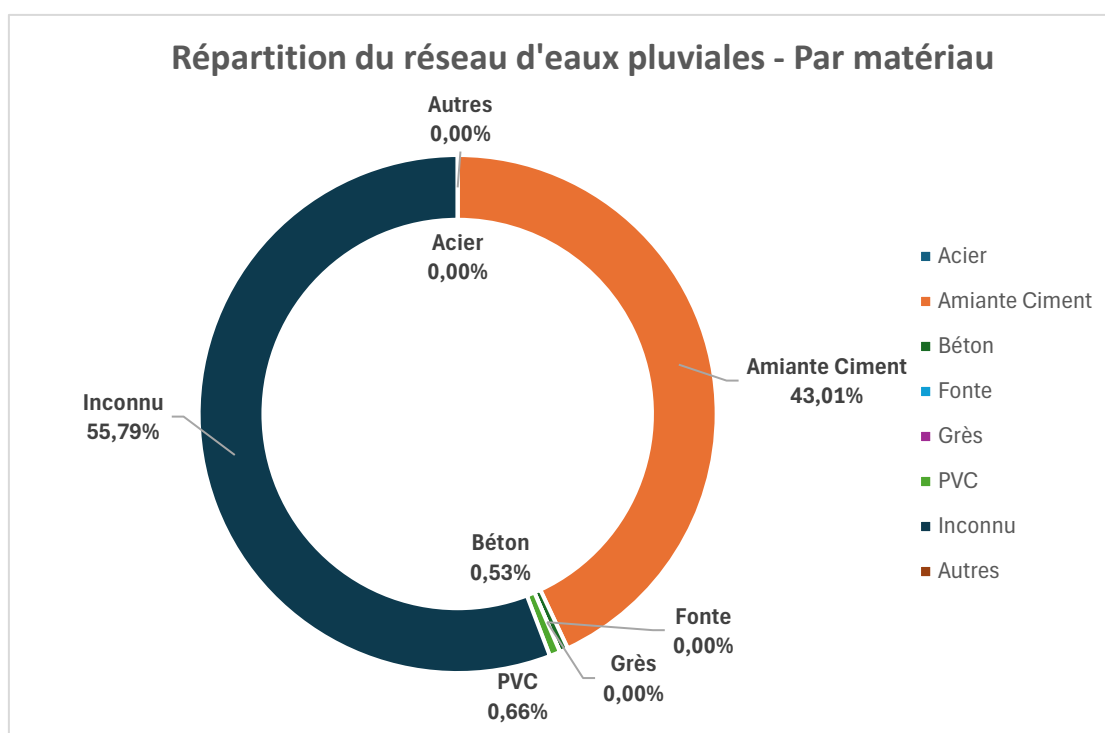


Figure 40 : Graphique représentant la répartition du réseau d'eau pluviale par matériau

Branchements

Le nombre de branchements n'est pas connu pour le secteur géré par la régie d'exploitation. En première approche, il peut être considéré qu'un abonné corresponde à un branchement.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

En 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif [P202.2B], a été estimé à 15 points sur un barème de 120 à partir du SIG. Il est obtenu de la façon suivante :

Tableau 40: Estimation de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux des communes en régie d'exploitation

	POINTS MAXIMUM	POINTS OBTENUS
Partie A		
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		15
Partie B		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15	0
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		0
Partie C		
Existence d'information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	15	0
Localisation et description de tous les ouvrages annexes et des servitudes	10	0
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	0
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des interventions	10	0
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseaux	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
TOTAL	120	15

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général

des collectivités locales. Ils doivent être obtenus dans les parties A et B pour que le service puisse bénéficier des points de la partie C.

4.1.3.2. La performance de la collecte

- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Tableau 41 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par commune

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	2020	2021	2022	2023	2024
Champlan	94,2%	94,2%	94,2%	94,2%	94,2%
Gometz-le-Châtel	94,2%	94,2%	94,2%	94,2%	94,2%
Palaiseau	99,6%	99,6%	99,6%	99,6%	97,0%
Saint-Aubin	99,0%	99,0%	99,0%	99,0%	97,0%
Villiers-le-Bâcle	93,9%	93,9%	93,9%	93,9%	94,0%

- Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Tableau 42 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers par commune

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (u/1000 abonnés)	2024
Champlan	-
Gometz-le-Châtel	-
Palaiseau	-
Saint-Aubin	-
Villiers-le-Bâcle	-

Ce taux a été calculé à partir du nombre d'inondations, ramené au nombre d'habitants desservis. Le nombre d'inondations sur ces communes est faible.

En octobre 2024, la Communauté d'agglomérations a connu des nombreux épisodes d'inondation sur le territoire.

Le taux de débordement réel est ainsi calculé en fonction des courriers (tous formats) reçus par la Communauté d'agglomération.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (u/1000 habitants)	2024
CPS	0,17

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

Tableau 43 : Estimation de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées par commune

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (points/100)	2022	2023	2024
Champlan	70	70	70
Gometz-le-Châtel	70	100	100
Palaiseau	70	30	30
Saint-Aubin	70	30	30

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (points/100)	2022	2023	2024
Villiers-le-Bâcle	70	30	30

La phase 4 du schéma directeur d'assainissement devrait permettre une fois que les données auront été consolidées d'augmenter cet indice de connaissance sur les secteurs où il est le plus faible.

4.1.4. Le traitement des eaux usées

L'ensemble des eaux usées du périmètre sont traitées sur l'unité de traitement Seine Amont située à Valenton et exploitée par le SIAAP.

Ouvrages d'épuration

Voir rapport édité par le SIAAP.

Performance du système épuratoire

Voir rapport édité par le SIAAP.

Production de boues, déchets et autres sous-produits

Voir rapport édité par le SIAAP.

4.2. Les interventions et travaux

4.2.1. Les principales interventions des exploitants

Interventions sur les postes de refoulement

Tous les postes ont fait l'objet d'au moins un nettoyage annuel. Ces interventions sont réalisées avec les moyens (camion hydrocureur) de la Régie de Palaiseau.

Tableau 44 : Interventions sur les postes de refoulement

Nombre d'interventions par postes et par commune	2024
Champlan	0 intervention
Gometz-le-Châtel	6 interventions sur les PR Assainissement
Palaiseau	57 interventions sur les PR Assainissement
Saint-Aubin	1 interventions sur les PR Assainissement
Villiers-le-Bâcle	0 intervention
Nombre total	64 interventions sur les PR

Interventions d'entretien du réseau

Le curage des réseaux et linéaires ayant fait objet d'inspection télévisée sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 45 : Interventions sur les postes de refoulement

Entretien du réseau	2021	2022	2023	2024	Evolution 22-23
Linéaire de réseau séparatif (ml)	113 629	113 657	135 423	112 397	-17,0%
Linéaire de curage préventif (ml)	28 907	3 688	16 364	26 567	62,4%
% linéaire du réseau	25,4%	0,2%	0,84%	23,6%	95,6%
Linéaire inspecté (ITV) (ml)	154,1	260	136	5 239	>100,0%
% linéaire du réseau	0,1%	0,2%	0,01%	4,7%	>100,0%
Désobstructions sur branchements	10	1	-	-	
Désobstructions sur réseaux	14	14	74	-	

Le linéaire de curage préventif a énormément augmenté sur l'ensemble du territoire entre 2023 et 2024. De même pour le linéaire ayant fait l'objet d'inspection télévisée sur la même période

Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]

Le nombre de points du réseau de collecte [P252.2] nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau est de 0,0027 en 2024 sur la commune de Palaiseau.

Tableau 46: Nombre de points noirs du réseau de collecte

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2021	2022	2023	2024
Champlan	-	-	-	-
Gometz-le-Châtel	-	-	-	-
Palaiseau	0,0027	0,0027	0,0024	0,0027
Saint-Aubin	-	-		-
Villiers-le-Bâcle	-	-		-

Branchements

15 branchements neufs ont été faits en 2024 sur la commune de Gometz-le-Châtel.

Branchements

En 2024, 582 contrôles de branchements existants ont été réalisés sur le territoire communautaire, avec un taux de conformité global de 79%.

Tableau 47 : Enquêtes sur branchements réalisées

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'enquêtes de conformité (ventes)	800	42	157	545
Nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	-	-	-	37
Nombre d'enquêtes non conformes	28	66	53	123
Taux de conformité des branchements contrôlés (%)	90%	90%	83%	79%

Le détail des contrôles réalisés en 2024 est donné par le tableau suivant :

Tableau 48 : Détail des contrôles de branchements réalisés

Contrôle de branchements en 2024	Nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	Nombre d'enquêtes de conformité (ventes)	Nombre d'enquêtes non conformes	Taux de conformité des branchements
Champlan	3	31	21	38%
Gometz-le-Châtel	22	19	16	61%
Palaiseau	12	474	82	83%
Saint-Aubin		7	1	86%
Villiers-Le-Bâcle		14	3	79%
Total général	37	545	123	79%

Dans ses aspirations futures, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay a la volonté de sensibiliser et d'inciter les usagers à se remettre en conformité afin de diminuer les pollutions dans les rejets d'eaux pluviales et diminuer l'apport d'eaux claires dans les réseaux d'assainissement.

4.2.2. Les travaux engagés par la Communauté d'agglomération

En 2024, la Communauté d'agglomération a réalisé des travaux sur la commune de Champlan.

Tableau 49 : Liste des travaux engagés par la Collectivité en 2024

Ville	Chemisage de collecteur principal (ml)	Création/ Remplacement collecteur principal (ml)	Travaux sur regards (u)	Création / Remplacement de branchement (u)	Boîte de branchement (u)
Champlan		71	2		5
Gometz-le-Châtel	210	57		15	
Total 2024	210	128	2	15	5

Les linéaires de réseau renouvelés par la Collectivité sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 50 : Linéaire renouvelé par la Collectivité

Renouvellement du réseau	2022	2023	2024
Linéaire de réseau séparatif (ml)	113 657	135 423	112 397
Réseau renouvelé	650	568	128
Taux moyen de renouvellement	0,6%	0,4%	0,11%

4.3. La gestion clientèle

4.3.1. Les réclamations

Le taux de réclamations⁹ [P258.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues. Il est obligatoire si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL.

Ce taux est en augmentation en 2024 pour la plupart des communes. La moyenne nationale est de 2,48 u/1000 abonnés (Donnée SISPEA 2024).

Tableau 51 : Taux de réclamations par commune

Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	2020	2021	2022	2023	2024
Champlan	14,37	11,34	9,66	9,58*	9,48*
Gometz-le-Châtel	3,2	6,38	1,06	0,00	1,05
Palaiseau	1,25	1,22	0,99	9,58*	-
Saint-Aubin	8,73	10,78	14,90	5,62	9,00
Villiers-le-Bâcle	8,73	10,78	14,90	5,62	9,00

*donnée calculée sur l'ensemble de la Communauté de Paris Saclay

Les données ci-dessus proviennent des données eau potable sur la même période (2020-2024).

De nombreux appels sont gérés par le service du cycle de l'eau (près de 1 000 appels par mois). Ces appels concernent les réclamations, ces demandes liées au certificat de conformité, les permis de construire, les inondations, ...

Toutefois, ces appels ne sont pas comptabilisés dans l'indicateur réglementaire du taux de réclamation car celui-ci ne tient compte uniquement des réclamations écrites.

4.3.2. Les impayés

En 2024, le taux d'impayés a augmenté sur les communes de Champlan et de Villiers-le-Bâche. Seule la valeur observée pour Champlan est supérieure à la moyenne nationale qui est de 2,25% (Donnée SISPEA 2024).

Tableau 52 : Taux d'impayés par commune

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2020	2021	2022	2023	2024
Champlan	1,17%	1,34%	1,45%	3,72%	1,54%
Gometz-le-Châtel	0,99%	2,16%	0,79%	0,65%	1,58%
Palaiseau	1,58%	1,61%	0,08%	0,00%	-
Saint-Aubin	4,25%	0,40%	0,12%	0,11%	2,00%
Villiers-le-Bâche	4,25%	0,40%	0,12%	0,56%	1,18%

Les données ci-dessus proviennent des données eau potable sur la même période (2020-2024).

5. Les éléments financiers du service assainissement collectif

5.1. La redevance de performance 2024

La redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, conformément à la réforme des redevances des agences de l'eau prévue par la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023.

Elle s'applique aux communes ou aux établissements publics compétents en matière d'assainissement, possédant au moins une station d'épuration de plus de 20 équivalents habitants (EH).

Ci-dessous le calcul de la redevance performance au 1^{er} janvier 2025 :

Redevance = Assiette × Tarif × Coefficient de modulation

- Assiette : volume d'eau assaini (ou pollution) facturé N-1, ou forfait entre 50 et 70 m³ par habitant si le calcul volumétrique est impossible,
- Tarif : fixé par l'agence de l'eau, dans la limite de 1 €/m³ (indexé sur l'inflation),
- Coefficient de modulation : il reflète la performance du système, et varie entre 0,3 (excellente performance, abattement maximal) et 1 (mauvaise performance, aucune réduction).

NOTA : Le prix de la redevance performance au 1^{er} janvier 2025 a été fixé par le SIAAP. Elle s'élève à 0,0267 €HT/m³ sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomérations.

5.2. Le tarif du service

Les communes de la Communauté d'agglomération se répartissent comme suit sur les syndicats du territoire :

Tableau 53: Répartition des communes par Syndicat

Syndicat	Communes	
SIAHVV	Bures-sur-Yvette	Nozay 2
	Champlan	Orsay
	Chilly-Mazarin	Palaiseau 2
	Epinay-sur-Orge 1	Saint-Aubin
	Gif-sur-Yvette	Saulx-les-Chartreux
	Gometz-le-Châtel	Villebon-sur-Yvette
	Les Ulis	Villejust
	Longjumeau	Villiers-le-bâcle
	La Ville du Bois 1	Ballainvilliers 1
SIAVB	Ignny	Vauhallan
	Massy	Verrières-le-Buisson
	Palaiseau 1	Wissous 1
	Saclay	Wissous 2

Syndicat	Communes	
Syndicat de l'Orge	Ballainvilliers 2	Marcoussis
	Epinay-sur-Orge 2	Montlhéry
	La Ville du Bois 2	Nozay 1
	Linas	

5.2.1. Communes en DSP

Le tarif de l'assainissement collectif est constitué :

- D'une part « Exploitant » qui revient aux délégataires pour la gestion du service
- D'une part « Collectivité » qui revient à la Communauté d'agglomération pour financer des travaux
- D'une part revenant aux syndicats de transport et d'épuration pour les services fournis
- D'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'eau)

Ce tarif comprend une part fixe (abonnement) et une part variable (part proportionnelle à la consommation). Sur le service assainissement, la Communauté d'agglomération ne dispose pas de part fixe.

Certaines communes ont leur territoire qui se répartit sur deux bassins versants avec des syndicats différents pour le transport. De ce fait, sur ces communes il existe deux factures différentes.

Tableau 54: Tarifs de l'eau au 1er janvier 2025 des communes en DSP

Tarifs de l'assainissement collectif	Désignation	Ballainvilliers 1	Ballainvilliers 2	Bures-sur-Yvette	Epinay-sur-Orge 1	Epinay-sur-Orge 2	Gif-sur-Yvette	Marcoussis	Montlhéry	Nozay 1
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	9,00 €	9,00 €	15,94 €	9,00 €	9,00 €		13,76 €	9,76 €	9,00 €
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,55 €	0,55 €	0,68 €	0,55 €	0,55 €	0,22 €	0,49 €	0,51 €	0,55 €
	Part délégataire investissement Fond de travaux [€ HT/m³]	0,05 €	0,05 €	0,02 €	0,05 €	0,05 €			0,31 €	0,05 €
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]									
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,14 €	0,14 €	0,15 €	0,36 €	0,36 €	0,59 €	0,60 €		0,26 €
Part Transport	Part fixe [€ HT/an]									
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,49 €	0,37 €	0,49 €	0,49 €	0,37 €	0,49 €	0,37 €	0,37 €	0,37 €
	Part transport épuración Délégataire [€ HT/m³]	0,206 €		0,206 €	0,206 €		0,206 €			
Part Epuration	Part fixe [€ HT/an]									
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €

Tarifs de l'assainissement collectif	Désignation	Ballainvilliers 1	Ballainvilliers 2	Bures-sur-Yvette	Epinay-sur-Orge 1	Epinay-sur-Orge 2	Gif-sur-Yvette	Marcoussis	Montlhéry	Nozay 1
Redevances et taxes	Redevance Performance Assainissement [€ HT/m³]	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €
	TVA	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%

Tarifs de l'assainissement collectif	Désignation	Nozay 2	Saclay	Saulx-les-Chartreux	Villebon-sur-Yvette	Villejust	Igny	Massy	Vauhallan	Verrières-le-Buisson
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	9,00 €	11,48 €	8,45 €	13,93 €	34,10 €			7,44 €	
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,55 €	0,50 €	0,53 €	0,42 €	0,77 €	0,29 €	0,17 €	0,33 €	0,22 €
	Part délégataire investissement Fond de travaux [€ HT/m³]	0,05 €		0,04 €			0,18 €	0,02 €		
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]									
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,26 €	0,68 €	0,40 €	0,31 €	0,39 €	0,55 €	0,22 €	0,20 €	0,62 €
Part Transport	Part fixe [€ HT/an]									
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,49 €	0,33 €	0,49 €	0,49 €	0,49 €	0,33 €	0,33 €	0,33 €	0,33 €
	Part transport épuration Délégataire [€ HT/m³]	0,206 €		0,206 €	0,206 €	0,206 €				
Part Epuration	Part fixe [€ HT/an]									
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €

Tarifs de l'assainissement collectif	Désignation	Nozay 2	Saclay	Saulx-les-Chartreux	Villebon-sur-Yvette	Villejust	Igny	Massy	Vauhallan	Verrières-le-Buisson
Redevances et taxes	Redevance Performance Assainissement [€ HT/m³]	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €
	TVA	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%

Au 1^{er} janvier 2025, les prix TTC pour une facture 120 m³ sont les suivants :

Tableau 55: Factures 120 m3 au 1er janvier 2025 des communes en DSP

Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	Ballainvilliers 1	Ballainvilliers 2	Bures-sur-Yvette	Epinay-sur-Orge 1	Epinay-sur-Orge 2	Gif-sur-Yvette	Marcoussis	Montlhéry	Nozay 1
Part de l'exploitant	81,00 €	81,00 €	99,35 €	81,00 €	81,00 €	25,86 €	72,07 €	107,86 €	81,00 €
Part de la collectivité	16,80 €	16,80 €	17,75 €	43,36 €	43,36 €	71,04 €	72,00 €	0,00 €	31,20 €
Part Transport	83,11 €	44,40 €	83,11 €	83,11 €	44,40 €	83,11 €	44,40 €	44,40 €	44,40 €
Part Epuration	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €
Redevances	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €
TVA	30,35 €	26,48 €	32,28 €	33,01 €	29,14 €	30,26 €	31,11 €	27,49 €	27,92 €
TOTAL	333,87 €	291,28 €	355,10 €	363,08 €	320,50 €	332,88 €	342,18 €	302,35 €	307,12 €
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	2,78 €	2,43 €	2,96 €	3,03 €	2,67 €	2,77 €	2,85 €	2,52 €	2,56 €

Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	Nozay 2	Saclay	Saulx-les-Chartreux	Villebon-sur-Yvette	Villejust	Ignny	Massy	Vauhallan	Verrières-le-Buisson
Part de l'exploitant	81,00 €	71,22 €	77,20 €	64,19 €	126,50 €	56,48 €	22,37 €	46,62 €	25,86 €
Part de la collectivité	31,20 €	81,60 €	48,00 €	36,95 €	46,80 €	66,16 €	26,40 €	24,00 €	74,68 €
Part Transport	83,11 €	39,60 €	83,11 €	83,11 €	83,11 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €	39,60 €
Part Epuration	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €
Redevances	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €
TVA	31,79 €	31,50 €	33,09 €	30,69 €	37,90 €	28,48 €	21,10 €	23,28 €	26,27 €
TOTAL	349,71 €	346,52 €	364,01 €	337,54 €	416,92 €	313,33 €	232,07 €	256,11 €	289,01 €
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	2,91 €	2,89 €	3,03 €	2,81 €	3,47 €	2,61 €	1,93 €	2,13 €	2,41 €

La répartition des factures 120 m³ est présentée ci-après.

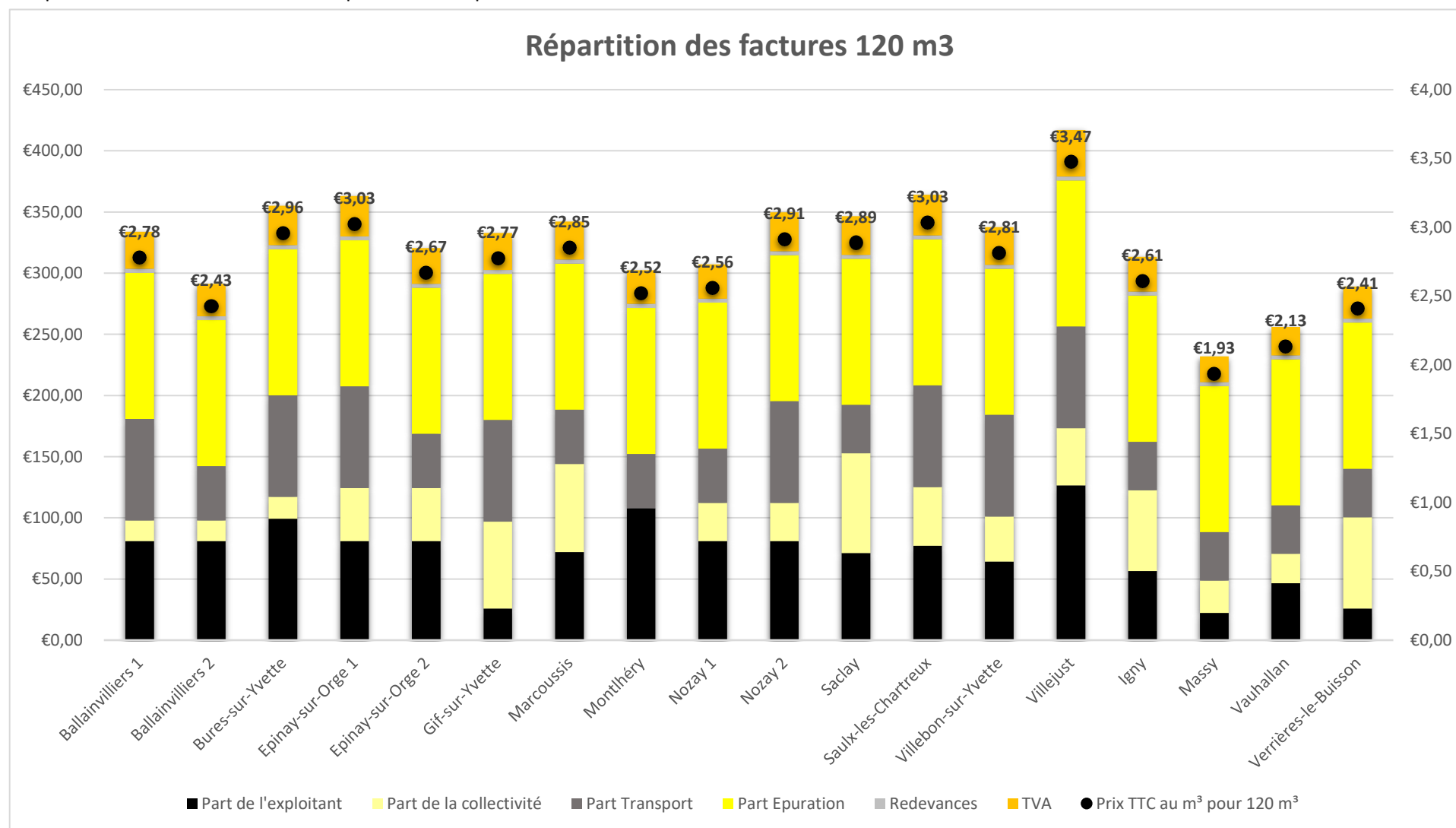


Figure 41: Graphique représentant les factures 120 m³ des communes en DSP

5.2.2. Communes en régie avec marchés de prestations

Le tarif de l'assainissement collectif des communes en régie avec prestations de service est constitué :

- D'une part « Collectivité » qui revient à la Communauté d'agglomération pour financer des travaux,
- D'une part revenant aux syndicats de transport et d'épuration pour les services fournis,
- D'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'eau).

Ce tarif comprend une part fixe (abonnement) et une part variable (part proportionnelle à la consommation). Sur le service assainissement, La Communauté d'agglomération dispose d'une part fixe sur les communes de Linas et La Ville-du-Bois.

Tableau 56 : Tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2025 des communes en régie avec prestation de services

Tarifs de l'assainissement collectif	Désignation	Linaz	La Ville du Bois 1	La Ville du Bois 2	Orsay	Les Ulis	Chilly Mazarin	Longjumeau	Wissous
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	9,60 €	21,24 €	21,24 €					
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,19 €	0,80 €	0,80 €	0,87 €	0,35 €	0,23 €	0,39 €	0,27 €
Part Transport	Part fixe [€ HT/an]								
	Part proportionnelle Syndicats [€ HT/m ³]	0,37 €	0,49 €	0,37 €	0,49 €	0,49 €	0,49 €	0,49 €	0,33 €
	Part proportionnelle Déléataire [€ HT/m ³]		0,21 €		0,21 €	0,21 €	0,21 €	0,21 €	
Part Epuration	Part fixe [€ HT/an]								
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €
Redevances et taxes	Redevance Performance Assainissement [€ HT/m ³]	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €
	TVA	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%

Au 1^{er} janvier 2025, les factures 120 m³ et les prix TTC correspondants sont les suivants :

Tableau 57 : Factures 120 m³ au 1^{er} janvier 2025 des communes en régie avec prestations de services

Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	Linas	La Ville du Bois 1	La Ville du Bois 2	Orsay	Les Ulis	Chilly-Mazarin	Longjumeau	Wissous
Part de la collectivité	152,40 €	117,24 €	117,24 €	104,88 €	42,00 €	27,00 €	46,80 €	32,40 €
Part Transport	44,40 €	83,11 €	44,40 €	83,11 €	83,11 €	83,11 €	83,11 €	39,60 €
Part Epuration	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €
Redevances	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €
TVA	31,94 €	32,30 €	28,42 €	31,06 €	24,77 €	23,27 €	25,25 €	19,46 €
TOTAL	351,34 €	355,25 €	312,67 €	341,66 €	272,49 €	255,99 €	277,77 €	214,06 €
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,93 €	2,96 €	2,61 €	2,85 €	2,27 €	2,13 €	2,31 €	1,78 €

La répartition des factures 120 m³ est présentée ci-après.

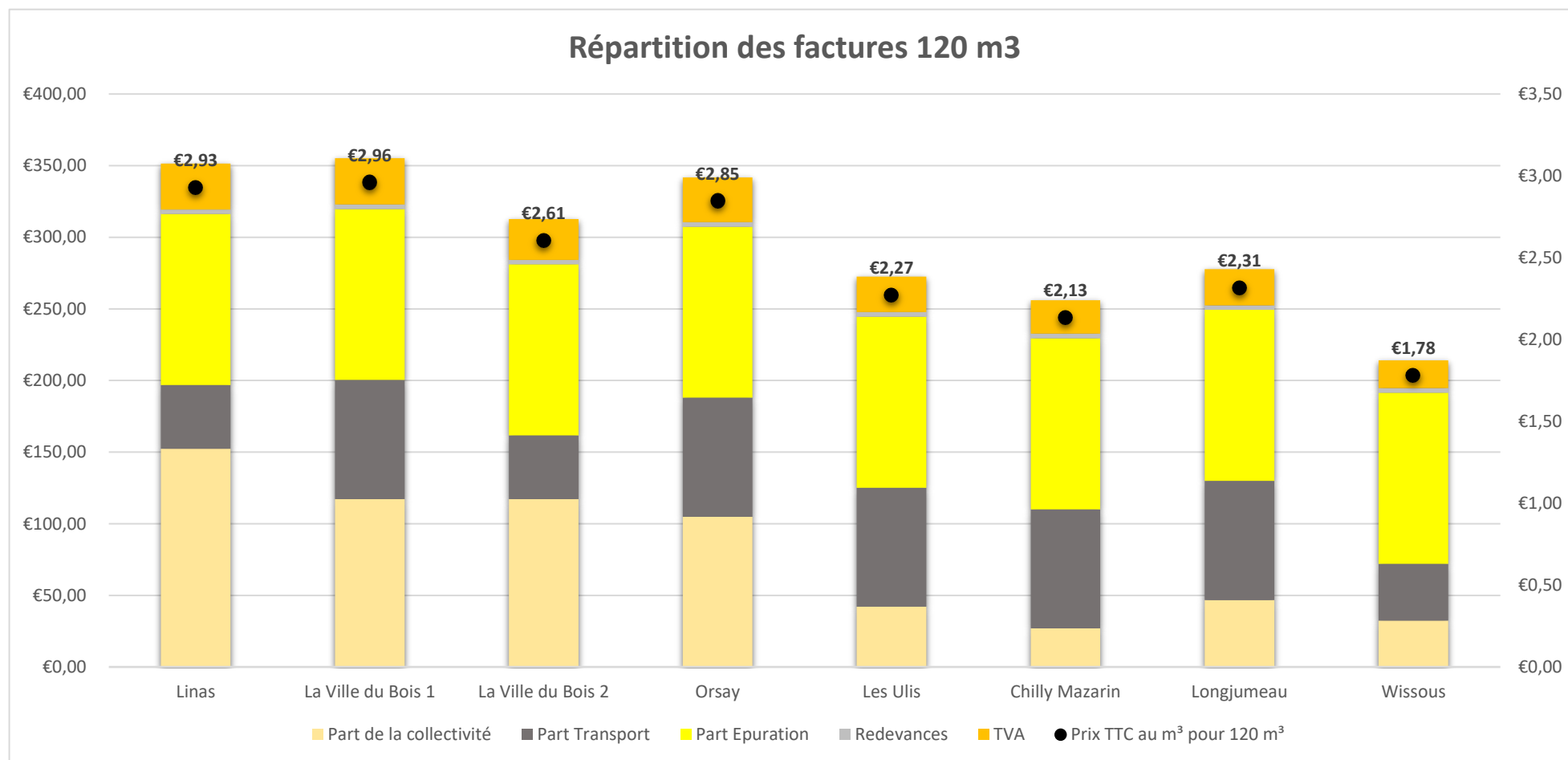


Figure 42 : Graphique représentant les factures 120 m³ des communes en régie avec prestations de services

5.2.3. Communes en régie directe

Le tarif de l'assainissement collectif des communes en régie directe est constitué :

- D'une part « Collectivité » qui revient à la Communauté d'agglomération pour financer des travaux,
- D'une part revenant aux syndicats de transport et d'épuration pour les services fournis,
- D'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'eau).

Ce tarif comprend une part fixe (abonnement) et une part variable (part proportionnelle à la consommation). Sur le service assainissement, La Communauté d'agglomération dispose d'une part fixe sur les communes de Gometz-le-Châtel et Villiers-le-Bâcle.

Tableau 58: Tarifs au 1^{er} janvier 2025 des communes en régie d'exploitation

Tarifs de l'assainissement collectif	Désignation	Champlan	Palaiseau 1	Palaiseau 2	Saint-Aubin	Villiers le Bâcle	Gometz-le - Châtel
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]					19,16 €	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,67 €	0,46 €	0,46 €	0,47 €	0,43 €	0,77 €
Part Transport	Part fixe [€ HT/an]						
	Part proportionnelle Syndicats [€ HT/m ³]	0,49 €	0,33 €	0,49 €	0,49 €	0,49 €	0,49 €
	Part proportionnelle Déléataire [€ HT/m ³]	0,21 €		0,21 €	0,21 €	0,21 €	0,21 €
Part Epuration	Part fixe [€ HT/an]						

Tarifs de l'assainissement collectif	Désignation	Champlan	Palaiseau 1	Palaiseau 2	Saint-Aubin	Villiers le Bâcle	Gometz-le - Châtel
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €	0,995 €
Redevances et taxes	Redevance Performance Assainissement [€ HT/m³]	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €
	TVA	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%

Au 1^{er} janvier 2025, les factures 120 m³ et les prix TTC correspondants sont les suivants :

Tableau 59 : Factures 120 m³ au 1er janvier 2025 des communes en régie d'exploitation

Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	Champlan	Palaiseau 1	Palaiseau 2	Saint-Aubin	Villiers le Bâcle	Gometz-le -Châtel
Part de la collectivité	80,12 €	55,63 €	55,63 €	56,40 €	71,14 €	92,29 €
Part Transport	83,11 €	39,60 €	83,11 €	83,11 €	83,11 €	83,11 €
Part Epuration	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €	119,40 €
Redevances	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €
TVA	28,58 €	21,78 €	26,13 €	26,21 €	27,69 €	29,80 €
TOTAL	314,42 €	239,62 €	287,48 €	288,33 €	304,55 €	327,81 €
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,62 €	2,00 €	2,40 €	2,40 €	2,54 €	2,73 €

La répartition des factures 120 m³ est présentée ci-après.

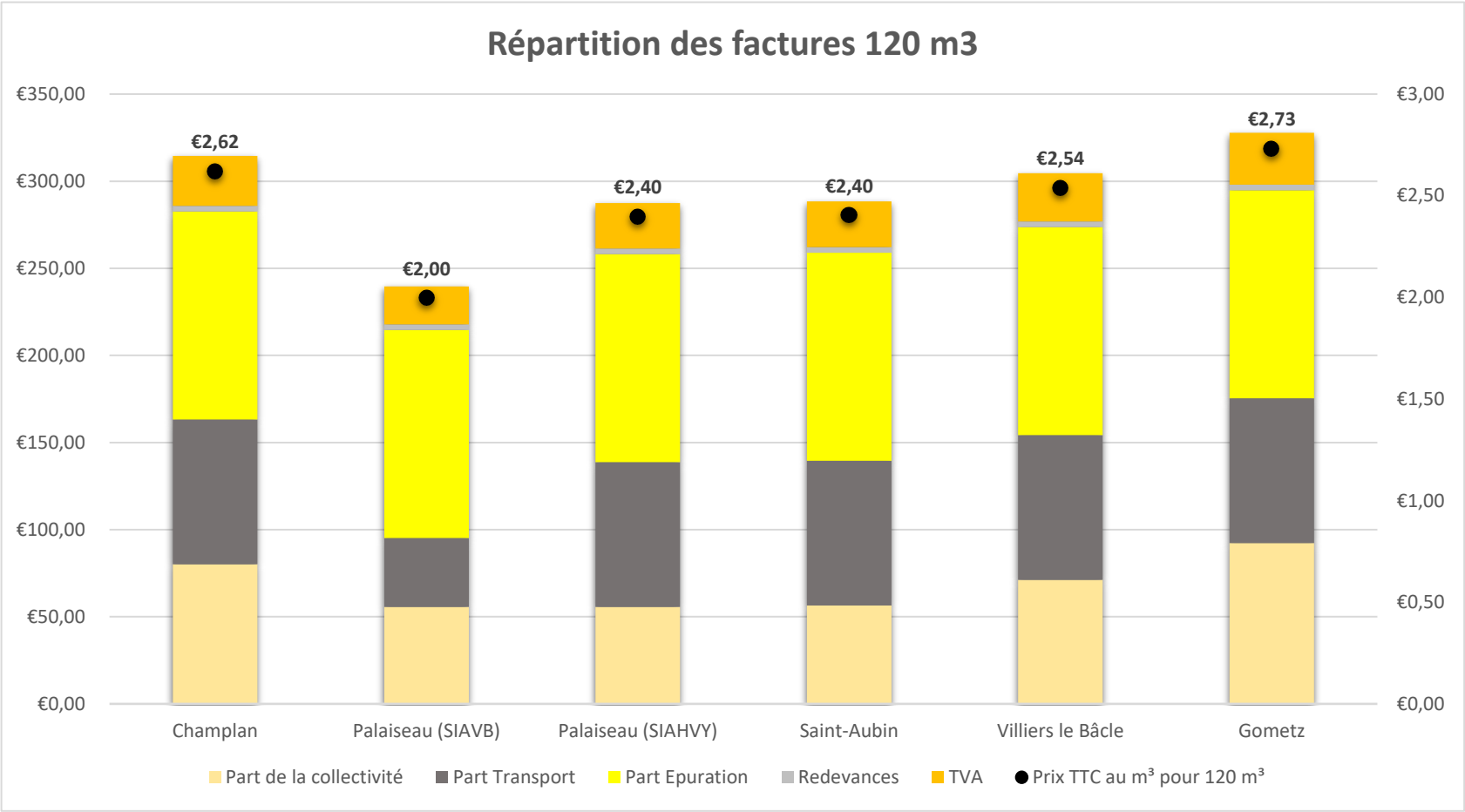


Figure 43: Graphique représentant les factures 120 m³ des communes en régie d'exploitation

5.3. Les recettes des délégataires

L'année 2024 a été traitée séparément car depuis 2023, les éléments financiers sont regroupés pour l'ensemble du périmètre dans un document unique (CFU).

Les éléments financiers ci-après sont extraits du compte administratif 2023 validé par la collectivité. Ce dernier regroupe la totalité des éléments financiers des différents modes de gestion impliqués sur le territoire.

Les recettes des délégataires en 2024

Les recettes des délégataires sont de plusieurs natures :

- L'exploitation du service qui correspond aux volumes assujettis ;
- Les travaux attribués à titre exclusif correspondant aux recettes liées aux branchements ;
- Produits accessoires qui correspondent aux recettes liées aux différentes prestations du règlement du service.

Tableau 60 : Répartition des recettes des délégataires en DSP et en prestation de service

Recettes des exploitants	2023	2024
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés		
Exploitation du service / redevances	4 601 692 €	3 819 247 €
Autres recettes		
Travaux attribués à titre exclusif	34 581 €	38 100 €
Produits accessoires*	10 620 €	10 860 €
TOTAL Recettes d'exploitation	4 646 893 €	3 868 207 €

*Les produits accessoires peuvent correspondre aux frais d'accès au service, agence de l'eau...)

Les recettes de la Communauté d'agglomération

Les recettes de la Communauté d'agglomération sont majoritairement liées aux volumes assujettis et au nombre d'abonnés pour les communes ayant un abonnement.

- **Tous modes de gestion confondus**

Tableau 61 : Rappel des volumes assujettis des communes

Assiette de facturation	2023	2024
Volumes assujettis (m ³)	15 769 294	15 460 432

Les recettes correspondantes se décomposent comme suit :

Tableau 62 : Recettes de la Collectivité

Recettes de la Communauté d'agglomération	2023	2024
Travaux	347 837,03 €	1 049 575,11 €
Redevances assainissement collectif	8 136 791,72 €	7 340 383,35 €
Autres produits gestion courante	8 702,20 €	2,31 €
Atténuation des charges*	74 249,64 €	11 811,67 €
Produits exceptionnels**	98 442,66 €	112 488,59 €
Recettes d'exploitation	8 666 023,25 €	8 514 261,03 €

*Atténuation des charges : Recettes RH (tickets restaurants, arrêt maladie...).

**Produits exceptionnels : Régularisation de charge tels que des reprises de provisions.

Les recettes liées au poste « Travaux » sont grandement en hausse entre 2023 et 2024. Cette augmentation est en lien direct avec les recettes dues à la PFAC. En effet la PFAC porte ses fruits en 2024.

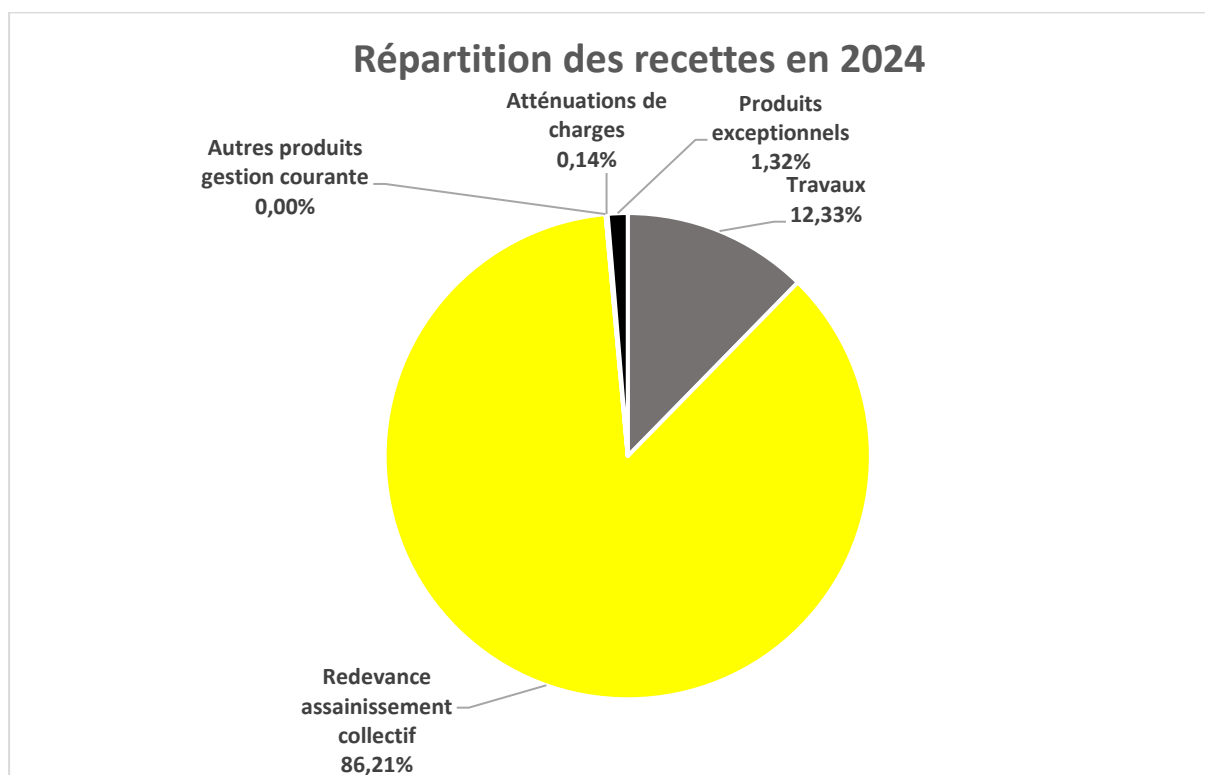


Figure 44: Graphique représentant la répartition des recettes de la Communauté d'agglomération en 2024

5.4. Etat financier des dépenses de renouvellements des délégataires

5.4.1. Contrats gérés par Véolia Eau – CGE

Dans le cadre des contrats gérés par la société Véolia, deux fonds de renouvellement ont été mis en place sur les communes de Massy et Igny avec des dotations annuelles actualisées chaque année avec une formule d'actualisation :

- Massy

Tableau 63 : Etat du compte de renouvellement à fin 2024 de la commune de Massy

Fonds de renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Solde antérieur		2 517 €	17 620 €	32 920 €	48 563 €	66 245 €	65 142 €	62 871 €	71 749 €
Dotation actualisée	2 517 €	15 103 €	15 299 €	15 644 €	16 807 €	16 928 €	18 481 €	20 530 €	18 157 €
Dépenses réelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 031 €	20 752 €	11 652 €	-
Régularisation dotation*	0 €	0 €	0 €	0 €	875 €	0 €	0 €	0 €	6 509 €
Solde cumulé	2 517 €	17 620 €	32 920 €	48 563 €	66 245 €	65 142 €	62 871 €	71 749 €	83 397 €

*Régularisation due au changement de calcul du coefficient d'actualisation.

Un fonds de travaux est également mis en place sur ce contrat. L'historique est donné par le tableau suivant :

Tableau 64 : Etat du fonds de travaux à fin 2024 de la commune de Massy

Année	Opération	Montant
2019	Sinistre mail Atlantis	80 345,83 €
2019	Grille du bassin Goachères	4 165,96 €
2019	Amélioration de la navigabilité 2018 - Bassin Blanchette	13 126,80 €
2019	Amélioration de la navigabilité 2018 - Bassin Cora	22 626,17 €
2020	Création de regard EU - Rue Gabriel Péri	1 325,38 €

Année	Opération	Montant
2020	Remplacement collecteur - Rue Gabriel Péri	3 457,88 €
2021	Nettoyage des accodrans - Rue de Longjumeau	1 086,69 €
2022	Bathymétrie bassin Blanchette	3 790,00 €
2022	Démoustication bassins bois de Briis, de la Tuilerie et Blanchette	19 217,60 €
2022	Faucardage Blanchette	11 937,50 €
2022	Faucardage GOACHERE	11 403,00 €
2022	Remplacement d'une échelle d'accès de regard d'assainissement Avenue du Général de Gaulle à Massy	
2022	Remplacement d'une échelle d'accès de regard d'assainissement au 18 Allée du Béarn à Massy	
2022	Faucardage des Hélophytes y compris ramassage et élimination des produits de faucardage, selon le devis N° 78-1022/060 - Intervention complémentaire à la demande de la ville de Massy	8 698,35 €
2023	Remplacement d'un tampon rue Joliot Curie	2 269,20 €
2023	Installation d'une échelle square de la Poterne	2 776,28 €
2023	Maçonnerie dans un regard rue Gabriel Peri angle rue de Longjumeau	1 650,00 €

Année	Opération	Montant
2023	Maçonnerie dans un regard rue Vilgénis	708,00 €
2023	Maçonnerie dans un regard route de Palaiseau	1 172,40 €
2023	Faucardage Bassin Blanchette	12 188,64 €
2023	Faucardage Bassin Goachères	19 494,09 €
2023	Fourniture et pose d'une grille Goachères	2 481,00 €
2023	Réparation/chemisage/création regard avenue du Général de Gaulle	25 650,34 €
2024	Bathymétrie Bassin Goachères	4 355,00 €
2024	Faucardage Bassin Blanchette	12 939,06 €
2024	Faucardage Bassin Goachères	4 142,09 €
2024	Analyse Bassin Georges Brassens	233,08 €
2024	Analyse nouveau puit proche du bassin Georges Brassens	233,08 €
2024	Goachères - Fourniture et pose d'une grille	3 281,40 €

Année	Opération	Montant
2024	Clos d'Origny	5 967,22 €
2024	Bassin Blanchette - Remplacement trappes de Visite	21 458,74 €
2024	Etang de Goachères - réaménagement de la plage	2 885,71 €
2024	Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny - réalisation de 2 prélèvements 24h	5 912,40 €
2024	Remplacement de 3 regards béton - - rue du Clos d'Origny	7 342,32 €

● Igny

Tableau 65 : Etat du compte de renouvellement à fin 2024 de la commune d'Igny

Fonds de renouvellement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Solde antérieur	-9 793 €	-35 772 €	-41 418 €	19 557 €	92 463 €	184 178 €	-6 901 €	88 390 €	184 209 €	274 141 €	362 132 €	455 759 €	448 401 €
Dotation actualisée	90 823 €	91 682 €	90 992 €	92 480 €	92 010 €	93 475 €	95 266 €	96 165 €	100 837 €	89 314 €	93 667 €	98 078 €	98 205 €
Dépenses réelles	116 784 €	97 294 €	30 000 €	19 553 €	0 €	283 901 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	120 032 €	490 687 €
Régulation Dotation *									10 055 €				
Taux Eonia**	-18 €	-33 €	-18 €	-21 €	-295 €	-653 €	25 €	-346 €	-850 €	-1 323 €	-40 €	14 597 €	14 361 €
Solde cumulé	-35 772 €	-41 418 €	19 557 €	92 463 €	184 178 €	-6 901 €	88 390 €	184 209 €	274 141 €	362 132 €	455 759 €	448 401 €	70 280 €

*Régularisation due au changement de calcul du coefficient d'actualisation.

**Il s'agit d'un taux regroupant tous les taux financiers appliqués sur la zone EURO tous les jours, additionnés pour le mois, le trimestre, ou l'année et ramenés à un taux moyen pour chacune de ces périodes. Il est aussi appelé le T4M ou TEMPE dans le contrat.

5.4.2. Contrats gérés par Suez Eau France

Des fonds de travaux sont mis en place dans le cadre des contrats de certaines communes gérés en DSP par Suez.

● Ballainvilliers – Epinay - Nozay

Tableau 66 : Etat du fonds de travaux à fin 2024 de la commune de Ballainvilliers

Fonds de renouvellement	2024
Solde antérieur	0 €
Dotation actualisée	109 636,50 €
Dépenses réelles	98 950,13 €
Solde cumulé	10 686,37 €

Les travaux concernent un fraisage du réseau d'assainissement et d'un remplacement d'un collecteur.

- Villebon-sur-Yvette

Tableau 67 : Etat du fonds de travaux à fin 2024 de la commune de Villebon-sur-Yvette

Fonds de renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Solde antérieur	13 989 €	10 183 €	15 183 €	25 183 €	35 183 €	29 300 €	20 131 €
Dotation actualisée	5 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Dépenses réelles	8 807 €	5 000 €	0 €	0 €	15 882,6	19 169	23 255 €
Solde cumulé	10 183 €	15 183 €	25 183 €	35 183 €	29 300 €	20 131 €	6 876 €

Les dépenses en 2024 correspondent à un fraisage sous haute pression à rue de Palaiseau.

- Saulx-les-Chartreux

Tableau 68 : Etat du fonds de travaux à fin 2024 de la commune de Saulx-les-Chartreux

Fonds de renouvellement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Solde antérieur		5 000 €	14 948 €	25 130 €	31 425 €	42 063 €	52 402 €	62 813 €	73 648 €	85 541 €
Dotation actualisée	5 000 €	9 948 €	10 183 €	10 489 €	10 638 €	10 339 €	10 411 €	10 834,5 €	10 339 €	11 893 €
Dépenses réelles	0 €	0 €	0 €	4 195 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	24 938 €
Solde cumulé	5 000 €	14 948 €	25 130 €	31 425 €	42 063 €	52 402 €	62 813 €	73 648 €	85 541 €	72 496 €

Les dépenses en 2024 correspondent à des renouvellements de branchement et de tampons.

- Montlhéry

Tableau 69 : Etat du fonds de travaux à fin 2024 de la commune de Montlhéry

Fonds de renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Solde antérieur		16 667 €	116 667 €	111 208 €	211 208 €	328 344 €	112 312 €	-192 580 €
Dotation actualisée	16 667 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	128 153 €	140 671 €	140 671 €
Dépenses réelles	0 €	0 €	105 459 €	0 €	64 749 €	344 185,79	455 236	25 309 €
Solde cumulé	16 667 €	116 667 €	111 208 €	211 208 €	246 459 €	112 312 €	- 192 580	-77 217 €

Les dépenses en 2024 correspondent à des renouvellements de canalisations et à la suppression de regards mixtes.

5.5. Etat de la dette du service

Les montants suivants sont des valeurs financières qui concernent l'ensemble des modes de gestion en 2024.

- **Tous modes de gestion confondus**

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette est de 15 953 953,95 € avec une annuité de 1 636 895,24€ en capital et 150 650,20 € en intérêt.

Tableau 70 : Etat de la dette : budget tous modes de gestion confondus

Etat de la dette	2022	2023	2024	Evolution N-1/N
Encours de la dette au 31 décembre	19 223 010,20 €	17 590 846,19 €	15 953 950,95 €	-9,3%
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	1 588 992,21 €	1 830 141,18 €	1 787 545,44 €	-2,3%
en intérêts	160 320,47 €	168 706,17 €	150 650,20 €	-10,7%
en capital	1 428 671,74 €	1 661 435,01 €	1 636 895,24 €	-1,5%

Au 31 décembre 2024, la durée de l'extinction de la dette est de 8,9 ans.

5.6. Les amortissements

Tableau 71 : Etat des amortissements : budget tous modes de gestion confondus

Montant des amortissements	2022	2023	2024	Evolution 23-24
Montant des amortissements	243 599,28 €	628 293,52 €	684 923,12 €	9,0 %

Annexes

6. Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performance

Service de distribution de l'eau potable

1. **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action	20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
40 % : avis de l'hydrogéologue rendu	50 % : dossier déposé en préfecture
60 % : arrêté préfectoral en place, travaux terminés	80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)
2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 102, avec le barème suivant :
 - 10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable.
 - 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux
 - Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :
 - + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
 - + 15 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
 - + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
 - + 10 : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)
 - + 10 : inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique
 - + 10 : inventaire secteurs de recherche de pertes eau
 - + 10 : Inventaire pompes et équipements électromécaniques
 - + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
 - + 10 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux
 - + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)
3. **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte. Calcul : $\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N-4 \text{ à } N}{5} / \frac{\text{Longueur du réseau de desserte au } 31/12/N}{100} \times 100$
4. **Rendement du réseau de distribution** : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)
5. **Indice linéaire de pertes en réseau** : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)

6. **Indice linéaire des volumes non comptés** : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)
7. **Taux de conformité aux paramètres microbiologiques** : nombre de prélèvements microbiologiques conformes / nombre de prélèvements microbiologiques réalisés.
Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physicochimiques conformes / nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés.
 Les conformités sont appréciées relativement aux limites de qualité fixées dans les textes réglementaires en vigueur pour le contrôle sanitaire. Pour les services desservant moins de 5000 habitants et produisant moins de 1000 m³/jour sont indiqués le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements total, (d'après l'arrêté du 2 mai 2007)
8. **Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées** : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)
9. **Taux de réclamations** : ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).
10. **Taux d'impayés** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)
11. **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés** : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle. Calcul : Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.

Le Service d'assainissement collectif

12. **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées** : Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (arrêté du 2 mai 2007)
13. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :
 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées
 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux
 Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :
 + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
 + 15 : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
 + 15 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
 + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
 + 10 : inventaire pompes et équipements électromécaniques
 + 10 : dénombrement des branchements sur les plans de réseaux)
 + 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
 + 10 : localisation et identification des interventions
 + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement
14. **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
15. **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte** (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

- + 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
- + 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
- + 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
- + 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
- + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

- + 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

- + 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

- 16. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** : est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (Arrêté du 2 mai 2007).
- 17. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées** : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
- 18. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- 19. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- 20. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau** : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans (arrêté du 2 mai 2007).

7. Annexe II : Notice d'information de l'Agence de l'Eau



Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

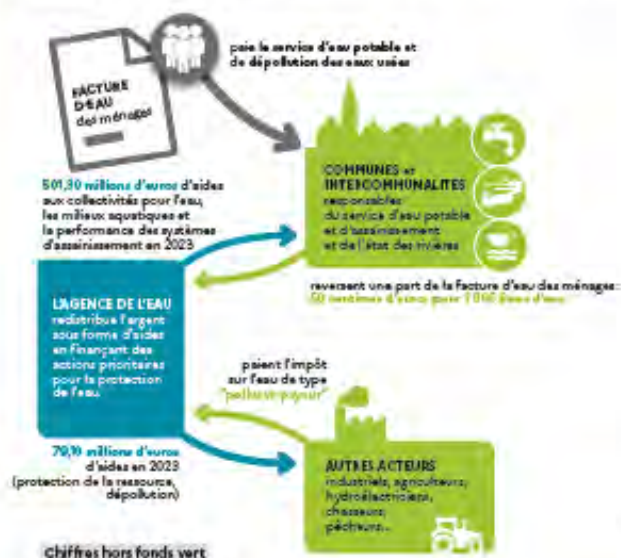
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,18 euros TTC par m³.
Source : Agence de l'eau Seine-Normandie.
Source : le prix de l'eau 2023.

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.esn.seia-se-normandie.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (CER, VITE...) et l'éventuelle TVA

www.esn.seia-se-normandie.fr



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1007 du 6 août 2016 - art.21, impose à l'Agence de l'eau ou à l'Agence de l'eau présidente de l'intercommunalité publique de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La loi relative à la présidence de l'intercommunalité publique de coopération intercommunale (JO du 14 septembre 2016, d'information établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention, RPQS) des révisions à vos questions : <http://www.esn.seia-se-normandie.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE.
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024. L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...



MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des

outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs. <https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie-adaptation-climatique>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'Agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'Agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

SEINE-AVAL
Dép. : 77-78-91-95
Hanger C
Espace des Intergrégions CS 1176
79174 Rouen cedex 1
TEL : 02 35 63 41 30

SEINE-AMONT
Dép. : 10-21-25-28-29
39 cours Turbè-C5 92762
92107 Sures
TEL : 02 86 02 16 58

SEINE-FRANCOISE
Dép. : 77-77-78-91-95
12 rue de l'Industrie
CS 80148
92 416 Courbevoie cedex
TEL : 01 41 20 16 00

VALLEES D'OISE
Dép. : 93 Nord-Oise-94
2 rue du Docteur Guérin
93008 Compiègne
TEL : 03 44 30 41 08

VALLEES DE MARNE
Dép. : 02 Sud-51-52-55
30-32 chaussée du Port
CS 50043
51025 Châlons-en-Champagne
TEL : 02 26 44 25 75

BORGES NORMANDS
Dép. : 14-20-59-60-61
1 rue de la Pompe SP 20307
14203 Alençon-St-Clair
TEL : 02 31 46 30 28

DU MORVAN A LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 139 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 69 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

in YouTube f Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur la territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

8. Annexe IV – Tableau récapitulatif des indicateurs

● Ballainvilliers

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	4 244	4 319	4 424	4 576	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,34 €	2,65 €	2,75 €	2,43 €	2,05 €
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	-	3,04 €	3,11 €	2,78	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	92,80%	93,05%	93,91 %	93,91%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	91	91	91	30	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%					93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,009	0,012	0,004	0,041	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des	%	2,15%	2,15%	2,15 %	1,99%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	réseaux de collecte des eaux usées						
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,63%	1,08%	1,08%	0,92%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	3,04

● Bures-sur-Yvette

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	9 510	9 628	9 400	9 612	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,76 €	3,01 €	3,08 €	2,96 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,30%	99,50%	99,50%	99,21%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	30	30	30	30	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour			0	93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,01	0,003	0,171	0,0334	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	0,34%	0,34%	0,52%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les	Points/100	100	100	100	100	63

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	réseaux de collecte des eaux usées						
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,24%	0,28 %	0,38%	0,0029	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	5,56	3,04

● Champlan

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	2 656	2 796	2 597	2 626	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	1,58 €	2,69 €	2,74 €	2,62 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	94,20%	94,20%	94,20%	94,20%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour		0	0	93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-		0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		-	-	-	-	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,20%	0,75%	0,908%	1,28%	0,52%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu	Points/100	30	70	70	70	63

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	naturel par les réseaux de collecte des eaux usées						
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	0,20	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,34%	1,45%	3,72%	1,54%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	11,34	9,66	0	9,48	3,04

● Chilly-Mazarin

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	20 311	19 950	19 938	20 091	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,03 €	2,20€	2,26 €	2,31 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	94,54%	94,54%	94,00%	94,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour		0	0	93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	-	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0,0000		-	0,000	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,0020	-	0,001	0,002	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,08%	0,11%	0,073%	0,49%	0,52%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu	Points/100	30	70	70	70	63

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	naturel par les réseaux de collecte des eaux usées						
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	0,78	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,02%	0,89%	0,000%	0,85%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	10,58	12,20	10,58	8,54	3,04

● Epinay-sur-Orge

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	11 021	11 173	11 102	10 559	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,77 €	3,00 €	3,06 €	3,03	2,05 €
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,33 €	2,62 €	2,71 €	2,67 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98,80%	98,60%	98,99 %	98,99%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	30	30	30	30	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,013	0,0101	0,012	0,041	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,02%	1,02%	0,96 %	0,92%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	3,04

● Gif-sur-Yvette

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	20 771	21 602	21 564	22 669	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,68 €	2,87 €	2,95 €	2,77 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,50%	97,50%	98,04%	98,05%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	30	30	30	26	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour		0	0	93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,004	0,005	0,010	0,010	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,39%	0,39%	0,391%	0,253%	0,52%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu	Points/100	100	100	100	100	63

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	naturel par les réseaux de collecte des eaux usées						
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,60%	0,16%	0,430%	0,00%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0	3,56	3,04

● Gometz-le-Châtel

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	2 714	2 714	2 615	2 682	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	01	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,96 €	3,13 €	2,53 €	2,73 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	94,20%	94,20%	94,20%	94,20%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		-	-	-	-	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	0,000%	0,000%	0,52%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu	Points/100	30	100	100	100	63

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	naturel par les réseaux de collecte des eaux usées						
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	0,20	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,16%	0,79%	0,650%	1,58%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	6,38	1,06	0	1,05	3,04

● Igny

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	10 077	10 487	10 487	10 518	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,54 €	2,79€	2,85 €	2,61 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		-	-	3,14	3,14	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,50%	1,188%	1,157%	0,52%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu	Points/100	30	100	30	30	63

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	naturel par les réseaux de collecte des eaux usées						
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,61%	3,89%	0,000%	0,16%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0	0,00	3,04

● Les Ulis

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	25 031	25 174	25 253	25 740	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,17 €	2,34€	2,39 €	2,27 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	95,14%	95,14%	91,00%	91,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/1 20	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0,0002	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,0032	-	0,002	0,002	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,20%	0,27%	0,28%	0,28%	0,52%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu	Points/1 00	30	100	100	100	63

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	naturel par les réseaux de collecte des eaux usées						
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	0,78	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,77%	0,22%	0,000%	0,85%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	13,60	14,50	10,58	3,91	3,04

● Linas

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	6 959	6 893	7 032	7 362	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,74 €	2,97€	3,05 €	2,93 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	-	-	93,80%	94,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0,0001	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,0015	0,005	0,001	0,002	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,02%	0,47%	0,409%	0,47%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	30	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	0,78	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,34%	1,45%	3,600%	1,54%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	11,34	9,66	0,00	9,48	3,04

● Longjumeau

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	21 838	21 142	20 620	20 596	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,21 €	2,38€	2,44 €	2,31 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98,00%	98,00%	97,40%	97,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/1 20	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0,0000	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,0009	0,005	0,001	0,001	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,25%	0,29%	0,363%	0,67%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	0,78	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,01%	1,11%	2,130%	2,00%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	6,90	5,70	3,39	9,00	3,04

● Marcoussis

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	7 593	8 295	7 866	7 810	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,60 €	2,88 €	2,97 €	2,85 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	92,70%	91,90%	93,49%	93,40%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	30	30	30	30	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0,20	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		-	-	0,000	0,014	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	0,000%	0,000%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,85%	1,46%	1,620%	1,17%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,67	0	0	2,85	3,04

● Massy

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	50 985	50 844	50 844	51 307	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	1,75 €	1,98€	2,03 €	1,93 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/1 20	37	37	37	37	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		9,52	9,52	4,07	5,32	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,14%	0,57%	0,787%	0,77%	0,52%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu	Points/1 00	30	30	30	30	63

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	naturel par les réseaux de collecte des eaux usées						
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,61%	8,83%	0,59%	0,02%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,20	0,2	0,00	0,00	3,04

● Montlhéry

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	7 340	7 904	8 662	9 216	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,23 €	2,54 €	2,64 €	2,52 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	96,30%	96,60%	98,11%	97,21%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	30	30	30	30	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,003	0,003	0,132	0,029	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	0,13%	0,13%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,65%	1,48%	1,46%	2,18%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	1,82	3,04

● Nozay

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	4 450	4 664	4 457	4 417	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,12 €	2,71€	2,81 €	2,56 €	2,05 €
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,56 €	3,10€	3,16 €	2,91 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,20%	97,40%	97,68%	97,68%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	30	30	30	30	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,007	-	0,012	0,041	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des	%	0,05%	0,05%	0,047%	0,05%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	réseaux de collecte des eaux usées						
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,52%	0,89%	0,65%	0,92%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	3,04

● Orsay

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	17 011	15 832	16 007	17 019	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,74 €	2,91€	2,97 €	2,85 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98,64%	98,64%	97,90%	98,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0,0002	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,001	-	0,001	0,001	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	0,02%	0,03%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	30	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	0,78	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,34%	1,45%	0,630%	1,54%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	11,34	9,66	0,00	9,48	3,04

● Palaiseau

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	35 568	35 056	34 893	36 350	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	1,91 €	2,08€	2,12 €	2,00 €	2,05 €
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,34 €	2,52€	2,52 €	2,40 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,60%	99,60%	99,60%	97,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,0027	0,0027	0,0024	0,0027	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	0,02%	0,000%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	30	30	30	30	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années		4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,61%	0,08%	0%	0%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	1,22	0	1,59	0,00	3,04

● Saclay

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	3 978	3 978	4 215	4 381	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,69 €	2,96€	3,01 €	2,89 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,10%	97,40%	97,60%	98,46%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	30	30	30	30	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		-	-	0,000	0,103	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,23%	0,23%	1,10%	1,10%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,38%	0,43%	2,63%	1,48%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	2,10	0	0	7,49	3,04

● Saint-Aubin

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	695	691	681	964	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,30 €	2,96 €	2,53 €	2,40 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,00%	99,00%	99,00%	97,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		-	-	-	-	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,50%	0,50%	0,34%	0,50%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	30	100	30	30	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	0,20	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,40%	0,12%	0,11%	2,00%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	10,78	14,90	0	9,00	3,04

● Saulx-les-Chartreux

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	5 996	5 996	6 458	6 380	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,84 €	3,07€	3,07 €	3,03 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	96,10%	96,60%	97,12%	95,67%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	30	30	30	30	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,009	0,002	0,017	0,040	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,22%	0,22%	0,22%	0,21%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,01%	1,40%	1,770%	2,68%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0	11,57	3,04

● Vauhallan

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	2 104	2 652	2 087	2 100	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	1,93 €	2,17€	2,23 €	2,13 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/1 20	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		-	-	-	-	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,03%	0,08%	0,171%	0,17%	0,52%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu	Points/1 00	30	100	30	30	63

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	naturel par les réseaux de collecte des eaux usées						
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,98%	0,49%	0,230%	-	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	3,04

● Verrières-le-Buisson

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	14 663	14 602	14 644	14 458	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,27 €	2,49€	2,53 €	2,41 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98,10%	98,00%	98,10%	98,10%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	15	15	15	26	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		-	0,005	0,005	0,005	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,06%	0,06%	0,064%	0,00%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,61%	0,08%	0,00%	0,00%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	3,56	3,04

● Villebon-sur-Yvette

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	10 011	10 631	10 162	10 030	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,65 €	2,87	2,93 €	2,81 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	94,90%	94,30%	96,11%	95,13%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	29	29	29	30	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,006	0,003	0,150	0,012	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,60%	1,06%	0,00%	0,00%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,39%	0,43%	0,40%	1,32%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0,00	7,47	3,04

● La Ville-du-bois

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	7 506	8 078	8 080	8 239	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,42 €	2,72 €	2,73 €	2,61	2,05 €
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,61 €	2,83€	2,87 €	2,96	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98,23%	98,23%	98,2%	98,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/1 20	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,0013	0,011	0,001	0,001	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des	%	0,00%	0,00%	0,064%	0,00%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	réseaux de collecte des eaux usées						
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	30	30	30	30	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	0,78	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,34%	1,45%	2,68%	1,54%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	11,34	9,66	0	9,48	3,04

● Villejust

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	2 149	2 443	2 335	2 348	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	1	1	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,25 €	3,52€	3,59 €	3,47 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	89,30%	91,50%	94,76%	93,15%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/1 20	30	30	30	30	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		-	0,003	0,035	0,015	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	1,70%	1,060%	1,06%	0,52%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu	Points/1 00	100	100	100	100	63

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	naturel par les réseaux de collecte des eaux usées						
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,28%	1,32%	0,920%	1,32%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	0	23,80	3,04

● Villiers-le-Bâcle

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	1 184	1 177	1 097	1 061	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,44 €	2,96€	2,66 €	2,54 €	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	93,91%	93,91%	93,90%	94,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/120	15	15	15	15	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	0,0008	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		-	-	-	-	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,00%	0,00%	2,341%	2,68%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	30	30	30	30	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	0,20	4,3	2,660	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,40%	0,12%	0,560%	1,18%	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	10,78	14,90	0	9,00	3,04

● Wissous

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	7 169	7 134	6 991	6 996	-
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	u	0	0	0	0	-
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	1,44 €	1,66€	1,46 €	1,78 €	2,05 €
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	1,79 €	2,01€	1,82 €	-	2,05 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97,80%	93,00%	97,80%	98,00%	96,88%
P202.2B	Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points/1 20	28	28	28	28	77
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	En cours de mise à jour				93%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,005 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000 abonnés	-	-	-	-	0,028
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		0,010	0,0006	0,0009	0,001	6,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des	%	0,18%	0,18%	0,48%	0,84%	0,52%

Code ONEMA	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	Unité	2021	2022	2023	2024	SISPEA 2024
	réseaux de collecte des eaux usées						
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Points/100	100	100	100	100	63
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	1,42	4,3	2,66	8,9	2,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,61%	0,01%	1,87%	-	2,43%
P258.1	Taux de réclamations	u/1000 abonnés	0,00	0,00	1,59	0,00	3,04

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	636,68	620,03	-2,6%
Exploitation du service	365,37	359,37	
Collectivités et autres organismes publics	267,63	254,74	
Travaux attribués à titre exclusif	2,72	4,41	
Produits accessoires	0,97	1,51	
CHARGES	527,90	537,06	1,7%
Personnel	103,62	108,09	
Energie électrique	0,75	0,27	
Produits de traitement	0,00	0,00	
Analyses	0,00	-0,22	
Sous-traitance, matières et fournitures	83,11	67,58	
Impôts locaux et taxes	1,69	1,96	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	46,72	58,50	
• télécommunication, postes et télégestion	1,19	1,74	
• engins et véhicules	10,14	11,40	
• informatique	24,67	24,39	
• assurance	4,80	4,92	
• locaux	3,76	4,62	
Contribution des services centraux et recherche	12,18	12,05	
Collectivités et autres organismes publics	267,63	254,74	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	0,00	20,70	
• programme contractuel	1,55	1,57	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	5,92	6,01	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4,19	5,00	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	1,39	1,78	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-0,84	-0,97	
Résultat avant impôt	108,78	82,96	-23,7%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	27,19	20,74	
RESULTAT	81,58	62,22	-23,7%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation2024

Détail des produits

en milliers d'euros	2023	2024	Ecart en %
TOTAL	636,68	620,03	-2,6%
Exploitation du service	365,37	359,37	-1,6%
• Partie fixe facturée	38,06	37,78	
• Partie proportionnelle facturée	216,49	212,30	
• Pluvial facturé	105,52	109,31	
• Variation de la part estimée sur consommations	5,30	-0,01	
Collectivités et autres organismes publics	267,63	254,74	-4,8%
• Part Collectivité	166,88	158,99	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	100,74	95,75	
Travaux attribués à titre exclusif	2,72	4,41	62,2%
• Autres travaux	2,72	4,41	
Produits accessoires	0,97	1,51	55,4%
• Autres produits accessoires	0,97	1,51	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2024

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

VILLEBON SUR YVETTE

Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	Contexte national : les faits marquants de l'année	7
1.2	Contexte national : les évolutions à venir	8
1.3	Votre contrat : l'essentiel de l'année	10
1.4	Votre contrat : les chiffres clés	12
1.5	Votre contrat : les indicateurs de performance	13
1.5.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	15
1.5.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL	16
1.5.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	16
2	 Présentation du service	17
2.1	Le contrat	19
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat	20
2.2.1	La gestion de crise et continuité d'activité	20
2.3	L'inventaire du patrimoine	21
2.3.1	Les biens de retour	21
3	 Qualité du service	23
3.1	Le bilan d'exploitation du système de collecte	24
3.1.1	La pluviométrie	24
3.1.2	L'exploitation des réseaux de collecte	25
3.1.3	L'exploitation des postes de relèvement	28
3.1.4	La conformité du système de collecte	29
3.2	Le bilan de la relation client	30
3.2.1	Les statistiques clients	30
3.2.2	Les volumes assujettis à l'assainissement	30
3.2.3	La typologie des contacts clients	30
3.2.4	Les principaux motifs de dossiers clients	31
3.2.5	L'activité de gestion clients	31
3.2.6	La relation clients	31
3.2.7	L'encaissement et le recouvrement	32
3.2.8	Le fonds de solidarité	32
3.2.9	Les dégrèvements pour fuite	32
3.2.10	Le prix du service de l'assainissement	33
4	 Votre délégataire	37
4.1	Notre organisation	41
4.1.1	La Région	41
4.2	Notre système de management	43
4.3	Une feuille de route développement durable au service des territoires sur lesquels nous opérons	47
5	 Annexes	53
5.1	Bilan d'activités réseaux	55
5.2	Détail des interventions – inondations octobre 2024	63



Synthèse de l'année

1.1 Contexte national : les faits marquants de l'année

L'ambition nationale de sobriété des usages d'eau nécessite de repenser le modèle de financement des services de l'eau et l'assainissement

La sécheresse exceptionnelle en 2022 a conduit à des appels à la sobriété par le Gouvernement et au lancement par le Président de la République d'un *Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau* (dit Plan eau) fixant notamment une ambition de réduction des prélèvements de 10% d'ici 2030. Depuis lors, l'ensemble des acteurs de l'eau ont vu diminuer de manière structurelle les consommations des usagers quels qu'ils soient (particuliers, entreprises, collectivités), en lien avec une évolution des comportements. Si cette baisse des consommations, - qui est appelée par tous – est vertueuse pour l'environnement et la ressource en eau, elle pose aujourd'hui la question de la pérennité des services d'eau et d'assainissement français. Dans un contexte de retard important en matière d'investissements, de renforcement de la réglementation et de défis majeurs liés à la transition écologique, le modèle de financement qui repose sur les volumes vendus est à bout de souffle.

Cette baisse historique des volumes résultant d'une politique nationale ambitieuse impacte les recettes de l'ensemble des acteurs qu'ils soient publics ou privés, et ne peut donc pas être considérée comme le seul risque du délégataire.

Afin de sécuriser le financement des infrastructures et la performance de services dont les coûts sont majoritairement fixes, il apparaît donc nécessaire d'anticiper les futures crises et de repenser le modèle de financement de ces services. Le sujet a pris une place grandissante dans le débat public et l'agenda politique mais également dans la presse au cours de l'année écoulée.

Inflation : les effets encore présents de la crise 2022-2023 fragilisent l'économie des contrats

La crise inflationniste 2022-2023 a connu un net ralentissement en 2024.

Cependant, dans les métiers de l'eau et l'assainissement, cette crise qui a impacté en particulier les dépenses d'énergie et de réactifs voit certains de ses effets perdurer.

Par ailleurs, l'application des formules d'indexation étant différée par rapport à l'évolution des coûts, la mesure des effets de l'inflation prend toute sa réalité dans le cadre d'un bilan pluriannuel.

D'une manière générale, la période récente d'inflation a mis en avant l'importance de formules d'évolution des prix reflétant la réalité de l'inflation subie. Le cas échéant, afin de maintenir l'équilibre économique du service, garant de sa pérennité et de sa performance, des adaptations en fréquence ou en contenu peuvent s'avérer nécessaires.

Réforme des redevances des Agences de l'Eau

La loi de finance 2024 a modifié structurellement les redevances des agences de l'eau à partir du XIIème programme 2025-2030 avec notamment la mise en œuvre de redevances liées à la performance des services d'eau et d'assainissement. Ces nouvelles redevances sont dues par les collectivités qui peuvent les répercuter aux usagers par des contrevaleurs.

Les modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025 concernent toutes les factures émises à compter de cette date.

L'année 2025 reste une année de transition avec des redevance de performance calculées forfaitairement au regard de coefficients de performance maximums. Dès 2026, les critères de performance 2024 impacteront à nouveau la facture des usagers.

1.2 Contexte national : les évolutions à venir

De nombreuses modifications en cours ou à venir du cadre législatif et réglementaire amèneront à faire évoluer le cadre contractuel des contrats.

Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 au profit de la généralisation de technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations.

Or, les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs. Ces technologies étant les seules jusqu'à aujourd'hui à assurer la couverture nécessaire. C'est le cas en particulier des capteurs sur le patrimoine enterré et de ceux positionnés sur les sites isolés.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des collectivités.

Par conséquent, une modification des plans contractuels de renouvellement des équipements est nécessaire.

Ces modifications tiendront compte à la fois :

- de l'urgence de renouvellement, notamment pour les technologies 2G s'arrêtant en 2025,
- de l'intégration du module communicant au sein de l'équipement et la possibilité de dissocier le capteur du modem,
- du choix de la collectivité de passer à des technologies plus récentes pour favoriser le développement de la cybersécurité,
- de l'existence du renouvellement de ces équipement au sein des plans de renouvellement actuels.

Après arbitrage, il conviendra de trouver les solutions permettant de financer ces renouvellements contraints par cette évolution exogène.

Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres avaient jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif. Les échéances parlementaires et gouvernementales ont retardé ce projet de loi qui devrait se concrétiser en 2025.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un nombre restreint de grands systèmes critiques. La plupart des services seront concernés par cette nouvelle réglementation afin de protéger le patrimoine industriel ainsi que les opérations et les services associés.

La mise en conformité consécutive à cette nouvelle réglementation impliquera des investissements et coûts d'exploitations complémentaires à ceux déjà engagés par Suez Eau France pour garantir un 1^{er} niveau de cybersécurité.

Evolutions du marché de l'électricité fin 2025

Fin décembre 2025, le marché de l'électricité va être fortement impacté par plusieurs mesures :

- La disparition du tarif d'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) : Ce tarif réglementé, qui représente environ 50% des consommations électriques des métiers de l'eau et de l'assainissement est très compétitif à 42 €/MWh dans un marché qui a évolué entre 80 et 250 €/MWh entre 2022 et 2024.
- La modification de la fiscalité avec de nouvelles règles d'accès au tarif réduit de l'accise sur l'électricité (anciennement CSPE ou TICFE)

Dans ce contexte et afin que ces changements législatifs n'entraînent pas de modifications de l'équilibre économique des contrats d'eau et d'assainissement, il conviendra de s'assurer que les évolutions du coût du service d'électricité sont reflétées fidèlement dans l'évolution des formules d'indexation des tarifs.

Réforme anti-endommagement

La réglementation relative aux interventions à proximité des réseaux de transport et distribution, aussi appelée réglementation anti-endommagement ou construire sans détruire, a pour objectif principal de prévenir les dommages aux réseaux et les conséquences que ces dommages peuvent entraîner sur la sécurité des personnes exécutant les travaux, la sécurité des riverains des réseaux, la protection de l'environnement, et la continuité des services apportés par ces réseaux.

Cette réglementation, dans son ensemble, impose aux exploitants de réseaux une amélioration progressive de la cartographie des réseaux, des réponses plus précises aux déclarations DT/DICT faites par les responsables de projets et les exécutants des travaux, ainsi qu'une anticipation des situations de crise afin que la mise en sécurité en cas de dommage soit aussi rapide que possible.

Le 1er janvier 2026 marquera la prochaine échéance de cette réglementation : à partir de cette date, les réponses aux DT/DICT des réseaux non sensibles en zone urbaine, devront être en classe A de précision (avec un fuseau d'incertitude de 40 cm) pour l'ensemble des réseaux.

Plusieurs possibilités permettent de répondre à cette obligation.

- Répondre à partir d'une cartographie en classe A des réseaux
- Mettre en œuvre des solutions ponctuelles au moment de la réception de la demande de DT/DICT sous un délai de 15 jours, avec géoréférencement au fil de l'eau de la zone concernée, ou uniquement via un marquage-piquetage

En outre à compter de cette date, les réponses à ces DT/DICT/ATU devront utiliser les PCRS (Plan de Corps de Rues Simplifié) comme fond de plan.

Ces nouvelles obligations modifient le cadre contractuel des interventions et auront un impact significatif sur l'équilibre économique des contrats.

Le cas échéant, en fonction des modalités de cartographie en classe A déjà réalisées ou envisagées par chaque collectivité, il conviendra d'étudier les évolutions contractuelles nécessaires à la mise en place de solutions spécifiques ainsi que leur financement.

Travaux de voirie - Amiante

Après la parution de l'arrêté du 4 juin 2024, le renforcement de la réglementation amiante dans les travaux de voirie imposera à compter du 1er juillet 2026 aux maîtres d'ouvrages, donneurs d'ordres ou propriétaires d'immeubles de faire réaliser une recherche d'amiante dans la voirie avant la réalisation de tous travaux (Repérage Avant Travaux) et de fournir une information sur la présence d'amiante à ceux qui réalisent l'opération afin qu'ils adoptent les mesures de protection nécessaires.

A défaut de cette information, la réglementation indique que les travaux devront être réalisés comme si la présence de l'amiante était avérée.

Il conviendra donc de modifier les conditions opérationnelles, financières et de planification des interventions de travaux.

1.3 Votre contrat : l'essentiel de l'année

Des équipes solidaires, engagées au service de l'environnement, du développement durable et des collectivités



Les équipes de Suez en alerte pendant la période des JO Paris 2024



12/12/2025 - Journée technique régionale au Pecq, à destination des collectivités



23/09/2024 – atelier prévention des AVC



Certification de l'atelier CATEC de la plateforme sécurité de Bures



Engagement solidaire des équipes SUEZ avec le Club FACE Paris-Saclay : JOB ACADEMY (8 demandeurs d'emploi mentorés sur 3 mois)



Stand SUEZ à Paris-Saclay SPRING: Présentation des innovations SUEZ et exploration de nouveaux partenariats.

Nos équipes mobilisées pendant les crues

Plus de 300 interventions liées aux crues des 9 et 17 octobre. Une vingtaine d'agents mobilisés et en permanence 5 agents en astreinte les nuits et week-end pour rétablir le service au plus vite.



Inondation du forage d'Orsay



Inondation de la STEU de Dampierre en Yvelines



Rue du docteur Collé à Bures-sur-Yvette



Poste de relèvement à Saint-Rémy-Les-Chevreuse



Surveillance des bassins, Gif-sur-Yvette



Pompages à Bures-sur Yvette

1.4 Votre contrat : les chiffres clés

	2 676 clients assainissement collectif	
	507 940 m³ d'eau assujettis	
	75,2 km de réseau total d'assainissement	
	1 postes de refoulement	
	station(s) de traitement des eaux usées	
	2,81288 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m ³	

1.5 Votre contrat : les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, selon le tableau ci-dessous.

Caractéristiques techniques du service	Chapitre	Section	Alinéa
Date d'échéance du contrat	Présentation du service	Le contrat	
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Qualité du service	Bilan clientèle	Statistiques clients
Nombre d'abonnements			
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif			
Linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire et séparatif	Présentation du service	Inventaire du Patrimoine	Les réseaux
Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Qualité du service	Bilan d'exploitation du système de collecte	Conformité du système de collecte
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Qualité du service	Bilan d'exploitation du système de traitement	Exploitation des ouvrages de traitement
La tarification de l'assainissement et les recettes du service	Chapitre	Section	Alinéa
La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m3	Qualité du service	Bilan clientèle	Prix du service de l'assainissement
Recettes du service	Les comptes de la délégation et le patrimoine	Le CARE	

Les indicateurs de performance	Chapitre	Section	Alinéa
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Qualité du service	Bilan clientèle	Statistiques clients
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Qualité du service	Inventaire du Patrimoine	Biens de retour / analyse du patrimoine
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Qualité du service	Bilan d'exploitation du système de collecte	Conformité du système de collecte
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées			
Taux de réclamation	Qualité du service	Bilan clientèle	
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (ANC)	Qualité du service	Assainissement non collectif	
Taux de conformité des dispositifs d'ANC			
Actions de solidarité et de coopération	Chapitre	Section	Alinéa
Nombre et montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau	Qualité du service	Bilan clientèle	

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

1.5.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la Collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2023	2024	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	10 162	10 030	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	2 683	2 676	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	34,13	34,15	km	A
Caractéristique technique	D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	0	0	Nombre	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	2,93242	2,81288	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	96,11	95,13	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	29	30	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	0	0	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0	0	€/m ³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	1	0	Nombre	A

1.5.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2023	2024	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	0,004	0,0117	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	100	100	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations*	0	7,4738*	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,4	1,3193	%	A

*Afin d'afficher un indicateur exhaustif, les contacts et réclamations relatifs aux données non techniques (gestion de l'abonnement, facturation, recouvrement, ...) sont désormais intégrés. Précédemment, seuls les contacts en lien avec des problèmes technique l'étaient.

1.5.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2024	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Etabli par la police de l'eau	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 50001 Version 2018	Oui	Oui / Non	A



Présentation du service

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/10/2018	01/10/2026	Concession
Avenant n°01	01/01/2020	01/10/2026	Compétence Paris Saclay + intégration patrimoine

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 La gestion de crise et continuité d'activité

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Collaborateurs au sein de la région et dans le cadre de la Force d'Intervention Rapide au niveau national,
- Equipements de process fixes ou mobiles, groupes électrogènes...
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par SMS, téléphone, site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise et de continuité d'activité s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés,
- Une organisation du management de crise avec une cellule dédiée à la cybersécurité,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques (ex : fiches réflexes, fiches pratiques, plan de continuité cyber...),
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En Mai 2024, SUEZ Eau France a organisé un exercice de crise cyber « PACMAN24 » qui a mobilisé plus de 70 collaborateurs au sein de 2 régions et du siège durant plus de 6h.

Le scénario simulait une cyberattaque de l'informatique technique nécessitant la mise place de mode dégradé pour gérer les installations sur un périmètre important. Les équipes des régions, celles de la Direction des Systèmes d'Information et celles du siège ont été fortement mobilisées pour faire face à cette situation nécessitant une forte coordination entre les métiers et de la rapidité.

L'objectif était d'entraîner les équipes à gérer un scénario de crise cyber de grande ampleur nécessitant une grande coordination entre les équipes sur le terrain, celles de l'informatiques et enfin celles du siège.

Les participants ont fait preuve d'une bonne réactivité grâce aux différentes formations et aux réflexes acquis précédemment. Des points d'amélioration ont également été identifiés pour renforcer la résilience de notre organisation face à ce type de crise.

2.3 L'inventaire du patrimoine

2.3.1 Les biens de retour

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	41 067	41 062	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	34 047	34 069	0,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	79	79	0,0%
Linéaire total (ml)	75 193	75 210	0,0%

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Avaloirs	1 063	1 070	0,7%
Ouvrages de prétraitement réseau	10	10	0,0%
Regards réseau	2 303	2 303	0,0%
Vannes	9	9	0,0%

- **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
VILLEBON-SUR-YVETTE	PREU Villebon	-	32	m³/h

- L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2024
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	96,18
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	0
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	30,83
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	79,28
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30



| Qualité du service

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

3.1.1 La pluviométrie

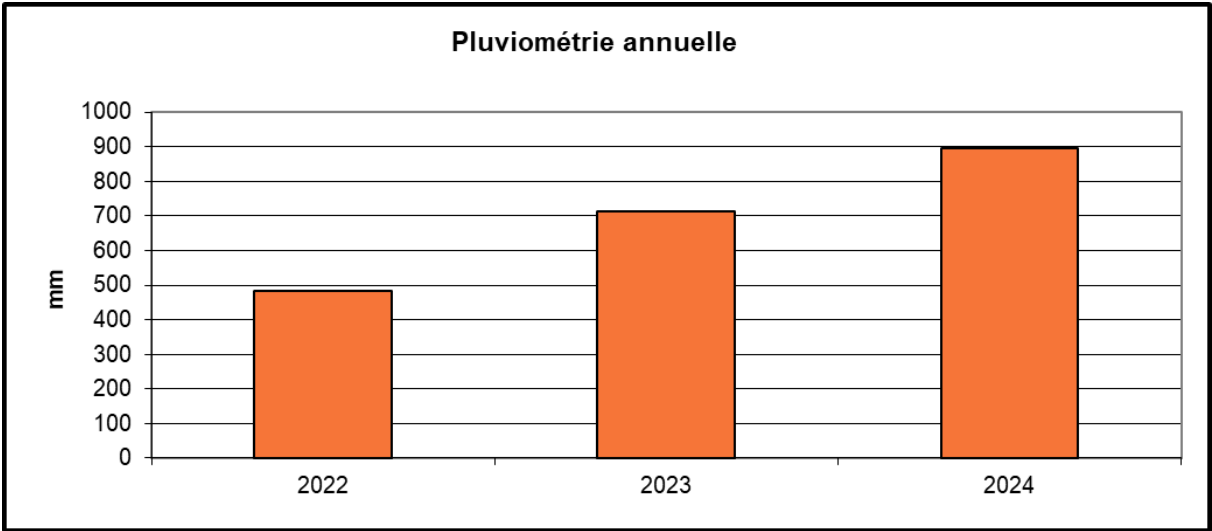
Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

• **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

La pluviométrie totale de l'année 2024 (897 mm) est plus élevée que celle de 2023 (+ 26%) et que celle observée en moyenne sur la région à travers le pluviomètre d'Orly, de 42% (632 mm pour la référence 1994-2024).

Pluviométrie annuelle			
	2022	2023	2024
Pluviométrie (mm)	483	713	897

Source Météo France : Pluviomètre de Villacoublay

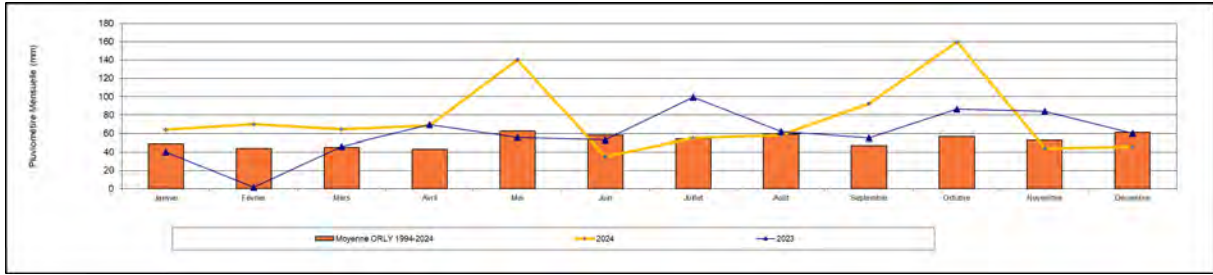


• **LA PLUVIOMETRIE MENSUELLE**

La pluviométrie pour l'année 2024 est supérieure aux moyennes observées à Orly sur quasiment tous les mois de l'année. Les mois de mai, septembre et octobre ont présenté notamment des cumuls importants par rapport aux moyennes habituelles.

Pluviométrie mensuelle													
	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2022 (mm)	50	26	10	57	13	69	16	68	61	41	38	36	483
2023 (mm)	40	2	46	70	56	53	100	62	55	86	84	60	713
2024 (mm)	64	70	64	68	141	35	55	58	92	160	44	46	897
Moyenne ORLY 1994-2024 (mm)	49	44	45	43	63	58	54	59	47	56	52	61	632

Source Météo France : Pluviomètre de Villacoublay (et d'Orly pour l'historique).



La pluviométrie annuelle importante en 2024 est notamment dû à des cumuls de précipitations supérieurs à 15 mm dans la journée. A Villacoublay, 13 journées ont été concernées cette année (12 en 2023 - 6 en 2022 - 8 en 2021 - 6 en 2020).

On notera notamment les journées du 21 février au 2 mars (59,2 mm), du 12 au 31 mai (121,5 mm), du 11 juillet au 1^{er} août (68,9 mm), du 22 au 26 septembre (52,5 mm) et du 7 au 9 octobre (99,9 mm).

3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

L'année 2024 a été marquée par des inondations exceptionnelles entre le 9 et le 17 octobre 2024. Ces événements sont illustrés dans le paragraphe 1.3 Votre contrat – l'essentiel de l'année. En complément, un détail des interventions qui ont eu lieu sur la commune est présenté en annexe.

• LA SURVEILLANCE DU RESEAU

Inspections réseau				
	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	137	1 345	347	- 74,2%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	335	378	58	- 84,8%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	0	0	0	-
Linéaire total inspecté (ml)	472	1 723	404	- 76,5%
Nombre de branchements inspectés			6	

En 2024, il a été décidé entre Paris-Saclay et Suez de convertir du linéaire d'inspection télévisées en travaux.

Les travaux réalisés rue de la Boissière et rue Emile Chartier ont été transformés en un équivalent de 7 048 m d'ITV.

- LE CURAGE**

Curage préventif Réseau				
	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	708,42	1 436,67	1 212,19	- 15,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	573,65	1 917,84	2 403,95	25,3%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	0	-	0	-
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	1 282,07	3 354,51	3 616,14	7,8%
Taux de curage préventif (%)	1,7%	4,5%	4,8%	7,8%

Curage préventif (Ouvrages)				
	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Avaloirs	1 447	1 061	1 046	- 1,4%
Ouvrages de prétraitement	8	6	6	0,0%

- LES DESOBSTRUCTIONS**

Désobstructions						
	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	13	5	7	17	14	- 17,6%
Désobstructions sur branchements	2	6	6	4	9	125,0%
Désobstructions sur avaloirs	4	0	1	0	1	-
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,17	0,07	0,09	0,23	0,20	- 13,0%

- LES ENQUÊTES DE CONFORMITÉ BRANCHEMENTS**

Enquêtes de Conformité Branchements				
	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre d'enquêtes de conformité total réalisées	181	125	119	- 4,8%
- dont nombre d'enquêtes de conformité DAT/ Ventes	67	32	22	- 31,3%
- dont nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	114	93	97	4,3%
Nombre d'équivalent-enquêtes de conformité contractuelles	114	93	103	10,7%
Nombre d'enquêtes total non conformes	57	59	26	- 55,9%
Taux de conformité (%)	69	52,8	78,15	48,0%
Nombre de contre-visite	20	5	12	140,0%
Taux de mise en conformité suite à des contres-visites (%)	75	40	83,33	108,3%

- LES REPARATIONS**

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)				
Groupe	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	2	0	0	-
Nombre de canalisations réparées	5	0	1	-
Nombre d'ouvrages réparés	-	0	7	-

- LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2023	2024	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	4	9	125,0%

3.1.3 L'exploitation des postes de relèvement

- LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Fonctionnement des postes de relèvement		
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement
VILLEBON-SUR-YVETTE	PREU Villebon	7
Total		7

- LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)		
Commune	Site	2024
VILLEBON-SUR-YVETTE	PREU Villebon	269
Total		269

- LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement

Les interventions sur les postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
VILLEBON-SUR-YVETTE	PREU Villebon	1	2
Total		1	2

Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
VILLEBON-SUR-YVETTE	PREU Villebon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	13/05/2024

Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement

Les autres interventions sur les postes de relèvements			
Commune	Site	Type ITV	2024
VILLEBON-SUR-YVETTE	PREU Villebon	Tâche d'astreinte sur les postes de relèvement	6
VILLEBON-SUR-YVETTE	PREU Villebon	Tâche de maintenance corrective des postes de relèvement	4
VILLEBON-SUR-YVETTE	PREU Villebon	Tâche de maintenance préventive des postes de relèvement	3
VILLEBON-SUR-YVETTE	PREU Villebon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	62

3.1.4 La conformité du système de collecte

• LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	Unité	2023	2024	N/N-1 (%)
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0	-
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	0	0,01	193,6%

• Détail de l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel

Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)		
Détail du barème de l'indicateur	Appréciation	Note
A – Eléments communs à tous les types de réseaux		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Pas concerné	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	NON	0
C-Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Pas concerné	10
		100

3.2 Le bilan de la relation client

3.2.1 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

Statistiques clients			
Type	2023	2024	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	2 683	2 676	- 0,3%
Nombre d'habitants potentiels assainissement collectif (estimation)	10 161,7	10 030,48	- 1,3%
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	-	95,13	-

3.2.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	556 311	522 361	547 235	534 852	507 940	- 5,0%

3.2.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	1 019
Courrier	61
Internet	172
Réseaux sociaux	1
Visite en agence	1
Total	1 254

3.2.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	351	-
Facturation	61	39
Règlement/Encaissement	200	11
Prestation et travaux	62	2
Information	702	1
Technique assainissement	7	7
Total	1 383	60

*Afin d'afficher un indicateur exhaustif les contacts et réclamations relatifs aux données non techniques (gestion de l'abonnement, facturation, recouvrement, ...) sont désormais intégrés. Précédemment, seuls les contacts en lien avec des problèmes technique l'étaient.

3.2.5 L'activité de gestion clients

Activité de gestion			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés mensualisés	1 359	1 403	3,2%
Nombre d'abonnés prélevés	553	555	0,4%
Nombre d'échéanciers	54	51	-5,6%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	5 328	5 151	-3,3%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	460	640	39,1%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	116	110	-5,2%
Nombre total de factures comptabilisées	5 904	5 901	-0,1%

3.2.6 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

Relation client			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	84,37	86,11	2,1 %
Nombre de réclamations écrites FP2E	0	20	-
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	0	7,47	-

3.2.7 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	9,99	6,84	- 31,5%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	7 526,86	12 277,54	63,1%
Créances irrécouvrables (€)	2 131,05	1 046,03	- 50,9%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Année N-1	2 262,84	7 632,62	237,3%
CA TTC hors travaux de l'année N -1	572 437,54	578 538,17	1,1%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	578 538,17	556 507,3	- 3,8%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,37	0,19	- 49,0%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	0,4	1,32	233,7%

3.2.8 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	1	-	- 100,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	-	-	-
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	-	-	-
Montant Total HT "solidarité"	0	0	-
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0	0	-

3.2.9 Les dégrèvements pour fuite

Les dégrèvements	
Désignation	2024
Nombre de demandes acceptées	5
Nombres de demandes de dégrèvement	9
Volumes dégrévés (m³)	1 211

3.2.10 Le prix du service de l'assainissement

• LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur en France, visant à adapter le financement des actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Cette réforme a notamment comme impact de faire évoluer les redevances comme indiqué dans le tableau ci-dessous :



L'application de la réforme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, ainsi toutes les factures émises à partir de cette date comportent ces nouvelles redevances.

Les indicateurs tarifaires pour l'exercice 2024 doivent être ceux en date du 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, soit le 1^{er} janvier 2025. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les redevances qui font suite à la réforme.

Les composantes du prix de l'assainissement		
Dénomination	Détail prix assainissement	01/01/2025
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	13,93 € HT/an
Service de l'eau - Parts délégataires	Somme des parts variables (consommation) des délégataires	0,6243 € HT/m ³
Service de l'eau - Part collectivités	Somme des parts variables (consommation) des collectivités	1,79 € HT/m ³
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (Performance Assainissement)	0,026 7€ HT/m ³
Redevances Tiers	TVA Contrat (pour 120 m ³)	0,2558 € /m ³

• LA FACTURE TYPE 120 M3



SIRET émetteur : 41003460701225



réf. client : 98-9650262069
 identifiant * : 8969
 facture n° : F120-0171938

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

 **Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**
 0977 404 264

 **urgence 24h/24**
 0977 401 142

 **SUEZ Eau France - service client**
TSA 50001
36400 LA CHATRE

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Vous pouvez consulter votre règlement de service pour l'assainissement du SIAHVV, sur www.toutsurmoneau.fr ou sur www.siahvy.org

Reforme Agence de l'Eau au 01/01/2025 : suppression des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux + création des redevances consommation eau, performance réseaux eau et assainissement. Tout comprendre sur www.lesagencesdeleau.fr

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE VILLEBON SUR YVETTE 120 M3 RAD
RUE SPECIMEN 120M3
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Service de l'Eau de VILLEBON SUR YVETTE

SPECIMEN 120 M3 17 Janvier 2025

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		73,97 €
Votre consommation	120 m ³	681,36 €
Net à payer		755,33 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 20 janvier 2025
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



 Distribution de l'eau : **46 %**

 Collecte et traitement des eaux usées : **44 %**

 Organismes publics : **10 %**

Adresse desservie :
STE VILLEBON SUR YVETTE 120 M3
RAD

RUE SPECIMEN 120M3
91140 VILLEBON SUR YVETTE

La
mensualisation :
le choix de la
tranquillité

Date et Lieu	Signature	STE VILLEBON SUR YVETTE 120 M3 RAD RUE SPECIMEN 120M3 91140 VILLEBON SUR YVETTE	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR7022236497 RUM : TIP19114098F120-0171938100000000000
		Montant : 755,33 € TIPSEPA	
Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.			
SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9			
114036985197			
191140002438 1898F120-01719381000000000962108 75533			

DSP ASST VILLEBON SUR YVETTE – 2024

34/64

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			329.51		347.64
ABONNEMENT Part Suez Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	55,59	55,59	5,5	
CONSOMMATION Part Suez Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	1,9797	237,56	5,5	
Part collectivité Eau du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,3030	36,36	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			303.65		334.03
ABONNEMENT Part SUEZ Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	13,93	13,93	10,0	
COLLECTE ET TRAITEMENT Part SUEZ Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,4188	50,26	10,0	
Part Suez Eau France transport et épuration du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,2055	24,66	10,0	
Part SIAAP du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,9950	119,40	10,0	
Part CPS du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,3079	36,95	10,0	
Part Transport Siahwy du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,4871	58,45	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			69.68		73.66
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE Part Agence de l'Eau Seine-Normandie du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,0650	7,80	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,0120	1,44	5,5	
Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,0170	2,04	5,5	
Performance des systèmes d'assé collectif (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,0267	3,20	10,0	
Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,44	55,20	5,5	
TOTAL HT			702,84		
MONTANT TVA (5.5 %)			21,79		
MONTANT TVA (10.0 %)			30,70		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					755,33
Net à payer					755,33 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL09BF00F120-0171938000755334N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 9650262069).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



Votre délégataire

Depuis plus de 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants.

SUEZ permet à ses clients de fournir l'accès à des services d'eau et de déchets, par des solutions innovantes et résilientes. Présent dans 40 pays avec 40 000 collaborateurs dont 9 500 pour l'activité Eau en France, le Groupe permet également à ses clients de créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et de leurs services, et de conduire leur transition écologique en y associant leurs usagers.

En 2023, SUEZ a fourni de l'eau potable à 57 millions de personnes dans le monde (10,4 millions d'habitants en France) et des services d'assainissement à plus de 36 millions de personnes (10,5 millions d'habitants en France). En outre, le Groupe a produit 7,7 TWh d'énergie à partir des déchets et eaux usées.

SUEZ en chiffres :

- ➔ **8,9 milliards € de chiffre d'affaires**
- ➔ **10 centres techniques d'innovation et des centres R&D (dont 8 en France, à Paris, Bordeaux et Lyon)**
- ➔ **1 300 experts (dont près de 300 chez SUEZ Eau France)**
- ➔ **10 000 usines de traitement de l'eau et des déchets opérées dans le monde (dont respectivement 630 usines d'eau potable et 2030 usines de traitement des eaux usées en France)**

Les métiers et les savoir-faire de SUEZ sont au cœur des enjeux de développement durable.

En cohérence avec son ADN, le Groupe a souhaité renforcer l'impact positif de ses missions en allant au-delà de sa contribution naturelle à la préservation de l'environnement et à l'apport de services essentiels.

Il s'est engagé dans la mise en œuvre d'une Feuille de Route de Développement durable 2023-2027 centrée sur 3 piliers (climat, nature et social) et 24 engagements concrets qui sont évalués chaque année. Cette feuille de route propose pour la première fois une approche transversale pour contribuer, aux côtés de nos clients, de nos partenaires et de l'ensemble de nos parties prenantes, à relever le défi de la transition écologique des territoires.

Pour en savoir plus sur la Feuille de Route développement durable de SUEZ Eau France : consultez le chapitre 5 « Votre délégataire ». « Une feuille de route développement durable au service des territoires »

La raison d'être de SUEZ

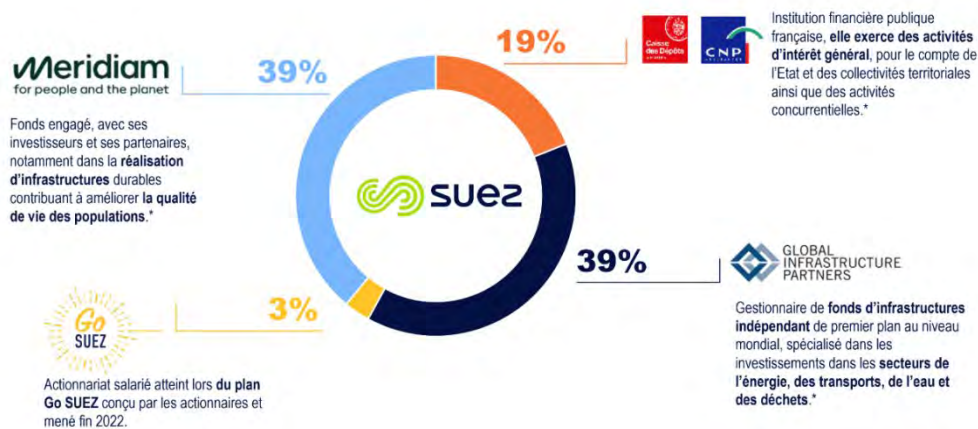
Unis par la passion de nos métiers, nos valeurs d'inclusion et notre sens du collectif, nous innovons pour préserver l'eau et valoriser les déchets, sous forme de matières recyclées et d'énergie.

Nous promouvons et déployons des pratiques plus sobres, des technologies plus efficaces et des solutions circulaires, pour réutiliser et faire le meilleur usage des ressources limitées de la Terre.

Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun.

Un actionnariat qui soutient les ambitions du groupe

SUEZ est détenu par un consortium d'actionnaires solides et réputés, résolu à soutenir une stratégie ambitieuse visant à faire du Groupe un leader mondial, agile et innovant dans le domaine des services à l'environnement.



* Détention de la participation dans SUEZ via SUEZ Holding

4.1 Notre organisation

4.1.1 La Région

Avec ses 6 agences territoriales, l'activité s'étend sur les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne, du Val d'Oise, de l'Eure, de Paris, de Seine et Marne, du Val de Marne et de Seine Saint Denis.

Véritable entreprise locale de services, cette direction apporte chaque jour des solutions « sur-mesure » en s'appuyant sur une organisation de proximité, la réactivité et la disponibilité de ses agents ainsi que des moyens adaptés lui permettant d'assurer un service continu.



Agence Territoriale Sud-Ouest Ile-de-France

Centre de services Bures-sur-Yvette



Farah TAHA

Directrice d'agence territoriale

farah.taha@suez.com



Aude NAPOLY

**Adjointe à la Directrice
d'Agence territoriale**

aude.napoly@suez.com



Cécile PAJANIANDY

Assistance de direction

cecile.pejaniandy@suez.com



Laurent BERTIN

**Responsable d'exploitation
usines**

laurent.bertin@suez.com



Alexandre BUFFET

**Responsable d'exploitation
réseaux assainissement**

alexandre.buffet@suez.com

4.2 Notre système de management

Le système de management de SUEZ Eau France est certifié ISO 9001 – ISO 14001 – ISO 50001 sur tout le territoire national, et pour toutes nos activités :

- Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
- Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
- Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
- Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
- Gestion des services à la clientèle
- Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
- Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers.

Notre système national permet à nos clients de bénéficier du savoir-faire de SUEZ :

- o **Des standards d'exploitation de haut niveau et régulièrement enrichis** par l'expérience collective et l'expertise de nos centres de recherche et d'innovation ;
- o **Un dispositif d'entretien des compétences des collaborateurs**, intégrant les évolutions techniques, technologiques et digitales dans nos métiers ;
- o **Un processus de veille réglementaire exhaustif et rigoureux**, qui nous permet d'identifier et anticiper les évolutions réglementaires ;
- o **Une organisation de préparation à la gestion des situations d'urgence** permettant de maîtriser les risques et assurer la continuité d'activité face aux crises de plus en plus fréquentes.

A partir de ce socle commun, nos équipes régionales s'attachent à prendre en compte les spécificités de chaque territoire afin d'adapter au mieux nos activités aux attentes de nos clients et à leurs enjeux techniques, environnementaux et sociétaux

Notre ambition est d'être un acteur de référence du secteur, reconnu pour son agilité, sa capacité à créer de la valeur et de l'innovation, et son engagement pour l'humain, la nature et la planète.

Nos certificats ISO 9001-14001-50001 ont été renouvelés en décembre 2024 pour une période de 3 ans.

NOTRE CERTIFICAT ISO 9001

Certificat en cours :
Date d'expiration :
Numéro de certificat :

2 Décembre 2024
1 Décembre 2027
10668222

Première(s) approbation(s) :
ISO 9001 – 27 Avril 2004

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 9001:2015

Numéro(s) d'approbation : ISO 9001 – 0031282

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited



LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

NOTRE CERTIFICAT ISO 50001

Certificat en cours :
Date d'expiration :
Numéro de certificat :

2 Décembre 2024
1 Décembre 2027
10658224

Première(s) approbation(s) :
ISO 50001 – 2 Décembre 2015

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 50001:2018

Numéro(s) d'approbation : ISO 50001 – 00028376

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited



LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or otherwise provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

NOTRE CERTIFICAT ISO 14001

Certificat en cours :
Date d'expiration :
Numéro de certificat :

2 Décembre 2024
1 Décembre 2027
10658223

Première(s) approbation(s) :
ISO 14001 - 27 Avril 2004

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

Tour CB21 - 16 place de l'Iris, PB00130, 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 14001:2015

Numéro(s) d'approbation : ISO 14001 – 0079623

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited



LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

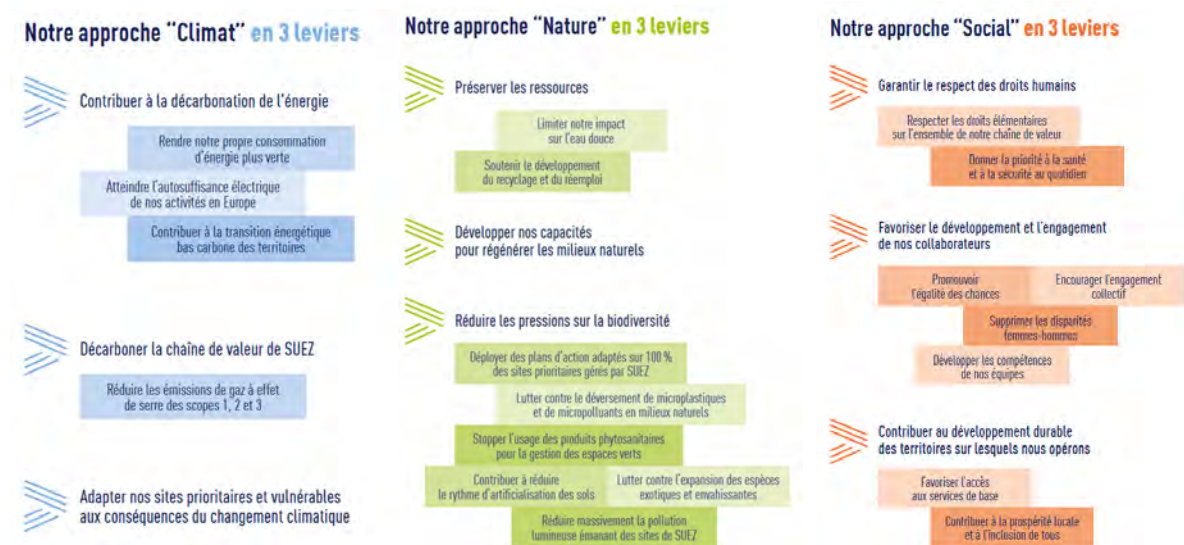
4.3 Une feuille de route développement durable au service des territoires sur lesquels nous opérons

Les métiers de l'eau et de l'assainissement contribuent par nature à préserver l'environnement et apportent des services essentiels.

La raison d'être de l'entreprise « Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun » et la feuille de route développement durable visent à amplifier cette contribution en structurant nos actions autour d'une ambition commune partout où nous sommes présents.

La feuille de route détaille les orientations et les engagements de développement durable du Groupe autour de 3 piliers : Pilier climat , Pilier nature et Pilier social.

Cette feuille de route Groupe fait l'objet d'une déclinaison sur le périmètre de Suez Eau France.

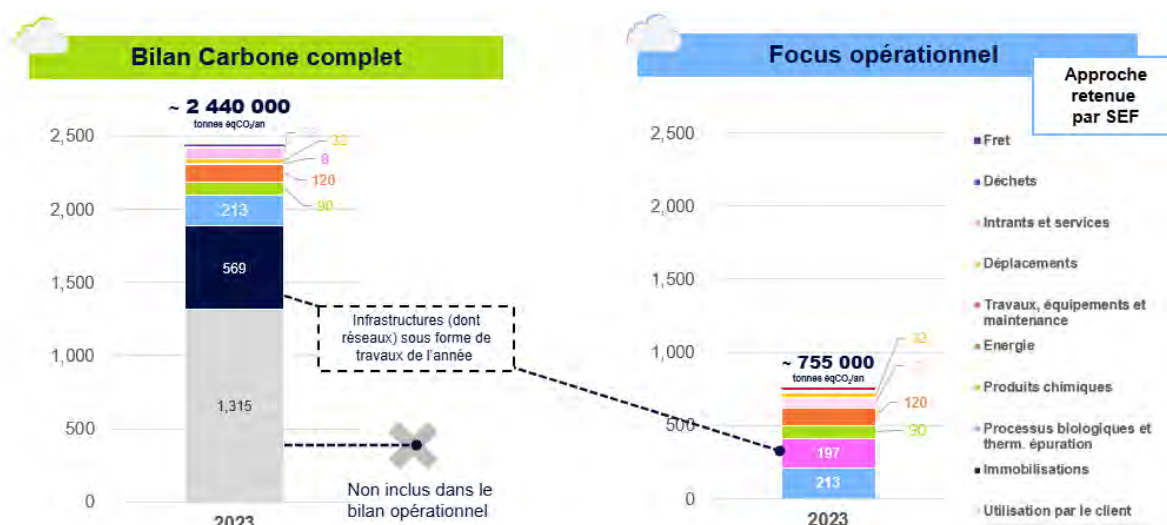


Actions dédiées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Atténuer les émissions de gaz à effet de serre

SUEZ Eau France actualise chaque année le **Bilan Carbone** complet de ses activités selon la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME. Ce Bilan Carbone complet (publié sur le site de l'Ademe) s'élève à 2,4 MtCO₂e, et **755 000 tCO₂e** suivant une approche opérationnelle (notamment hors chauffage de l'eau chaude sanitaire).

Résultat du Bilan Carbone selon les deux approches (calcul de 2024 sur l'année 2023)



Les postes principaux d'émissions de l'entreprise, selon le focus opérationnel, sont :

- Les processus biologiques et thermiques de l'épuration : émissions de GES induites par les activités assainissement (process, exutoires des boues, rejets dans le milieu, production de biogaz, etc.),
- Les travaux et maintenance : travaux de renouvellement et neufs de l'année, achats de machines et maintenance etc.,
- L'énergie : consommation d'électricité, de gaz naturel et de fioul,
- Les produits chimiques : produits consommés pour tout le cycle de l'eau.

L'entreprise pilote un plan d'actions pour réduire ses émissions induites, en collaboration avec l'ensemble des filières et métiers concernés, en conduisant notamment des actions de R&D pour identifier des **modes opératoires moins émissifs** en protoxyde d'azote et en méthane.

Par ailleurs, Suez Eau France travaille également sur l'élaboration et le déploiement d'outils de **réduction de la consommation énergétique**. Ce sujet fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années, mais le contexte des années 2022 et 2023 l'a rendu prioritaire. L'entreprise a développé des outils et conclu des partenariats stratégiques afin de pouvoir proposer des solutions digitales sur l'ensemble du petit cycle de l'eau de manière à optimiser la consommation énergétique.

Par exemple, Suez Eau France a déployé des outils de contrôle avancé de la régulation de l'aération des bassins biologiques sur certaines stations d'épuration.

Au-delà de l'optimisation de sa consommation énergétique, SUEZ s'engage, dans sa feuille de route développement durable, à porter à 100% la part de l'électricité durable dans sa consommation électrique d'ici 2030 en Europe. Pour y parvenir, SUEZ Eau France s'est engagée dans une démarche d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans sa consommation totale afin notamment de renforcer leur essor et de contribuer ainsi à la souveraineté énergétique des territoires. Ainsi, pour favoriser la production d'énergie renouvelable, SUEZ :

- promeut l'installation des panneaux photovoltaïques sur les installations qu'elle gère pour le compte de collectivités (quand les conditions urbanistiques et technico-économiques sont réunies),
- soutient la production d'énergie verte via la signature de PPA (Power Purchase Agreement) pour accroître la part d'énergie verte en France et pouvoir avoir une bonne visibilité sur l'évolution des tarifs et ainsi faire bénéficier de ces 2 atouts les services d'eau et d'assainissement gérés.

S'adapter aux conséquences du changement climatique

Enfin, les risques liés au changement climatique sont de plus en plus prégnants. Pour protéger les infrastructures liées aux services essentiels, SUEZ s'engage à établir un plan d'action pour 100% des sites prioritaires exploités d'ici 2027.

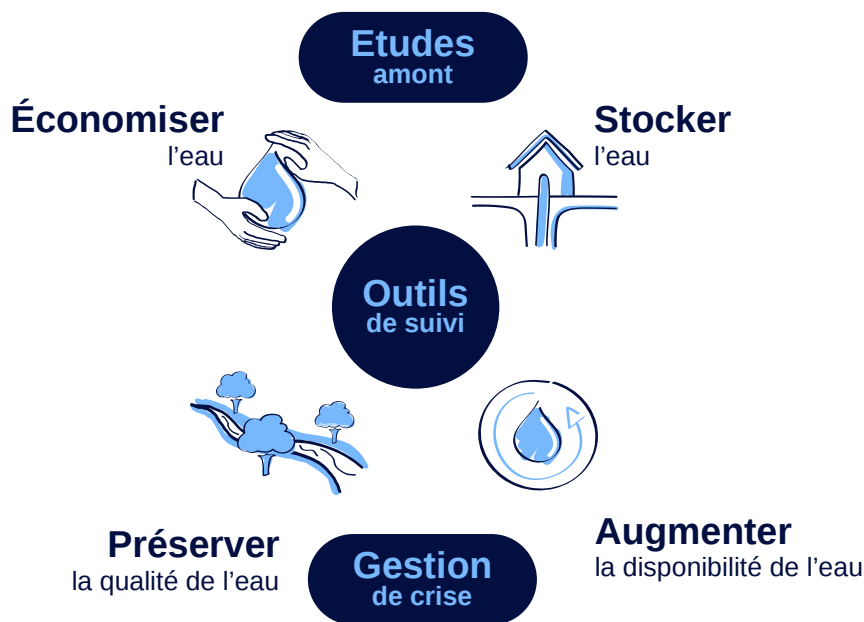
En 2024, 80 installations d'eau potable et d'assainissement ont d'ores et déjà fait l'objet d'analyses d'exposition aux aléas climatiques (crues, inondations, les fortes pluies, les sécheresses, feux de forêt...). Elles seront complétées par des analyses de vulnérabilité pour les sites les plus exposés.

Actions dédiées à la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

La ressource en eau est au cœur de nombreuses pressions : diminution de sa disponibilité en raison du dérèglement climatique, augmentation des conflits d'usage liés au prélèvement croissant dans les zones soumises au stress hydrique, diminution de la qualité de l'eau s'expliquant par les pollutions diffuses (macropolluants, micropolluants, bactériologie, microplastiques, biseau salé, etc.).

Pour répondre à ces enjeux et en alignement avec le Plan eau du Gouvernement nous développons différentes démarches ; par exemple pour réduire les prélèvements et sécuriser l'approvisionnement en eau, accompagner la sobriété territoriale, massifier la valorisation des eaux non conventionnelles ou encore déployer des Solutions Fondées sur la Nature.

Par exemple, grâce à des outils d'hydrovigilance utilisant l'intelligence artificielle, nous sommes en mesure de réaliser des prédictions sur l'état de la ressource en eau sur un territoire, à court, moyen ou long terme, en se basant entre autres sur les scénarios du GIEC.



Les solutions SUEZ pour la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

Actions dédiées à la préservation de la biodiversité

Avec notre feuille de route développement durable, nous sommes mobilisés pour renforcer notre impact positif sur la biodiversité, à travers d'engagements qui visent à diminuer les pressions, tout en déployant des solutions pour la préserver.

C'est ainsi que les sites considérés comme prioritaires en termes de biodiversité bénéficient d'un traitement particulier combinant inventaires faunistiques et floristiques, plan d'actions de préservation et gestion différenciée.

Cette dernière prévoit a minima les bonnes pratiques suivantes :

- **L'abandon des produits phytosanitaires**, tels que les engrais, les désherbants et les produits anti-mousses. Ces produits sont incompatibles avec les enjeux de protection de la biodiversité et de la ressource en eau ;
- **La plantation d'espèces d'arbres et d'arbustes locales** qui présentent l'intérêt d'être adaptées au milieu naturel, au climat de la région et présentent une meilleure résilience ;
- **Les espacements des périodes de tontes** avec l'objectif optimal d'une à deux tontes par an sur les espaces en libre évolution ;
- **L'étude de la mise en place de l'écopâturage**. Il offre la possibilité de conserver les milieux ouverts plus favorables pour obtenir une diversité d'espèces floristiques. Ce mode de gestion est également une alternative aux modes d'entretien mécanique, consommateurs d'énergie et générateurs de nuisance comme le bruit.

Par ailleurs, SUEZ a développé des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dont l'objectif est d'utiliser le fonctionnement de la nature et des écosystèmes pour servir à la fois l'homme et la biodiversité. SUEZ s'emploie à les mettre en place pour préserver la qualité de la ressource ou encore pour préserver les milieux.

Enfin, la biosurveillance des milieux est aussi intégrée comme une des techniques qui peut être mise en œuvre pour surveiller l'évolution, les modifications, les altérations, ou la stabilité de la qualité d'un milieu naturel.

Un engagement affirmé et affiché



Au-delà de la feuille de route DD du groupe et pour réaffirmer son engagement en faveur de la biodiversité, SUEZ a rejoint en 2020 le dispositif Entreprises Engagées pour la Nature, porté par l'Office Français pour la biodiversité (OFB).

Dans ce cadre, SUEZ met en place des actions liées à son cœur de métier relevant de 3 axes : la stratégie de l'entreprise, le management environnemental et la proposition de solutions en faveur de la biodiversité.

De façon complémentaire à ce socle d'actions relatives à son cœur de métier, SUEZ s'engage à poursuivre ses démarches partenariales et collaboratives, participer à l'amélioration des connaissances, innover sur la biodiversité, sensibiliser, former et vulgariser.

Actions dédiées à une transition écologique solidaire

La transition écologique requiert une mobilisation collective. Elle engage les équipes, les clients et les partenaires. C'est dans ce cadre que SUEZ Eau France œuvre pour concilier développement humain et développement économique, en premier lieu, au travers d'actions pour favoriser l'accès aux services essentiels par tous.



SUEZ s'engage et travaille aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs sociaux institutionnels et associatifs, pour **faire en sorte que la facture d'eau ne soit pas un facteur aggravant** en cas de difficultés financières. L'entreprise accompagne les usagers en difficulté grâce à de nombreuses actions.

Par exemple, le **Fonds Solidarité Logement** a pour but de permettre aux ménages défavorisés de faire face aux dépenses liées à leur habitation. SUEZ **contribue à ce fonds** dans de nombreux territoires rendant possible le recours à cette aide financière départementale.

Afin d'augmenter l'efficacité des actions curatives ou de prévention vis-à-vis des publics en situation de précarité hydrique, SUEZ propose aux collectivités un diagnostic territorial. Cette **cartographie des zones de précarité hydrique permet de prioriser et catégoriser les types d'actions à mener en fonction du niveau de précarité**. Les « zones de vigilance », par exemple, voient la mise en œuvre d'actions de prévention telles que **des opérations pour réduire les consommations d'eau** ou la mise en place de mécanisme de **plomberie solidaire**.

En outre, SUEZ EAU France a noué des **partenariats** avec des acteurs comme le Réseau national des **PIMMS (Point d'Information Médiation Multiservices)** labellisés **France Services et Points Conseil Budget pour un certains nombres d'entre - eux** ou avec des **associations locales** ou de quartier afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches pour solliciter les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, en tant qu'entreprise responsable, SUEZ Eau France œuvre en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, d'inclusion et d'égalité des chances et d'engagement des collaborateurs au service des territoires d'implantation.

Enfin, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est au cœur de la politique RH de SUEZ, quelle que soit la taille de ses entités. SUEZ met en œuvre un plan d'action qui a pour objectif l'accélération de la mixité et un élargissement des viviers.

Depuis le 1er mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de publier un index, basé sur cinq critères, dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour SUEZ Eau France, l'index égalité professionnelle a progressé régulièrement depuis 2020 et atteint en 2024 le score de 94 /100.



| Annexes

5.1 Bilan d'activités réseaux

Les inspections télévisées des réseaux

Inspection télévisée des réseaux				
Commune	Date	Adresse	Réseau	Linéaire (ml)
SAULX-LES-CHARTREUX	19/12/2024	RUE DE LA PRAIRIE	EU	15,82
VILLEBON-SUR-YVETTE	20/08/2024	RUE EMILE CHARTIER	EP	57,51
	20/08/2024	RUE EMILE CHARTIER	EU	95,8
	19/12/2024	RUE DE LA PRAIRIE	EU	250,91

Le curage préventif des réseaux

Curage préventif des réseaux (y compris préparatoire)					
Commune	Date	Adresse	Réseau	Linéaire (ml)	
SAULX-LES-CHARTREUX	19/12/2024	RUE DE LA PRAIRIE	EU	15,82	
VILLEBON-SUR-YVETTE	07/08/2024	6 Rue du Baron de Nivière	EU	16,77	
	07/08/2024	AVENUE DE NORVEGE	EU	328,49	
	07/08/2024	AVENUE DU QUEBEC	EP	453,46	
	07/08/2024	RUE MILLET	EU	101,15	
	08/08/2024	9 Rue du Chemin de Briis	EU	13,69	
	08/08/2024	CARREFOUR DE LA PRAIRIE	EU	107,59	
	08/08/2024	RUE DE CHAMPLAN	EU	211,8	
	08/08/2024	RUE DU MOULIN DE LA PLANCHE	EU	359,23	
	13/08/2024	RUE DE LA PRAIRIE	EP	145,63	
	14/08/2024	RUE EMILE CHARTIER	EU	98,47	
	14/08/2024	RUE DE SAULX LES CHARTREUX	EU	77,68	
	14/08/2024	RUE DES MARAICHERS	EP	115,89	
	14/08/2024	RUE DU MOULIN DE LA PLANCHE	EP	7,77	
	14/08/2024	RUE DU PLAN	EU	180,05	
	16/08/2024	AVENUE DE NORVEGE	EP	411,63	
	16/08/2024	AVENUE DU QUEBEC	EU	457,17	
	16/08/2024	RUE MILLET	EP	20,3	
	20/08/2024	RUE EMILE CHARTIER	EP	57,51	
	20/08/2024	RUE EMILE CHARTIER	EU	95,8	
	27/08/2024	RUE EMILE CHARTIER	EU	105,15	
	19/12/2024	RUE DE LA PRAIRIE	EU	250,91	

Les opérations de désobstructions des canalisations

Opérations de désobstructions canalisations			
Commune	Date	Adresse	Nombre
VILLEBON-SUR-YVETTE	15/01/2024	RUE DES SAULES	1
	02/04/2024	RUE DE CHEVREUSE	1
	17/04/2024	RUE DE PALAISEAU	1
	18/04/2024	RUE DE PALAISEAU	1
	19/04/2024	RUE DE PALAISEAU	1
	02/07/2024	RUE DE VILLIERS	1
	04/07/2024	33 Rue des Chênes	1
	02/08/2024	RUE DE PROVENCE	1
	04/11/2024	RUE DES SAULES	1
	23/11/2024	RUE DE PALAISEAU	1
	03/12/2024	RUE DE VILLIERS	1

Les opérations de désobstructions des branchements

Opérations de désobstructions branchements			
Commune	Date	Adresse	Nombre
VILLEBON-SUR-YVETTE	26/01/2024	61, RUE DES CASSEAUX	1
	01/02/2024	4, RUE DE GENEVE	1
	23/02/2024	9 Rue des Dahlias	1
	28/02/2024	9 Rue des Dahlias	1
	23/08/2024	9-11 RUE DE BRETAGNE	1
	21/12/2024	19, ALLEE DU BEAU SITE	1

Les enquêtes de conformité

Enquêtes de conformité					
Commune	Date de réalisation	Adresse	Type enquête	Nature	Conformité
VILLEBON SUR YVETTE	27/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	27/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	26/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	25/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	20/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	20/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	19/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	19/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	19/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	19/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	19/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	18/11/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	18/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	18/11/2024	ALLEE DU BEAU SITE	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	18/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	18/11/2024	RUE DES HETRES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	18/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	18/11/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	15/11/2024	RUE DES 4 CANTONS	Contre-visite	Vente	CONFORME
	15/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	15/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	14/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	14/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	14/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	14/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	14/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	14/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	13/11/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	13/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	13/11/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	13/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME

	13/11/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	13/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	13/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	12/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	12/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	12/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	12/11/2024	ALLEE DU BEAU SITE	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	12/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	12/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	08/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	08/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	08/11/2024	RUE DES HETRES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	08/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	08/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	08/11/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	07/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	07/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	07/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	07/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	07/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	07/11/2024	RUE DES HETRES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	07/11/2024	ALLEE DU BEAU SITE	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	07/11/2024	AVENUE DU VAL D YVETTE	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	06/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	06/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	06/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	06/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	06/11/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	06/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	06/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	05/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	05/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	05/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	05/11/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	05/11/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	04/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME

	04/11/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	04/11/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	04/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	04/11/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	31/10/2024	RUE DE SAVOIE	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	31/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	31/10/2024	RUE DES HETRES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	31/10/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	31/10/2024	CHEMIN BAS PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	31/10/2024	RUE DES HETRES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	30/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	30/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	30/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	30/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	30/10/2024	RUE DES HETRES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	30/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	30/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	29/10/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	29/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	29/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	29/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	29/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	29/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	29/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	29/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	28/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	28/10/2024	CHEMIN BAS LA PLANTE DES ROCHES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	28/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	28/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	28/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	28/10/2024	RUE DES CHENES	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	18/10/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	CONFORME
	17/10/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Vente	NON CONFORME
	14/10/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Contractuel	NON CONFORME
	27/09/2024	—	Contre-visite	Contractuel	CONFORME
	05/09/2024	RUE DES MARAICHERS	Contre-visite	Vente	CONFORME
	05/09/2024	RUE VITRUE	Enquête initiale	Vente	NON CONFORME

	29/08/2024	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	Contre-visite	Contractuel	CONFORME
	25/07/2024	RUE GIRARDOT	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	11/07/2024	RUE DU PLAN	Contre-visite	Vente	CONFORME
	11/07/2024	RUE DU BOIS COURTIN	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	27/06/2024	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	20/06/2024	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	Contre-visite	Vente	CONFORME
	13/06/2024	RUE DES BOULEAUX	Contre-visite	Vente	CONFORME
	06/06/2024	RUE DE LUCERNE	Enquête initiale	Vente	NON CONFORME
	30/05/2024	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	17/05/2024	RUE DU PLAN	Enquête initiale	Vente	NON CONFORME
	16/05/2024	RUE MILLET	Contre-visite	Vente	NON CONFORME
	10/05/2024	RUE GUILLAUME TELL	Enquête initiale	Vente	NON CONFORME
	19/04/2024	RUE DES HORTENSIA	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	19/04/2024	CHEMIN DU BOIS COURTIN	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	11/04/2024	RUE GIRARDOT	Contre-visite	Vente	NON CONFORME
	11/04/2024	RUE DE PALAISEAU	Contre-visite	Vente	CONFORME
	11/04/2024	RUE DE BRETAGNE	Contre-visite	Vente	CONFORME
	11/04/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	04/04/2024	RUE DE SAVOIE	Contre-visite	Vente	CONFORME
	04/04/2024	RUE DES BRUYERES	Enquête initiale	Vente	NON CONFORME
	28/03/2024	RUE DE PROVENCE	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	28/03/2024	RUE MILLET	Enquête initiale	Vente	NON CONFORME
	21/03/2024	RESIDENCE DES BOULEAUX	Enquête initiale	Vente	NON CONFORME
	14/02/2024	RUE DES MARAICHERS	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	08/02/2024	RUE MARCEL PAGNOL	Enquête initiale	Vente	NON CONFORME
	08/02/2024	RUE DES SAULES	Enquête initiale	Vente	NON CONFORME
	10/01/2024	RUE DU VIADUC	Enquête initiale	Vente	CONFORME
	10/01/2024	RUE JEAN BAPTISTE COROT	Enquête initiale	Vente	CONFORME

Les réparations

Réparations sur le réseau				
Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention	Nombre d'interventions
VILLEBON SUR YVETTE	10/07/2024	RUE EMILE CHARTIER	Ouvrage réparé	1
	29/07/2024	RUE DU PLAN	Ouvrage réparé	1
	29/07/2024	RUE DU PLAN	Ouvrage réparé	1
	29/07/2024	RUE DU PLAN	Ouvrage réparé	1
	06/08/2024	RUE DU PLAN	Ouvrage réparé	1
	30/10/2024	RUE DES BOULEAUX	Ouvrage réparé	1
	10/12/2024	RUE DES 4 CANTONS X CASCADE	Ouvrage réparé	1
VILLEBON SUR YVETTE	02/08/2024	RUE DE PROVENCE	Réparation du réseau	1

Les travaux

Travaux et entretiens assainissement				
Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention	Nombre d'interventions
VILLEBON SUR YVETTE	05/02/2024	CHEMIN DE LA FONTAINE DE FER	Remplacements des ouvrages sur les réseaux	1
	27/08/2024	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	Remplacements des ouvrages sur les réseaux	1
	05/12/2024	RUE DE SAVOIE	Remplacements des ouvrages sur les réseaux	1
VILLEBON SUR YVETTE	31/10/2024	RUE DE CHEVREUSE	Ouvrages scellés et mis à niveau	1
	05/12/2024	RUE DES CHÊNES	Ouvrages scellés et mis à niveau	1

Les interventions en astreintes

Interventions en astreinte				
Commune	Date de réalisation	Rue	Libellé Intervention	Nature de l'intervention
VILLEBON SUR YVETTE	30/01/2024	CHEMIN DU BAS DES BEAUMONTS PONT TGV	réseau assainissement enquêter	Intervention en astreinte
	23/02/2024	RUE DES DAHLIAS	réseau assainissement enquêter	Intervention en astreinte
	23/02/2024	RUE STE CATHERINE	réseau assainissement enquêter	Intervention en astreinte
	02/07/2024	RUE DE VILLIERS A HAUTEUR DU PONT DE L AUTOROUTE	réseau assainissement déboucher	Intervention en astreinte
	21/07/2024	RUE DAHLIAS	réseau assainissement enquêter	Intervention en astreinte

	19/10/2024	_ ET RUES ADJACENTES	réseau assainissement enquêter	Intervention en astreinte
	27/11/2024	RUE DE PALAISEAU	réseau assainissement enquêter	Intervention en astreinte
	21/12/2024	ALLEE DU BEAU SITE	branchement assainissement déboucher	Intervention en astreinte
	25/12/2024	RUE DE MONTREUX	branchement assainissement déboucher	Intervention en astreinte

5.2 **Détail des interventions – inondations octobre 2024**

Vérifications du 09/10/2024

Demande interne

Contrôle écoulement avaloirs et réseaux Rue des Cascades angle Avenue du Général de Gaulle

42-2574424/1 DUBOIS Thierry - 09/10/24 : Vérification des réseaux d'assainissement effectués à jour, le bon écoulement est assuré. Vérification de tous les avaloirs effectués à jour, le bon écoulement est assuré.

Contrôle écoulement avaloirs et des réseaux 17 rue de la Boissière

42-2574425/1 DUBOIS Thierry - 09/10/24 : Nettoyage de la grille G1293 à l'aide d'une pelle. Nettoyage à l'aide d'une pince à dégorgement du regard P573. Le bon écoulement est établi à ce jour. Voir photos G2.

Intervention du 10/10/2024

Demande interne

RESEAU ASST BOUCHER Rue des Maraichers

42-2574772/1 KAMALI Erdem - 10/10/24 : BBEP n'est pas bouchée problème domaine privé

Interventions du 11/10/2024

Demande CPS :

ASSA 1 RUE VITRUE - VILLEBON La société située au 1 rue de Vitruve à Villebon nous signale des odeurs d'eaux usées chez eux et dehors. Une société privée est intervenue chez eux mais signale que le problème vient de la rue.

Les réseaux situés sur cette rue ne semblent pas encore intégrés à la DSP mais la voirie est publique donc il faudrait quand même vérifier sur place l'existence d'un problème

42-2574951/1 GARRY Moussa - 11/10/24 : Le réseau privée de la rue de Vitruve et en charge, il est actuellement boucher, j'ai vérifié le réseau communal il s'écoule parfaitement bien, j'ai des photos au dossier, j'ai mis delà bombe sur la plaque communale pour éviter au véhicule de rouler dessus

Faire contrôle des réseaux suite à la décrue de l'Yvette sur la Rue des Chênes + Clos d'Alençon/Yvette/Beau Site

Rue des Chênes = 42-2575370/1

Rue du Clos d'Alençon/Yvette/Beau Site = 42-2575375/1

FERHAT Johan - 11/10/24 : Rue des Chênes à Villebon-sur-Yvette. L'Yvette est au même niveau que la chaussée. Inondation dans les maisons a presque 30cm la veille. Les riverains évacuent les objets abîmés. Les réseaux sont toujours en charge

FERHAT Johan - 11/10/24 : Rue du clos d'Alençon, rue de l'Yvette, rue du beau site inondées. Présence d'eau sur voirie. L'Yvette est toujours au niveau haut, les réseaux aussi. Voici les photos de ces rues
Nombre d'ouvrages inspectés : 0 / 0 0 %, 0 Encrassements, 0 Anomalies

Interventions du 19/10/2024

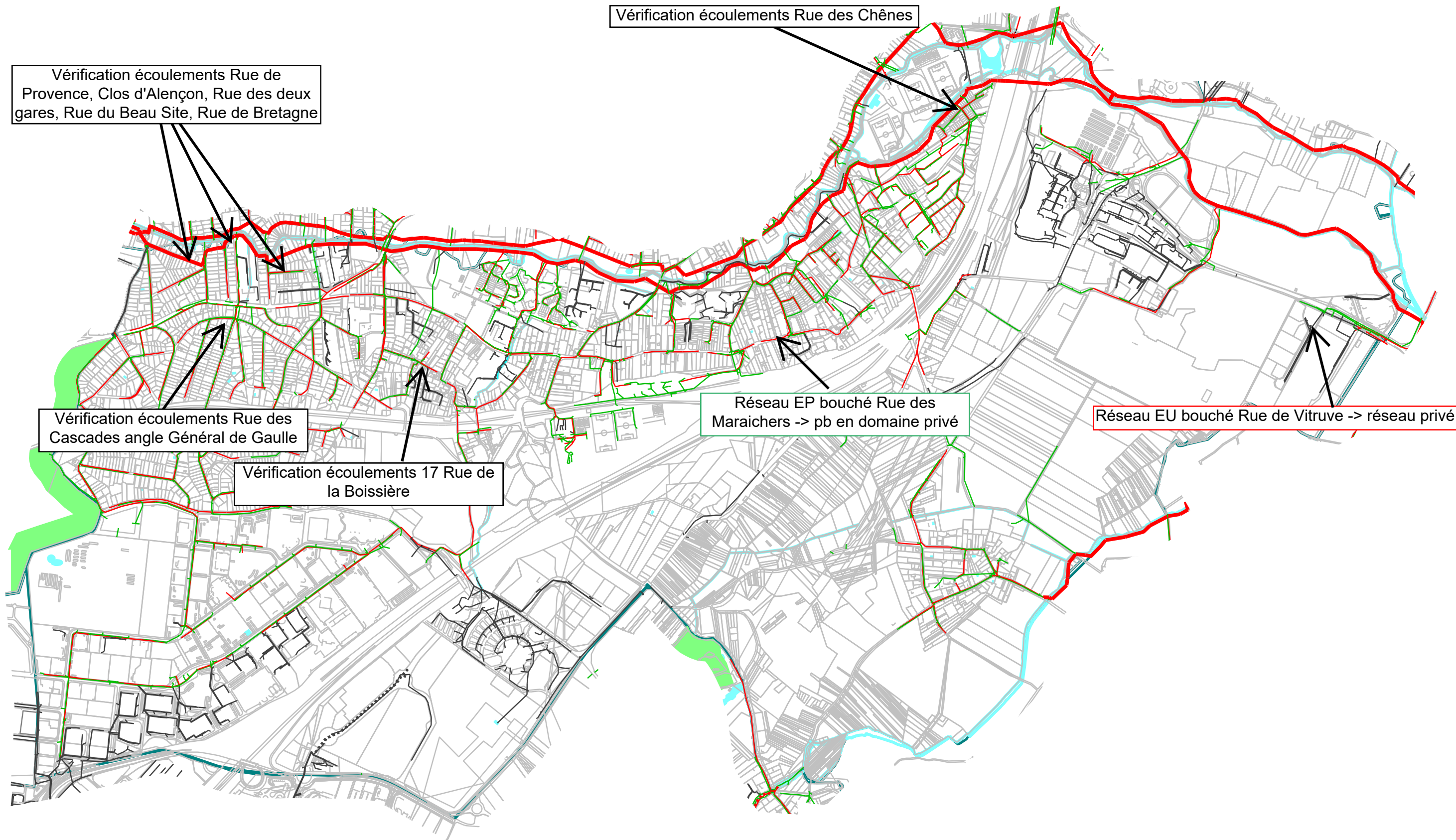
Demande CPS :

VERIFIER LE NIVEAU DES RESEAUX DES RUES ADJACENTES A L'YVETTE

42-2579283/1 FERHAT Johan - 19/10/24 : Passage pour vérification de la voirie et réseaux d'assainissement des rues : Rue de Bretagne, beau Site, clos d'Alençon, rue de Provence, rue des Chênes. Pas de débordement constaté ce jour mais des traces de la veille sont visibles. Les réseaux EU et EP + l'interco sont toujours en charge mais ils ne débordent pas. Le niveau de l'Yvette est toujours haut. Vu avec les riverains et Mr le Maire sur place. Les réseaux sont à revérifier après la décrue.

En cours :

- ⇒ Rue de Bretagne, Rue du Beau Site, Rue du Clos d'Alençon, Rue de Provence, Rue des Chênes, Rue des Saules : Faire vérifications des réseaux et ouvrages suite au deuxième épisode pluvieux.

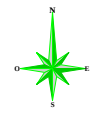


Ce plan est fourni à titre indicatif : les renseignements qu'il comporte ne pourront en aucun cas être opposables.
Ils devront être vérifiés auprès de Lyonnaise des Eaux



Edition du 05/11/2024
Commune : VILLEBON-SUR-YVETTE
Echelle 1/13000

Réseau Assainissement



Interventions préventives et curatives
Commune de Villebon sur Yvette

Octobre 2024

